



DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS QUALITATIFS POUR LE VILLAGE

*Des cheminements piétons sur la route des Plots et la route des Sausses
L'embellissement du patrimoine : calades, façade de la mairie
L'aménagement du parc Marie Sauzet
L'agrandissement de la bibliothèque*

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les projets soumis au
vote du Budget
participatif à découvrir
p68-69

COMMÉMORATIONS

Un dossier spécial sur la
commémoration de l'accident
d'avion de 1963
p18-23

FORÊT

Un plan d'aménagement
de la forêt communale
pour les 20 prochaines
années
p26-29

LE MOT DU MAIRE



DE NOUVEAUX PROJETS AMBITIEUX

Chères JAUSACquois, Chers JAUSACquois,

L'équipe municipale est heureuse de proposer à votre lecture ce nouveau numéro de L'Echo du volcan. Il est, comme d'habitude, le fruit du travail des agents et des élus. Nous, nous attachons tous les 6 mois à vous rendre compte des différentes politiques menées.

Nous donnons notre maximum pour développer des projets pour tous, dans une multitude de domaines, avec un objectif : satisfaire le plus grand nombre. Ce document est l'occasion de revenir sur les principaux éléments des derniers mois et d'annoncer les prochains.

En 2024, et après les résultats définitifs du recensement de 2023, je peux vous annoncer que Jaujac compte 1 287 habitants. En hausse, donc. Cela confirme notre position de commune la plus peuplée du canton, mais surtout notre attractivité.

Le fil rouge de l'équipe municipale, vous le savez, c'est le bien vivre dans notre village. Un défi de chaque jour qui mobilise toute notre énergie.

Le charme de la ruralité doit se conjuguer avec les services publics de proximité. A Jaujac, nous pouvons compter sur : une école avec des effectifs en hausse et toujours plus de projets scolaires, une bibliothèque municipale agrandie pour accueillir davantage de public, une Maison France Service pour vous aider dans les démarches administratives, une maison de santé dynamique qui compte 4 médecins et de nombreux professionnels, une future micro-crèche, des permanences en mairie (assistance sociale, banque alimentaire, travaux de rénovation énergétique...)

Et que dire de notre tissu économique ! La vitalité des commerces et de l'artisanat n'est plus à démontrer ! Il y a peu de villages, aussi beaux que le nôtre, où l'on peut bénéficier d'autant de commerces ouverts à l'année, et de nouvelles ouvertures. Jaujac est un village qui vit !

La vie, c'est aussi les nombreuses activités et festivités qui sont portées chaque année par les associations ou la municipalité. Vous trouverez dans ce journal, l'agenda des festivités pour les mois à venir. Vous verrez qu'elles sont nombreuses, de qualité, et pour tous les publics ! Que toutes les personnes qui rendent cela possible en soient remerciées. La culture et les festivités insuffleront une dynamique exceptionnelle à Jaujac en 2024 ! Une telle programmation est rare dans un village de notre taille !

Durant les 6 derniers mois écoulés, nous avons lancé de nombreux projets pour le village :

- Au Sportissage, la création de 8 logements avec Ardèche Habitat et la construction de la micro-crèche intercommunale sont en cours.
- Dans le même secteur, un vaste chantier a été entrepris de la route des Plots à la rue Dubois Maurin pour créer un cheminement piétons. Ce chantier a également inclus la réfection des parapets sur 164m, la reprise des réseaux d'écoulement d'eaux pluviales, la réfection de la chaussée en enrobé, la création de places de stationnement et la mise en place d'espaces verts.
- La création d'un belvédère donnant sur le Chastelas et le Lignon est en cours de finalisation.
- La rénovation des calades de la Turbine marque la première étape d'un plus vaste projet.
- La réfection de la façade de la Mairie a laissé apparaître ses belles pierres.
- La création d'un théâtre de verdure au Parc Marie Sauzet avec la construction de gradins en pierre, est en passe d'aboutir.
- L'aménagement de la nouvelle salle de la bibliothèque, en partenariat avec l'équipe dévouée des bénévoles, a été inauguré.
- L'enfouissement des réseaux secs au quartier des Sausses est terminé, avant un ré-aménagement complet.
- La rénovation d'un long linéaire du réseau d'assainissement sur l'antenne dite de la Bastide est terminée.

Dans les mois à venir, nous allons notamment travailler sur :

- La réfection de la chaussée et la création d'un cheminement piétons sur près de 800m au quartier des Sausses, comme cela avait été annoncé lors de la campagne municipale ;
- La mise en valeur du belvédère de la Turbine et de ses accès à la Plage ;
- La transformation du Parc Marie Sauzet avec l'installation de jeux pour enfants ;
- Des études pour la rénovation énergétique des bâtiments accueillant l'école publique ;
- Ainsi que sur divers chantiers du quotidien : l'éclairage public, la réfection de routes communales, de murs de soutènement et de trottoirs, l'aménagement d'un parking au Monteil, l'installation de bâches de protection contre les incendies, la signalétique, l'installation de bancs et de divers mobiliers, la rénovation de logements communaux...

Tous ces projets sont menés, grâce à une situation financière très saine. En effet, grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées, et une recherche appuyée de subventions :

- Nous n'avons pas augmenté les impôts locaux en 4 ans ;
- Nous n'avons pas augmenté la redevance eau et assainissement, ni la cantine, en 4 ans.
- Et ce malgré l'inflation, et sans recours à l'emprunt.

Cette situation nous offre la sérénité nécessaire pour anticiper l'avenir et être prêts à financer de nouvelles opportunités.

Je terminerai par le sujet de la Démocratie participative. Nous avons lancé le Conseil Municipal des Jeunes pour permettre aux jeunes jaujacquois d'exprimer leurs idées, de réfléchir aux améliorations à envisager pour la commune, tout en développant chez eux une citoyenneté active. Enfin, je vous donne rendez-vous le dimanche 26 mai afin de voter pour votre projet préféré, soumis dans le cadre de la 2ème édition du Budget participatif !

Votre Conseil municipal est au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie - L'équipe municipale est à votre disposition pour échanger - Nous n'avons pas de baguette magique, mais nous nous efforçons de donner le meilleur de nous-mêmes pour notre beau village et l'intérêt général !

Marion HOUETZ
Maire de Jaujac
Vice-présidente de la
Communauté de communes
Ardèche des Sources et Volcans

SOMMAIRE



#L'Echo du volcan

- | | | | |
|-----------|--|-----------|---|
| 2 | LE MOT DU MAIRE | 54 | LA VIE ASSOCIATIVE |
| 4 | LES RETOURS EN IMAGES | 57 | LA VIE QUOTIDIENNE |
| 8 | L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ | 70 | LES FINANCES |
| 14 | L'ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS | 72 | LES NOUVEAUX COMMERCES |
| 16 | LES FESTIVITÉS ET LA CULTURE | 74 | VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL |
| 25 | LES TRANSITIONS | 76 | LES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX |
| 30 | L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT | 82 | LES INFORMATIONS PRATIQUES |
| 36 | LES TRAVAUX | 83 | L'ÉTAT CIVIL |

RETOURS EN IMAGES



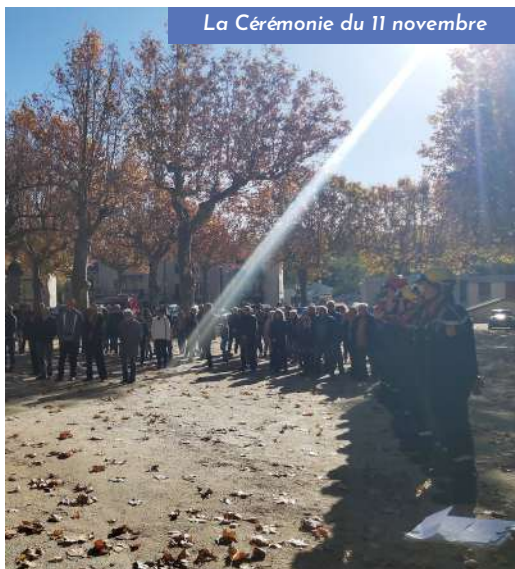
Un concert dans les jardins du PNR



La réfection de la façade de la Mairie



La grande transhumance



La Cérémonie du 11 novembre



Les travaux de l'intérieur de la micro-crèche



Le repas de fin d'année du CCAS à la Bastide



La construction de gradins au Parc Marie Sauzet



La destruction d'un garage pour créer un belvédère



La remise du calendrier des pompiers



La cérémonie des vœux de la Municipalité



Le concert "Bobby Lapointe" à Castrevieille



Un nouvel escalier à la Turbine



La dépose des poteaux électriques aux Sausses



RDV à 10h devant la Mairie

Tous engagés pour une planète sans déchet !



Journée mondiale du nettoyage de notre planète

16 SEPTEMBRE 2023

mairie de Jaujac



#wcd2023



Des travaux sur le réseau d'assainissement



Le spectacle de fin d'année pour les élèves de l'école



Le belvédère de de la rue Dubois Maurin



Des travaux dans les logements communaux



L'inauguration d'une nouvelle salle à la bibliothèque



La rénovation des calades de la Turbine



Les écoliers à la Bastide



Le ramassage des feuilles à l'automne

IL N'EST PAS TROP TARD PUISQU'ON EST LÀ !

MARDI 19 DÉCEMBRE 9H
PLACE DE L'ÉGLISE
 COMPAGNIE DE THÉÂTRE LA LIGNE &
 LA BIBLIOTHÈQUE DE JAUJAC

Logo for Jaujac, FSU, and other local organizations.



La construction des murs de la micro-crèche



Le loto du Comité des jeunes



La Commémoration de l'accident de l'avion de 1963



Une forte affluence au plateau multi-sports



Des animations à la bibliothèque



Le tour du futur arbre du belvédère de la RD5



Des analyses de sol pour les futurs travaux à la Turbine



Les travaux intérieurs de la future micro-crèche



Livraison de 45 tonnes de Cisol pour la Place du Champ de mars



ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Vente de brioches au profit de l'ADAPEI

L'Association Départementale de Parents et d'Amis des Personnes Handicapées (ADAPEI) a organisé sa traditionnelle vente de brioches, durant une semaine, au mois d'octobre.

Jocelyne CHAMODON, adjointe à la Mairie, ainsi que des commerçants, ont assuré la vente des brioches. Les brioches étaient vendues 5 euros l'unité, mais des dons plus importants ont bien évidemment été acceptés.

Toutes les brioches ont été vendues ! Cela pour un total de plus de 600€.



Une formation aux premiers secours proposée à la population



En novembre, et suite au succès de la formation qui s'est tenue en juillet, la Municipalité a proposé deux nouveaux créneaux de formation aux premiers secours aux jaujacquois volontaires (gratuitement).

La formation prodiguée par les Sapeurs-pompiers de l'Ardèche, le PSCI (d'une durée de 7h), permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours.

Cette formation PSCI a appris aux participants à réagir face à des situations de la vie quotidienne : alerte des secours, malaises, traumatismes, brûlures, hémorragies, pertes de connaissance, obstructions des voies aériennes, arrêts cardiaques... Tout au long de la session, les participants ont alterné entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

Il faut savoir qu'en France, 50 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque par an. Faute de recevoir les premiers gestes de secours, seulement 8% vont s'en sortir. N'importe qui peut être touché, n'importe où, n'importe quand. Il faut agir vite ! Les premières minutes sont vitales : chaque minute gagnée représente 10 % de chances de survie en plus.



92 personnes ont partagé le repas offert par le CCAS



Le Centre d'hébergement de la Bastide a accueilli, le samedi 16 décembre, les aînés du village qui étaient invités par le CCAS au traditionnel repas à l'occasion des fêtes de fin d'année. Marion Houetz s'est dite très heureuse d'accueillir autant de villageois durant ce moment festif et a souligné l'importance de pouvoir partager des instants conviviaux.

Le repas, concocté par le cuisinier municipal, et les assistants de cuisine, les élus et membres du CCAS se composait :

- D'un apéritif et ses feuilletés (préparés par les élèves de CM1 et CM2 de l'école publique) ;
- D'un velouté de châtaignes aux noix de Saint-Jacques et chips de pancetta ;
- D'une joue de porc confite avec son gratin de cardons et courge rôtie ;
- D'une assiette de fromages ;
- D'une bûche de Noël à la châtaigne ;
- Et des traditionnelles clémentines corses avec papillotes.



Cette année, trois choix ont été proposés aux personnes de plus de 72 ans inscrites sur les listes électorales :

- Un colis (pour les personnes en maison de retraite ou hospitalisées) ;
- Des bons d'achats dans les commerces jaujacquois ;
- Un repas festif à la Bastide.



L'agrandissement de la bibliothèque est terminé !



La bibliothèque municipale Emilien PERRE, sise sur la Place de l'église, a fait l'objet de travaux d'agrandissement.

L'occasion de faire une petite inauguration !

Voici le discours prononcé par le Maire pour l'occasion :

"Mesdames, Messieurs,

Nous inaugurons, aujourd'hui, un nouvel espace de la bibliothèque municipale. Un espace dédié à la lecture publique et plus particulièrement à l'accueil des jeunes lecteurs.

La bibliothèque municipale a, en effet, fait l'objet d'importants travaux d'agrandissement dans les derniers mois qui viennent de s'écouler.

Au fil des années, il faut reconnaître que l'espace, accessible à tous, présentait une surface trop petite pour pouvoir répondre à la fois aux besoins de la population et également pour accueillir tous les publics de manière confortable.

Avec près de 100 adhérents et la venue de nombreux enfants de l'école, la décision a donc été prise d'agrandir les locaux en lien avec les bénévoles.

Pour la Municipalité, le développement de l'offre culturelle à destination des plus jeunes constitue un enjeu majeur. L'équipe municipale en accord et avec l'aide des bénévoles en a fait l'une de ses priorités.





Combien de destins, combien de vocations, sont nés au sein de petites bibliothèques communales ? Combien de livres dont la lecture a constitué, pour un enfant, un moment décisif de son existence ?

On espère, par cette action, que demain un petit garçon ou une petite fille trouveront dans les rayons le livre dont ils se souviendront encore des années plus tard.

Sur un plan plus logistique, les travaux ont vu l'adossement à la bibliothèque de deux nouvelles salles. Ils ont comporté la création d'un passage dans un large mur porteur, la reprise d'escaliers et de carrelage et enfin les finitions de peinture. Ils ont été réalisés en régie par les employés municipaux, dont je tiens à la fois à saluer le travail et l'efficacité.

Ce nouvel espace a été rétrocédé par l'association paroissiale qui l'occupait depuis de nombreuses années, et qui a accepté de le céder. Je voulais à ce titre remercier particulièrement Madame Francette Volle qui nous a aidés dans cette démarche. Les bénévoles de la bibliothèque ont ensuite sélectionné le nouveau mobilier.

Je souhaite profiter de ce moment festif pour saluer le travail remarquable de nos bibliothécaires bénévoles qui consacrent beaucoup de leur temps à la lecture publique. La vitalité de la bibliothèque municipale leur est largement due. Je sais que les adhérents de la bibliothèque municipale ressentent une grande sympathie pour leurs bibliothécaires qui les accueillent et les guident avec bienveillance et générosité.

C'est un lieu précieux qu'une bibliothèque. Dans un village comme Jaujac, une bibliothèque c'est une infrastructure culturelle majeure. Il était donc primordial de tout mettre en œuvre pour favoriser sa fréquentation et offrir des prestations de qualité.

Grâce à notre action commune, Municipalité et bibliothécaires, la bibliothèque joue ainsi pleinement son rôle éducatif, social, et culturel de proximité. Je voudrais justement revenir sur ce dernier concept culturel.

L'objectif majeur d'une bibliothèque est de mettre les savoirs à la portée de tous en abattant l'une des barrières sociales majeures : l'accès à la culture. Une bibliothèque, c'est le lieu, par excellence, de l'ouverture à la culture. Elle permet de répondre à la soif de savoirs, de connaissances et de découvertes exprimée par les enfants, les adolescents, mais aussi les lecteurs de tout âge.

La lecture n'est pas une pratique culturelle comme les autres : c'est, d'une certaine façon, celle qui peut conditionner toutes les autres. Je le crois, le livre est la pierre angulaire de la culture et la culture est le fondement même d'une société de citoyens.

Permettre à chacun de découvrir ce plaisir de la culture et des livres, favoriser l'accès de tous à la lecture, c'est espérer que la somme de ces enrichissements personnels rendra peut-être la société meilleure.

Marguerite Yourcenar faisait dire une belle chose à ce propos, à son Hadrien : « Fonder des bibliothèques, c'était encore construire des greniers publics, amasser des réserves contre un hiver de l'esprit qu'à certains signes, malgré moi, je voyais venir. » Nous ne sommes pas revenus à l'Empire romain. Et comparaison n'est pas raison. Mais je ne crois pas être la seule à redouter cet hiver de l'esprit qui nous guette si nous ne réagissons pas tant qu'il en est encore temps.

On se dit qu'on luttera mieux, face aux défis du monde, si nous sommes un peuple de lecteurs.

Toni Morrison, prix Nobel récent de littérature, a déclaré que « Les bibliothèques sont les piliers de notre démocratie ». Car elles permettent à nos concitoyens de participer, de s'informer, de s'interroger, d'apprendre... bref de devenir des citoyens avertis et capables de construire un vivre-ensemble harmonieux.

Et en cela, chers bibliothécaires, vous faites, ici-même, œuvre utile !

Et pour finir et rester optimiste, je citerai le poète T.S Eliot : « L'existence des bibliothèques est la meilleure preuve qu'il peut y avoir de l'espoir pour l'avenir de l'humanité ». Je vous remercie.



Les informations des bénévoles de la bibliothèque municipale

Afin de répondre à l'attente des lecteurs, les bénévoles de la bibliothèque précisent les nouveaux horaires du mercredi après-midi : ouverture à 15h30 et fermeture à 17h30.

Informations sur les collections

Nous avons acquis en 2023 :

- 119 livres dont 89 livres adultes et 20 livres jeunesse. Les nouveautés circulent en nombre dans notre bibliothèque et vous êtes beaucoup à les apprécier ! Et d'ailleurs, Nous vous invitons à venir prendre connaissance des premières nouveautés 2024 ! Dont voici quelques exemples, une BD « GASTON LAGAFFE », « Mon cœur a déménagé » roman policier de Michel BUSSI, « Une famille française » roman de Christian SIGNAL.
- Mais aussi à lire ou à relire quelques uns de nos coups de cœur :

◦ Adultes :

- Le labyrinthe des égarés d'Amin MAALOUF de l'Académie française : « Une guerre dévastatrice a éclaté au cœur de l'Europe, un bras de fer oppose l'occident à la Chine et à la Russie... Cela demeure dans la droite ligne des conflits antérieurs qui ont opposé l'occident à ses adversaires. Amin MAALOUF compose une fresque historique qui éclaire les conflits en cours. Une boussole indispensable à qui veut comprendre les grands enjeux du monde contemporain ».
- L'enragé de SORJ CHALANDON : « Dans la nuit du 27 août 1934, 56 gamins se révoltent et s'échappent de la colonie pénitentiaire pour mineurs de Belle-Ile-en-Mer. La chasse aux enfants est ouverte : tous sont capturés, sauf un. Voici son histoire ».
- Le silence des pères de Rachid BENZINE : Un fils apprend au téléphone, le décès de son père. Trop longtemps éloignés l'un de l'autre, et alors que l'absence a remplacé le silence, le fils revient à Trappes, pour veiller son père et découvre dans l'appartement une enveloppe qui contient des cassettes audio. Il en écoute une et découvre la vie cachée de son père. Il part à la recherche des traces de ce taiseux et comprend le sens de ses silences.

◦ Coups de cœur jeunesse : quelques livres pour notre « jeunesse »

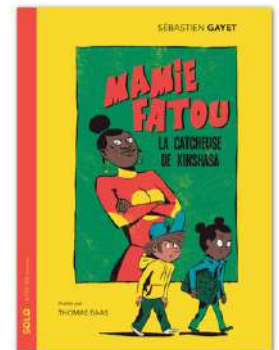
- Un roman pour les 6/8 ans : « Mamie FATOU, la catcheuse de KINSHASA » de Sébastien GAYET, un roman où il est question de l'égalité garçons-filles et des relations avec nos « aînés ». Mina et Pablo, en explorant les caves des immeubles de leur cité, vont découvrir une valise contenant, parmi divers objets, un vieux costume de catcheuse. Celui-ci appartient à leur vieille voisine, Mamie FATOU qui va alors, leur raconter son histoire. Un album, aux illustrations magnifiques.



- « ENAL et le peuple de l'eau » de Laurence PEROUEME et Pascale MAUPOU BOUTRY. ENAL et son ami KELAPA, le requin apprivoisé, découvrent en plongeant dans l'océan que les fonds marins sont dévastés. Ils vont alors faire tout leur possible pour sauver le peuple de l'eau. Une histoire pour apprendre à respecter notre environnement.



- Et pour tous des bandes dessinées :
 - « Les indomptés » une BD de la série « LUCKY LUKE » de BLUTCH et Daniel BLANCOU. Lucky Luke part pour une dernière mission. Il pense que celle-ci sera tranquille. Mais c'est sans compter l'irruption de deux enfants terribles dont les parents ayant disparu, se retrouvent livrés à eux-mêmes...
 - « LOU Sonata » tome 2 de Julien NEEL. Pour faire plaisir à son amie Marie-Emilie, LOU décide d'organiser un grand festival de musique sur un terrain dont elle a hérité. Mais ce n'est pas une tâche facile, heureusement ses amis vont l'aider...



Sébastien GAYET
Thomas BAAS [Illustrateur]



Informations sur les animations à la bibliothèque

- Les animations organisées par la Mairie avec l'intervention de VALERIE

En effet, « Pimprenelle au fil de soi » vient rencontrer les enfants régulièrement à la bibliothèque avec toujours une animation originale de VALERIE, la conteuse qui enchante petits et grands. Grande réussite pour l'animation du 5 mars, pour les 10 enfants qui ont écouté et regardé avec attention VALERIE !

- Les autres dernières animations organisées en partenariat avec la Communauté de Communes et le PNR

Après l'animation du « Collectif Torsion », pour un atelier d'écriture en 2023, dont la restitution « l'histoire dont nous sommes » a été proposée en bibliothèque et à l'EHPAD de JAUJAC, nous avons poursuivi notre accompagnement en 2024 sur les propositions de la Communauté de Communes.

La Compagnie La Ligne, a installé une caravane sur la place de l'église, pour recevoir le public le matin sur les thèmes de l'alimentation, de l'eau et de l'écologie.

L'après-midi nous avons accueilli les élèves de CM1 et CM2 et leurs enseignantes, pour une animation dans la caravane, des jeux, des lectures sur les thèmes abordés.

Un bon moment de partage autour de problématiques climatiques et environnementales, initiées par le PNR et la CDC, et que nous soutenons par notre accompagnement actif car oui ... « il n'est pas trop tard puisqu'on est là ».



- La bibliothèque participe pour la troisième fois au salon du livre de jeunesse à Jaujac

Une malle de livres a été remise aux enseignantes de l'école publique de Jaujac pour qu'elles puissent engager le travail pour attribuer le prix littéraire "bosses de chameau". D'autres interventions de la bibliothèque sont prévues pour accompagner ce salon.



ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

Le spectacle de Noël des écoliers



Cette année, pour marquer les fêtes de fin d'année, la Municipalité a financé un spectacle de magie à destination de toutes les classes de l'école publique.

Les enfants étaient très enthousiastes !



Les CM1 et CM2 en classe de découverte à la Bastide

Sous un beau soleil de novembre, la classe de CM1-CM2 de l'école publique de Jaujac a investi la Bastide.

En classe découverte de deux journées, les écoliers ont profité du site dépaysant pour mener à bien plein d'activités : animations LPO, activités sportives, soirée boom...



La boîte aux lettres du Père Noël !

La boîte aux lettres, qui a été confiée par le Père Noël à la Mairie, a reçu plusieurs dizaines de lettres.

Les agents communaux l'ont installée près du sapin, en accord avec les directives de la Mère Noël dépêchée spécialement pour l'occasion.

Les enfants y ont glissé leurs lettres et tous leurs souhaits.

Une réponse signée de la main du Père Noël a été apportée à chacun d'entre eux !





FESTIVITÉS ET CULTURE



Le retour du concert Orgue et Saxophone

Le traditionnel concert d'orgue et saxophone, organisé par la Mairie et sous la houlette de Jean-Marie HUGUES, s'est tenu le samedi 15 octobre, à l'église.

Il fut apprécié par un large public qui a ainsi eu l'opportunité de découvrir l'harmonie entre deux instruments bien différents, l'orgue et le saxophone.

De par ses sonorités dans les graves, le saxophone s'allie assez bien avec l'orgue, un instrument un peu tout-terrain.

À partir de pièces baroques du XVIII^e siècle et des musiques contemporaines, transcrites pour l'orgue, le mélange musical offre la puissance et tout l'éclat qu'il faut.

ÉGLISE SAINT BONNET DE JAUJAC

17H00

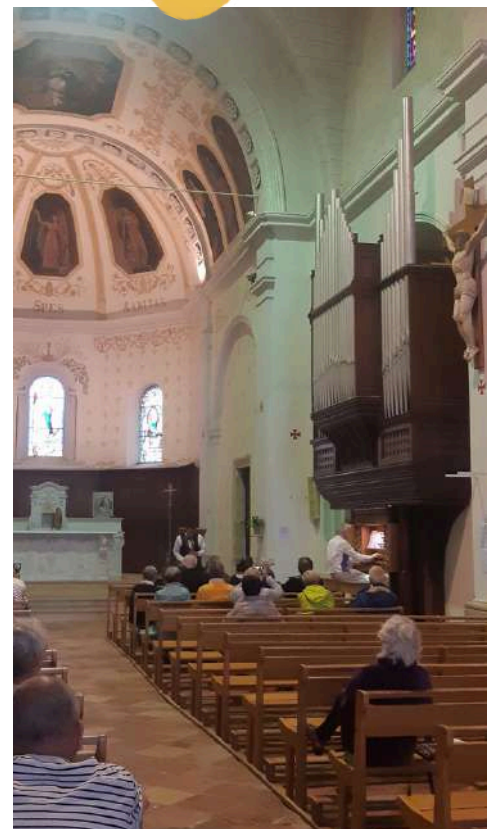
SAMEDI 16 SEPTEMBRE

Concert
Saxophone & Orgue

David DECOUCHANT
Pierre ASTOR

Entrée : 10 €
Gratuit pour les -12 ans

mairie de Jaujac



Un concert rendant hommage à Boby Lapointe



Le 30 septembre 2023, la Municipalité a proposé à un large public le spectacle "Keboby Lapointe".

Les chanteurs et musiciens Jean-Luc Bernin et Jean-Luc Terrisse ont tiré du répertoire de Boby Lapointe (calembours et contrepèteries), des chansons qui ont beaucoup fait rire l'assistance !

Né en 1922 à Pézenas dans l'Hérault, Boby Lapointe, de son vrai nom Robert Lapointe, était un auteur et un compositeur de chansons françaises. Dans sa jeunesse, il se passionna pour les études et les mathématiques. Mais son esprit farfelu l'entraîna vers la chanson. Il composa des titres humoristiques, et joua avec les contrepèteries et les calembours dans ses textes. Sa carrière débuta dans les années 50. Bourvil repris l'une de ses chansons, "Aragon et Castille", dans l'un de ses films, Poisson d'avril. Boby Lapointe se produisit avec succès dans le cabaret Le Cheval d'or, où il se lia d'amitié avec Georges Brassens.



La commémoration de l'accident d'avion de 1963

Le 4 novembre, la Municipalité de Jaujac a souhaité commémorer, pour la première fois, un tragique accident d'avion qui a fortement marqué l'histoire locale.

Il y a 60 ans, quasiment heure pour heure, le village était en effet endeuillé par une véritable tragédie lorsqu'un avion de la Royal Air Force britannique, missionné par l'OTAN, s'écrasa sur des maisons le long de la rue du Champ de Mars, faisant cinq victimes.

Après les discours officiels du Maire, du Colonel Warren, Attaché de l'Air représentant la Royal Air Force en France, du représentant de l'Association Histoire et patrimoine de l'ancien mandement de Jaujac, et de Madame la sous-préfète, une plaque commémorative a été dévoilée à l'angle de la rue de la Poste. Au lieu même où des habitations ont été rasées suite à l'accident. Une gerbe a ensuite été déposée sous la plaque, en hommage aux cinq victimes et aux nombreuses personnes qui avaient alors porté assistance. Les familles des victimes étaient présentes en nombre à la cérémonie.

Comme l'a rappelé le Maire : « Cette tragédie a marqué l'histoire de Jaujac et de ses habitants. Pour le village, l'émotion ne s'est jamais dissipée. » La présence nombreuse des habitants à cette journée de commémoration, malgré la météo pluvieuse, témoigne en effet que Jaujac n'a pas oublié.

La Municipalité a ensuite proposé la projection à l'église du documentaire "Surgi de la brume dans un rugissement strident". Sa réalisatrice, Mme Christine Marrou, membre de famille de disparus, avait fait tout spécialement le déplacement depuis Cahors pour présenter son documentaire. Plus de 200 personnes étaient présentes.

Tout au long du week-end de commémoration, la Municipalité a également proposé une exposition dédiée à l'évènement, dans l'église. Il a été choisi de mettre en avant différents éléments collectés, que ce soit des photographies, des coupures de presse de l'époque, des poèmes, des pièces conservées de l'avion, une maquette, le procès-verbal de la gendarmerie, des textes d'habitants...

Comme l'a indiqué le Maire en conclusion et sur une note d'optimisme : « L'anniversaire de cet épouvantable évènement nous donne l'occasion de nous retrouver, de partager, de nous souvenir ensemble. Et peut-être, est-ce le plus bel hommage que nous puissions rendre aux victimes. Non seulement en continuant à prononcer leurs noms et en partageant leurs histoires, mais aussi en étant toujours là, les uns pour les autres, solidaires. »



Réunion de préparation de la Commémoration avec des habitants volontaires



Sélection des photographies et des textes pour l'exposition



2 | Votre région | Le fait du jour

Soixante ans plus tard, le crash de Jaujac reste ancré dans les mémoires

Le 4 novembre 2023, la municipalité de Jaujac a organisé une commémoration de l'accident d'un avion de la Royal Air Force britannique survenu le 4 novembre 1963. L'événement a été marqué par la présence de nombreux habitants et de représentants officiels. Une plaque commémorative a été dévoilée à l'angle de la rue de la Poste, au lieu même où des habitations ont été rasées suite à l'accident. Une gerbe a ensuite été déposée sous la plaque, en hommage aux cinq victimes et aux nombreuses personnes qui avaient alors porté assistance. Les familles des victimes étaient présentes en nombre à la cérémonie.



Riri Bertrand fait la Une du Dauphiné Libéré au sujet de l'accident



Lecture des discours



Lecture de l'allocution du colonel de la Royal Air Force



Intervention de Madame la sous-Préfète



Les Maires des communes voisines, présents à la Cérémonie



Moment de recueillement



Dévoilement de la plaque commémorative et dépôt d'une gerbe





Présentation du documentaire dans l'église



Maquette de la rue avant l'accident réalisée par Claude Civins



Débris de l'avion prêtés par Riri Bertrand



Panneaux de l'exposition avec des photos, des articles de presse...



LE DISCOURS PRONONCÉ PAR LE MAIRE POUR L'OCCASION :

Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Largentière,
Monsieur le Délégué militaire de l'Ardèche, Lieutenant-colonel Ait
Challal,

Monsieur Armand Badia, Conseiller départemental,
Mesdames et Messieurs les gendarmes de la brigade de Thueyts et
du Groupement de Largentière,
Mesdames et Messieurs les Maires des communes voisines, Thueyts,
Saint-Cirgues-de-Prades et la Souche,

J'excuse :

Monsieur le Député, Fabrice Brun,
Madame la Conseillère départementale, Bernadette Roche,
Madame la Consul général de Grande-Bretagne,
Monsieur l'attaché militaire de l'armée de l'Air britannique en
France qui a bien voulu nous transmettre une lettre à lire
aujourd'hui,

Mesdames, Messieurs qui êtes présents à cette cérémonie,

Il y a 60 ans, quasiment heure pour heure, notre village était
endeuillé par une véritable tragédie. Il se produisit, ici même,
l'impensable. C'était un mardi matin de marché, un matin comme
les autres.

Le 5 novembre 1963, Jaujac vivait enfermé, depuis quarante-huit
heures. Les orages et la pluie avaient coupé, depuis la veille, les
communications téléphoniques.

A 11h40, un avion à réaction, un bimoteur anglais Gloster Javelin,
appartenant à la Royal Air Force et missionné par l'OTAN, a surgi
dans un bruit de tonnerre. Les rares personnes qui étaient alors à
l'extérieur virent l'avion au-dessus de leur tête, volant
anormalement bas.

Il passa à quelques mètres du toit de l'école, où 75 enfants étaient
en classe. Madame Felgerolles, l'institutrice, vit stupéfaite les ailes
de l'avion devant la classe, frôlant la façade. Nombre d'écoliers
d'alors sont présents aujourd'hui et s'en souviennent encore.
S'inclinant sur l'aile comme pour éviter le marché et l'église, l'avion
prit en enfilade le pâté de maisons qui bordaient la Place du
Champ de Mars où nous sommes réunis aujourd'hui. L'engin
infernal décapita ensuite dix immeubles contiguës, les uns après les
autres, puis un onzième de l'autre côté de la route.

Dès le choc du passage de l'appareil, ce fut le brasier. Les
réservoirs de carburant éventrés répandirent leur contenu sur les
toits des maisons. Les flammes s'élevèrent. Au fur et à mesure que
les minutes passaient, les planchers s'inclinaient sous le poids des
tuiles et des charpentes. Les bâtisses s'écroulaient par l'intérieur.
Ce fut hélas le cas de la maison de Mme Croze, âgée de quatre-
vingt-dix-sept ans et doyenne du village, et de ses deux filles, Mlle
Lucie Croze, soixante-neuf ans, et Mlle Pauline Croze, soixante-dix
ans, qui furent toutes trois tuées sur le coup. M. Sauzon, retraité de
la gendarmerie, était, quant à lui, écrasé par la chute des
décombres. Je souhaite particulièrement saluer les membres de
leurs familles, qui ont fait le déplacement aujourd'hui.

Les Sapeurs-Pompiers et les gendarmes de toute la région se
précipitèrent sur place sous une pluie diluvienne. Tandis que les
premiers pompiers attaquaient l'incendie, les autres forçaient les
habitants à quitter les maisons partiellement détruites. Parmi eux,
nous pouvons citer Marcel Prat, Louis Sauzon, et René Berthon.

Toutes les brigades de gendarmerie des subdivisions de
Largentière et de Privas étaient mobilisées. Les Ponts et Chaussées
de Privas, de Lalevade puis d'Aubenas arrivaient bientôt pour
aider au sauvetage.

Ce fut un travail long et pénible. L'épreuve dura des heures et des
heures, sous les yeux de la population rassemblée, stoïque. Les gens
regardaient en silence sortir les gravats, mais aussi les meubles
désarticulés, humbles souvenirs de toute une vie.

Le Plan SATER (acronyme de sauvetage aéroterrestre) avait été
activé depuis la Préfecture en coordination avec l'Armée de l'Air.

Pendant plusieurs heures, les lignes téléphoniques furent
réservées à l'organisation des secours et inaccessibles aux
particuliers. Les familles ayant des attaches à Jaujac et
informées par la radio du drame cherchaient à avoir des
informations rassurantes. D'autant plus que les rumeurs les plus
folles circulaient, le lieu exact du sinistre n'étant pas connu de
tous, pas plus que le nom et le nombre de victimes.

L'avion n'explosa pas au-dessus des bâtiments sinistrés, mais au
sol, à une centaine de mètres de là. Il éparpilla ses réacteurs,
une aile, son fuselage, dans un rayon de 200m, le long de la
route de la Souche. L'engin appartenait à un groupe de quatre
appareils partis pour un vol d'entraînement, de la base
française d'Orange. Depuis Chypre, il devait regagner
l'Angleterre. Le pilote, le capitaine Holman Collin, et le co-
pilote, le capitaine Derek Berks, avaient eu entre les mains un "
fer à repasser ". C'est-à-dire un avion impossible à manier.

Le plafond était très bas, ils ne pouvaient voir la petite cité de
Jaujac. Ils sautèrent donc tous deux en parachute, et
abandonnèrent leur appareil dont le vent dévia la chute. Ils ne
savaient pas qu'il allait s'écraser sur le village.

Dans les milieux aéronautiques, on pensa que le bimoteur était
tombé en panne de réacteurs. Il a d'ailleurs réalisé une
maquette de l'avion et de la rue sinistrée qui seront visibles à
l'exposition. Et nous l'en remercions bien chaleureusement.

Preuve en est que cet évènement a touché bien des familles, le
premier pilote a été retrouvé vers 13h, par mon grand-oncle
Mémé Plancher. Il était pendu par les sangles de son parachute
à un châtaignier, devant la maison familiale, aux Roudils.
Lorsque mon oncle l'entendit appeler à l'aide en anglais, il lui
dit avec son flegme habituel et en patois : « Brames pas ton,
vendré ben té ker ». En traduisant, ça donne : « Ne crie pas
tant, on viendra bien te chercher ». Et d'ailleurs, les pompiers
ont aidé à le descendre du châtaignier.

On conduisit ensuite le pilote à la Mairie où on lui offrit un
café et un repas. L'officier fut atterré lorsqu'il apprit que son
avion était tombé sur le village. Il expliqua au Maire qu'il était
certain que son appareil s'était écrasé dans les bois. Quant au
co-pilote, il était retrouvé deux heures plus tard à près de 3km
par le maire de La Souche. Il descendait à pied du sommet de
la montagne où il avait atterri, en suivant le ruisseau de
l'Ounglou jusqu'à la ferme de la Licheyre chez Simone Roudil.
Les deux hommes étaient fort heureusement sains et saufs, bien
que légèrement commotionnés.

Monsieur Hugh Fraser, ministre de l'Air britannique, adressa
dès le soir-même un message de condoléances au
gouvernement français. Et nous sommes heureux aujourd'hui, de
pouvoir vous lire dans quelques minutes un texte adressé depuis
l'Ambassade de Grande-Bretagne, par le représentant de la
Royal Air Force (RAF) en France, le colonel Warren.

Le jeudi 7 novembre, seulement deux jours après le drame, les
jaujacquois et la population des alentours compatissante,
accompagnèrent les cinq victimes au cimetière communal.

5 victimes, car si quatre personnes furent tuées dans l'accident,
il faut y ajouter Mme Madon. Mme Madon était la
gouvernante des enfants de Louis Sauzon qui était veuf. Elle
ne supporta pas sa disparition et se donna la mort quelques
jours plus tard.

Le jour des funérailles, les cloches de l'église, soufflées par
l'accident, sont restées muettes. Leur grave voix de bronze ne
s'est pas mêlée à la douleur de tout le village rassemblé pour
conduire au champ de repos les morts.

La foule était immense. Elle comptait beaucoup plus de
personnes que Jaujac comptait alors d'habitants. Officiels,
parents, amis, étaient venus de loin s'associer au deuil.

Étaient notamment présents aux obsèques :

- Monsieur Larfaoui, sous-préfet de Largentière
- Monsieur Moulin, Député
- Monsieur Brocas, vice-consul de Grande-Bretagne
- Monsieur Coudène, Conseiller général
- Monsieur Brun, de l'Union des retraités de la Gendarmerie
- Le Général Loustal, commandant de la 4ème région aérienne
- Le lieutenant-colonel Dadamme, de la Gendarmerie de Lyon
- Le lieutenant-colonel Fabert, de la base d'Orange
- Le Major Smelling, attaché de la RAF à Paris
- Le commandant Bertrand, de la Gendarmerie de l'Ardèche
- Monsieur Delenne, Maire de Jaujac, et son conseil municipal
- Ainsi que les maires des communes voisines :
 - Monsieur Escoutay, Maire de la Souche
 - Monsieur Bourret, Maire de Prades
 - Monsieur Nicolas, Maire de Meyras
 - Monsieur Dubois, Maire de St-Cirgues-de-Prades
 - Monsieur Chapuis, Maire de Thueyts.

Nous avons choisi, pour ce jour de commémoration, d'inviter les occupants actuels de ces fonctions officielles. Et c'est un beau témoignage de confraternité que de voir la présence des Maires actuels des communes voisines.

J'ai une pensée toute particulière pour mon collègue Pierre Chapuis, Maire de Thueyts, présent aujourd'hui et dont le grand-père Victor Chapuis, alors lui-même Maire de Thueyts, était aussi présent aux obsèques des victimes.

Face au malheur qui a brutalement frappé, il y eut beaucoup de courage et de solidarité. Tout le monde se pressa pour porter secours. C'est un village tout entier qui porta le deuil aux côtés des familles des disparus.

Jaujac se mobilisa ensuite pour reconstruire. Dès le 8 novembre, un important régiment du 4ème génie fut envoyé. Sa mission était d'aider la population dans les travaux d'évacuation et de mise en sécurité des lieux sinistrés. Plusieurs immeubles présentaient un gros danger d'effondrement et de chute de pierres. Deux maisons étaient presque entièrement détruites, les autres plus sérieusement endommagées.

Les maisons sinistrées étaient celles des familles Audigier (gérants du magasin Coop), Ladet, Gazel, Madon, Sauzon, Chambon, Croze, Deschandol, Vallier, Gelly, Martin, et Carle.

Le 12 novembre, une réunion importante se tint en Mairie. Le Maire, le Dr Delenne, plaida la cause du village. Il obtint la prise en charge par les autorités britanniques des travaux de démolition et de reconstruction des maisons sinistrées.

Au mois de février 1964, l'entreprise Berthouly prit en charge les travaux de démolition et de déblaiements. Presque toutes les maisons sinistrées avaient conservé leur façade côté rue intacte, cachant le chaos intérieur. 14 immeubles furent rasés.

Cette tragédie a laissé des traces indélébiles dans le village, encore visibles aujourd'hui. Certains propriétaires choisirent de ne pas rebâtir leur maison et en cédèrent l'emplacement. Cela permit la création de la rue de la Poste.

Certaines maisons ont été reconstruites avec une architecture très symbolique de l'époque et reconnaissable notamment avec leurs volumes cubiques et leurs toits plats.

Cette tragédie a marqué l'histoire de Jaujac et de ses habitants. Pour notre village, l'émotion ne s'est jamais dissipée. Cette froide journée d'automne est restée dans toutes les mémoires. Vous témoignez par votre présence nombreuse à cette commémoration que Jaujac n'a pas oublié. Le traumatisme est toujours vivace chez ceux qui l'ont vécu. Le choc et l'émotion d'une vision de désolation reviennent en chacun, dès lors que l'on évoque cet instant.

L'Association Histoire et patrimoine de l'ancien mandement de Jaujac, va nous lire des témoignages dans quelques minutes.

Quant à la municipalité, nous voulions nous faire les porte-parole de résidents de la Maison de retraite que nous avons sollicités pour obtenir leurs souvenirs de cette journée.

Voici le récit de Madame Odette Chanial :

« Un midi dans le ciel, l'avion a commencé à perdre de la hauteur et de l'équilibre et à descendre de plus en plus vers nous. Tout à coup, il tombe, là à Jaujac ! Notre première pensée est allée directement pour l'école ! Nous espérions de tout cœur qu'il ne soit pas tombé sur l'école. (...) Nous avions peur que des gens soient percutés en particulier les enfants. (...) Cela nous a beaucoup touché et ce dans tout Jaujac et les alentours. Mais nous sommes conscients que ce drame aurait pu être encore plus important... »

Voici le récit de Monsieur Emile Bouloni :

« Il était un peu plus de midi, j'étais dans Jaujac, je revois encore cet avion tout écrasé posé là, par terre... Les gens autour cherchaient dans les débris, sans savoir ce qu'on allait y trouver. Heureusement, il n'y avait que deux pilotes à bord, sans passager. Par contre, il y avait les habitations de Jaujac en-dessous. (...) Dans ce drame, un évènement à tout de même fait sourire : un des pilotes s'est retrouvé suspendu à un châtaigner avec son parachute. »

Et voici le récit conjoint écrit par un groupe d'une dizaine de personnes, dont Madame Germaine Chanut, Mme Vignal, et Mme Richard : *« Ce jour-là, certaines d'entre nous travaillaient à l'usine. Avec le bruit des machines, le bruit que l'on a entendu était bien moins important que la réalité à l'extérieur. D'un coup, tout s'est arrêté : plus d'électricité ! Le patron nous a gardés un bon moment dans l'usine, il ne voulait pas nous laisser sortir. Nous savions qu'il s'était produit quelque chose d'important, mais nous n'avions pas imaginé un tel scénario. La peur a commencé à nous envahir. Lorsque nous sommes enfin sortis, la gendarmerie était là, avec des habitants en nombre important. Certaines maisons étaient totalement détruites, et la stupeur a été de découvrir qu'un avion était responsable de tous ces dégâts. Nous l'avons vu à terre complètement disloqué, là au milieu de notre village. Les discours étaient un peu confus : combien de personnes ont été touchées, est-ce qu'on les connaît, est-ce que ce sont des passagers... ? Les journaux ont commencé à communiquer sur ce drame sur notre village, si calme d'habitude, et pourtant c'était bien arrivé. La reine Elizabeth a ensuite dédommagé le village vu que l'appareil était anglais et au vu des dégâts importants. (...) »*

Il me semble que c'est la première fois que l'on organise une commémoration de cette importance à Jaujac. En vieillissant, le village et ses habitants s'attachent davantage encore aux souvenirs. La Municipalité a souhaité faire de cette commémoration un moment de recueillement et de partage.

Après ce temps des discours, nous procéderons au dévoilement d'une plaque commémorative, ici, sur les lieux de l'accident.

Nous vous proposerons ensuite la projection à l'église du documentaire "Surgi de la brume dans un rugissement strident". Sa réalisatrice, Mme Christine Marrou, membre de famille de disparus, a fait tout spécialement le déplacement depuis Cahors et nous l'en remercions.

J'en profite pour remercier également le Père Jérôme et Francette Volle qui nous ont aidés à organiser cette diffusion dans l'église pour augmenter la capacité d'accueil du public.

Nous avons ensuite fait le choix de laisser une grande place à la prise de parole des habitants, pour qu'ils puissent transmettre leur récit des événements. Nous ferons tourner le micro pour que chacun qui le souhaite puisse s'exprimer.

Tout au long de ce week-end de commémoration, vous pourrez aussi visiter l'exposition proposée dans l'église. Il a été choisi de mettre en avant différents éléments collectés, que ce soit des photographies, des coupures de presse de l'époque, des poèmes, des pièces conservées de l'avion, une maquette, le procès-verbal de la gendarmerie, des textes d'habitants... Nous ne sommes pas muséographes mais nous avons essayé, autant que faire se peut, de vous proposer une exposition de qualité !

Je veux particulièrement remercier Guy Mulot, Daniel Van Cutsem, Patrick Rouvière et Denis Djéranian pour le montage de l'exposition.

La Municipalité souhaite également distinguer toutes les personnes qui nous ont transmis des documents pour les exposer, et tout particulièrement Bernadette Alzas, Riri Bertrand, Francis Bigillon, Michel Blaye, Claude Civins, la famille Croze, Raymond Constant, Guy Mulot, Irène Prat, la famille Rigal, Elisabeth Roux, la famille Sauzon, et Daniel Van Cutsem. J'espère que je n'oublie personne, sinon je les prie de bien vouloir m'en excuser !

La fin de l'exposition vous réserve aussi une petite surprise... Nous souhaitons vous proposer de rédiger, vous aussi, vos souvenirs de cet événement ou ceux qui vous ont été transmis par vos aînés. Mémoires anciennes et actuelles se mélangeront ainsi, avec une volonté : transmettre aux prochaines générations pour ne pas tomber dans l'oubli.

Tous les documents obtenus et récoltés seront ensuite versés aux archives municipales.

L'anniversaire de cet épouvantable événement nous donne l'occasion de nous retrouver, de partager, de nous souvenir ensemble.

Nous voulons sincèrement vous remercier, toutes et tous, pour votre présence nombreuse, votre participation et vos contributions à cette cérémonie essentielle pour notre village.

Et peut-être, est-ce le plus bel hommage que nous puissions rendre aux victimes. Non seulement en continuant à prononcer leurs noms et en partageant leurs histoires, mais aussi en étant toujours là, les uns pour les autres, solidaires.

Je vous remercie de votre écoute !



British Embassy
Paris

Attaché de L'Air
British Defence Staff France
British Embassy Paris
35, rue du Faubourg St-Honoré
75383 Paris Cedex 08
FRANCE

Tel: 00 33 (0) 1 44 51 34 01

alastair.veitch@fcdo.gov.uk

vitesse et à 24 000 pieds d'altitude. A cause de cette panne mécanique le pilote a perdu le contrôle de l'avion alors qu'il effectuait une descente à grande vitesse. Le pilote et le navigateur ont tenté en vain de contrôler l'avion jusqu'au dernier moment où ils ont dû s'éjecter, à seulement 6 000 pieds d'altitude.

Incroyablement, le pilote, Flt Lt Holman et le navigateur, Flt Lt Berks, ont survécu, mais malgré tous les efforts de l'équipage, l'avion s'est écrasé sur des maisons dans ce village, entraînant ainsi la perte de quatre vies innocentes et des blessures qui ont changé la vie de huit autres personnes, sans évoquer les dégâts matériels considérables.

Il apparaît donc tout à fait approprié que ce triste événement soit commémoré aujourd'hui, 60 ans après la catastrophe. Aujourd'hui, nous traversons une époque de paix relative, toutefois marquée par des tensions mondiales qui font de nouveau appel à un déploiement d'avions militaires ainsi qu'une préparation stratégique militaire qui reflètent les valeurs et intérêts qui lient nos deux pays, conformément à l'accord franco-britannique de *Lancaster House Accords*. En effet, il existe entre l'Armée de l'Air française et la Royal Air Force une fraternité d'armes irréfutable qui s'est démontrée à travers l'histoire, et selon laquelle nous disposons d'équipages dans des postes d'échange, pilotant mutuellement les avions les plus modernes et les plus sophistiqués, dans le but de renforcer notre interopérabilité et de défendre nos valeurs communes, où et quand cela s'avère nécessaire, au bénéfice de nos gouvernements respectifs.

Toutefois, il convient également de souligner qu'une telle activité militaire ne peut en aucun cas être sans risque. Car, malgré la sophistication croissante de nos avions militaires, il paraît opportun de rappeler que les jeunes militaires français et britanniques sont de plus en plus confrontés à un risque commun dans les plus belles traditions de leurs forces aériennes respectives, et au service des nations et des communautés comme celle de Jaujac qui, il y a 60 ans, a subi une perte tragique qui reste parfois et inévitablement associée à la défense nationale et à la coopération alliée.

Il est donc plus que jamais approprié de rendre hommage aux pertes tragiques en vies humaines et aux blessures subies, mais aussi de remémorer les circonstances de cet événement survenu il y a 60 ans.

Je vous remercie.

Jonathan Warren

Paris, le 31 octobre 2023



Mesdames et Messieurs,

Nous commémorons aujourd'hui la catastrophe aérienne de l'avion de combat Gloster Javelin de la RAF immatriculé XM336 qui s'est écrasé le 5 novembre 1963. Nous nous souvenons de cette perte brutale et tragique qui a entraîné la mort de quatre personnes.

Ce qui rend cette commémoration bien particulière par rapport aux autres, c'est tout d'abord que les pertes humaines n'ont pas eu lieu au cours de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale. Cette catastrophe s'est produite en temps de paix relative en Europe. Bien que cette période, définie comme la « Guerre froide », fût marquée par une tension entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, il a fallu un déploiement de forces importantes, sous l'égide de l'OTAN, auxquelles cet avion Gloster Javelin avait été affecté lorsqu'il survolait la France entre sa base à Chypre et le Royaume-Uni.

Le deuxième fait marquant de cette catastrophe est que les vies perdues et les victimes qui sont commémorées aujourd'hui n'appartenaient pas à un effectif militaire. Il s'agissait principalement de personnes civiles habitants de ce village. Ces personnes ont trouvé la mort lorsque l'avion s'est écrasé sur leurs maisons.

D'après le rapport établi par les enquêteurs sur cette la catastrophe aérienne, l'accident a été causé par une panne mécanique des deux moteurs provenant d'une défaillance de la ligne centrale à une grande



Un succès pour la journée mondiale du nettoyage de la planète

Le samedi 14 octobre, une trentaine d'habitants ont répondu présents à l'invitation de la Municipalité pour participer à l'événement mondial « World Clean Up Day », littéralement « Jour de nettoyage de la planète ».

Le rendez-vous était fixé à 10h dans la cour de la Mairie, pour ensuite aller vers des lieux à nettoyer. Ont notamment fait l'objet d'un nettoyage : la Place du Champ de Mars, la Turbine, le parking des Fabricaires, la Place de la Poste, la Place de l'église... Les sacs de tri fournis au départ étaient malheureusement bien remplis au bout de 2 heures. Plusieurs kilos de plastique, ferraille, mégots, capsules, mouchoirs, sachets... ont été ramassés.

Un pot a ensuite été partagé dans une belle convivialité. Les enfants se sont vus remettre un diplôme pour les remercier de leur engagement.

Pourquoi organiser un tel événement citoyen ? Le World Cleanup Day est un mouvement mondial pour une action positive et festive de ramassage des déchets pour lutter contre les déchets sauvages. Cela permet :

- De créer du lien social entre les citoyens ;
- De sensibiliser les citoyens au tri des déchets ;
- De faire évoluer les consciences et de faire changer les comportements.

Chaque année en France,

1 million de tonnes de déchets sont abandonnés

soit l'équivalent de 100 Tours Eiffel



Quels sont les déchets abandonnés ?

Principalement des mégots, des bouteilles (verre et plastique), des canettes et des masques.



Où sont les déchets ? Malheureusement partout !

ORIGINES DES DÉCHETS MARINS



En montagne, sur les routes, dans les cours d'eau et sur le littoral. Ces déchets proviennent de l'activité industrielle mais également celle des consommateurs. Ils sont sources de pollution et nocifs pour nous tous : l'Homme, la faune et la flore.





TRANSITIONS

La lutte contre le frelon asiatique avec une expérimentation de piégeage des reines au printemps !

Depuis l'automne 2021, la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans mène une importante politique de lutte contre le frelon asiatique. Avec l'appui technique du GDSA et de la plateforme lefrelon.com, la collectivité prend en charge le coût de la destruction des nids auprès d'entreprises spécialisées.

Au total, et en trois années, ce sont près de 120 nids qui ont pu être détruits.

En plus de cette prise en charge de la destruction des nids (mesure curative), nous avons décidé d'aller plus loin dans la lutte en étant précurseur sur l'organisation d'une campagne de piégeage des reines fondatrices de frelons asiatiques (cette fois de manière préventive). Ce type de piégeage, au printemps, permet de limiter la construction de nids sur le territoire, présentant un risque important pour la population, pour la survie des abeilles et pour la pollinisation en général.

La communauté de communes a ainsi proposé, depuis un an, aux communes volontaires, d'encourager la mise en place de pièges pour capturer les reines de frelons asiatiques. La communauté a coordonné l'action (création d'un protocole, éléments de communication, appui auprès des communes, recensement des résultats...), et les communes volontaires (dont Jaujac) ont organisé localement le piégeage avec les habitants volontaires. Un mode d'emploi commun a été partagé rappelant synthétiquement les recommandations pour la mise en œuvre d'une lutte efficace contre le frelon asiatique, en veillant à ne pas porter atteinte aux autres espèces dont le rôle est essentiel pour le fonctionnement écologique et l'équilibre de la biodiversité. Au total, ce sont près de 100 bénévoles qui ont participé à cette démarche, soit une forte mobilisation pour le territoire.

Les résultats ont été, selon les communes participantes, concluants limitant ainsi le nombre de nids développés et la prédation autour des ruchers. Alors que le nombre de nids recensés en Ardèche a été multiplié par deux entre 2022 et 2023, il a été divisé par deux sur la même période sur le territoire Ardèche des Sources et Volcans.



Un nouveau plan de gestion pour la forêt communale de Jaujac

Une forêt communale, c'est quoi ?

Une forêt communale est un élément du patrimoine privé de la commune et aussi une composante du patrimoine forestier national, répondant à des enjeux d'intérêt général. La forêt domaniale, quant à elle, fait partie du domaine privé de l'Etat.

Qu'elles soient domaniales ou communales, les forêts publiques relèvent du régime forestier. Il est mis en œuvre par l'ONF qui assure une gestion multifonctionnelle de ces espaces naturels.

Le régime forestier : le cadre juridique de référence

Toutes les forêts appartenant à des collectivités dépendent d'un régime juridique spécifique : le régime forestier. La mise en œuvre de ce régime est confiée par la loi à l'ONF.

Le régime forestier définit un certain nombre de règles garantissant la gestion durable des forêts publiques. Il prend en compte les fonctions économiques (production de bois), écologiques (préservation de la biodiversité, prévention des risques naturels) et sociales (accueil du public) de la forêt. Il confère un statut de protection du patrimoine forestier contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance.

La charte de la forêt communale, cosignée par la Fédération nationale des communes forestières et l'ONF, précise les missions et responsabilités respectives et complémentaires des collectivités propriétaires de forêts et de l'ONF. Fruit d'un travail collaboratif, elle rappelle le rôle central des collectivités dans l'aménagement du territoire et la mission de service public de l'ONF destinée à assurer la gestion et la mise en valeur multifonctionnelle de leurs forêts. L'ONF assure ainsi la préservation du patrimoine forestier (surveillance des forêts, suivi foncier, prévention de risques naturels) et sa valorisation (élaboration et mise en œuvre de l'aménagement forestier, commercialisation des bois).

Au quotidien, une gestion partenariale entre l'ONF et les élus communaux

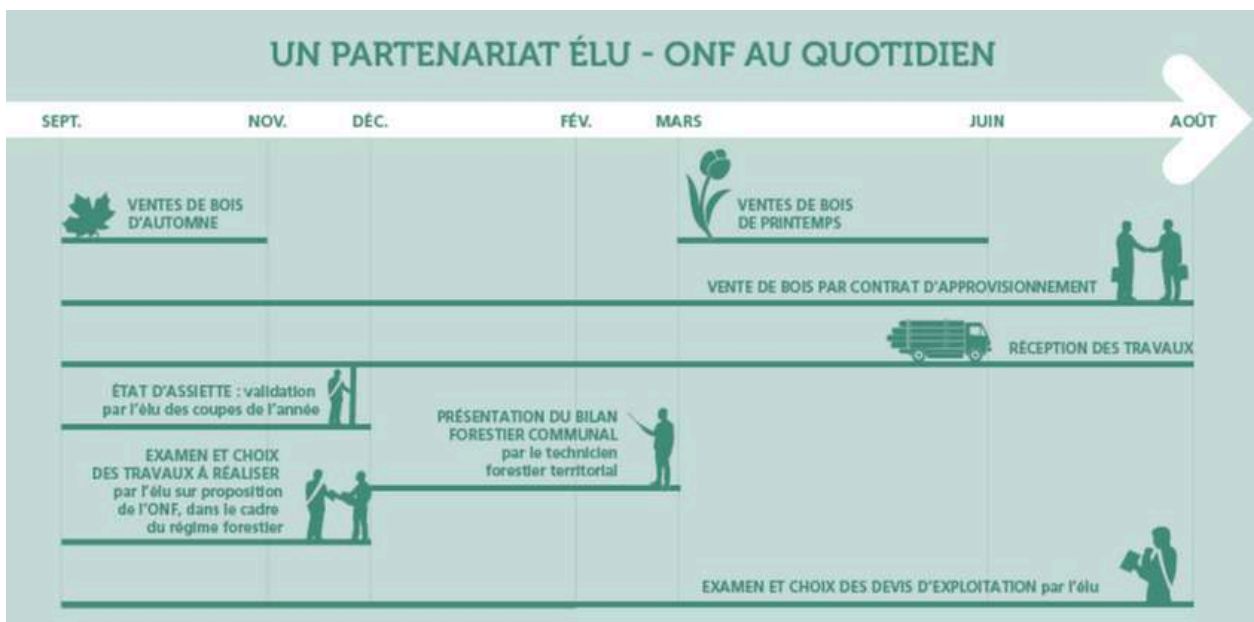
L'ONF assure la gestion des forêts communales en partenariat étroit avec les élus de la commune.

Tous les 20 ans : l'adoption d'un plan de gestion de la forêt

Encadrée, la gestion de la forêt repose sur un plan de gestion, appelé aménagement forestier. Cette feuille de route programme toutes les actions à mener dans la forêt tout en prenant en compte les grands enjeux : accueil du public, protection de la biodiversité, coupes de bois, renouvellement de la forêt et maintien des paysages.

Prévus sur une période de 20 ans, les aménagements forestiers font l'objet de révisions périodiques. Celui de la forêt de Jaujac est arrivé à échéance, raison pour laquelle l'ONF a engagé sa révision en concert avec les élus municipaux. L'occasion de revenir dans cette édition du journal municipal sur notre forêt communale !

La forêt communale représente 1/6e de la forêt française, soit :



La forêt communale

La forêt de Jaujac se compose de deux parties distinctes aux origines différentes, pour un total de 42 hectares :

- La partie de la forêt appelée « le communal », qui relève du Régime Forestier de longue date, se situe à l'arrière du Chastelas et a fait l'objet de reboisements de 1875 à 1880 ;
- La partie de la forêt appelée « la Coupe du volcan de Jaujac » relève du Régime Forestier depuis l'arrêté préfectoral du 29/11/2000, faisant suite à l'acquisition par la commune de terrains boisés appartenant à la famille Bruschet. Elle occupe une position topographique de versants, s'étalant sur les flancs et au pied du volcan « égueulé » vers le Nord. Depuis 2004, le site du volcan est sous bail emphytéotique avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNRMA).

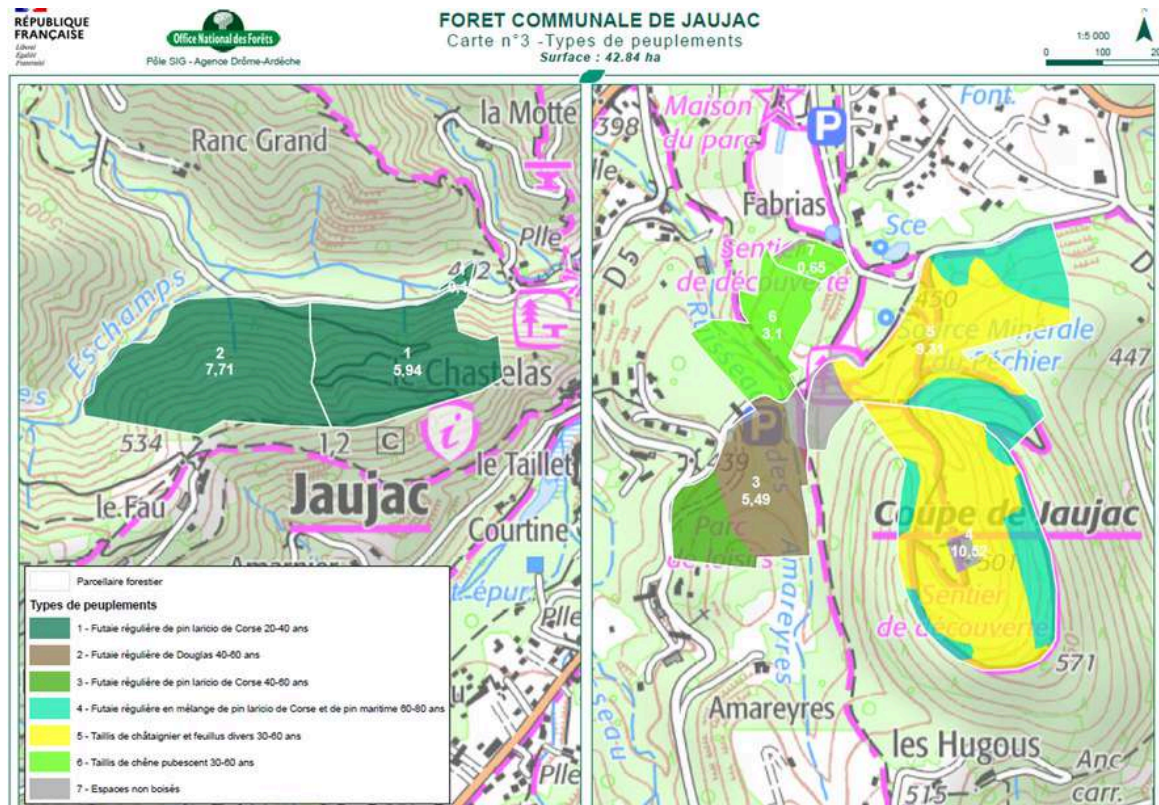
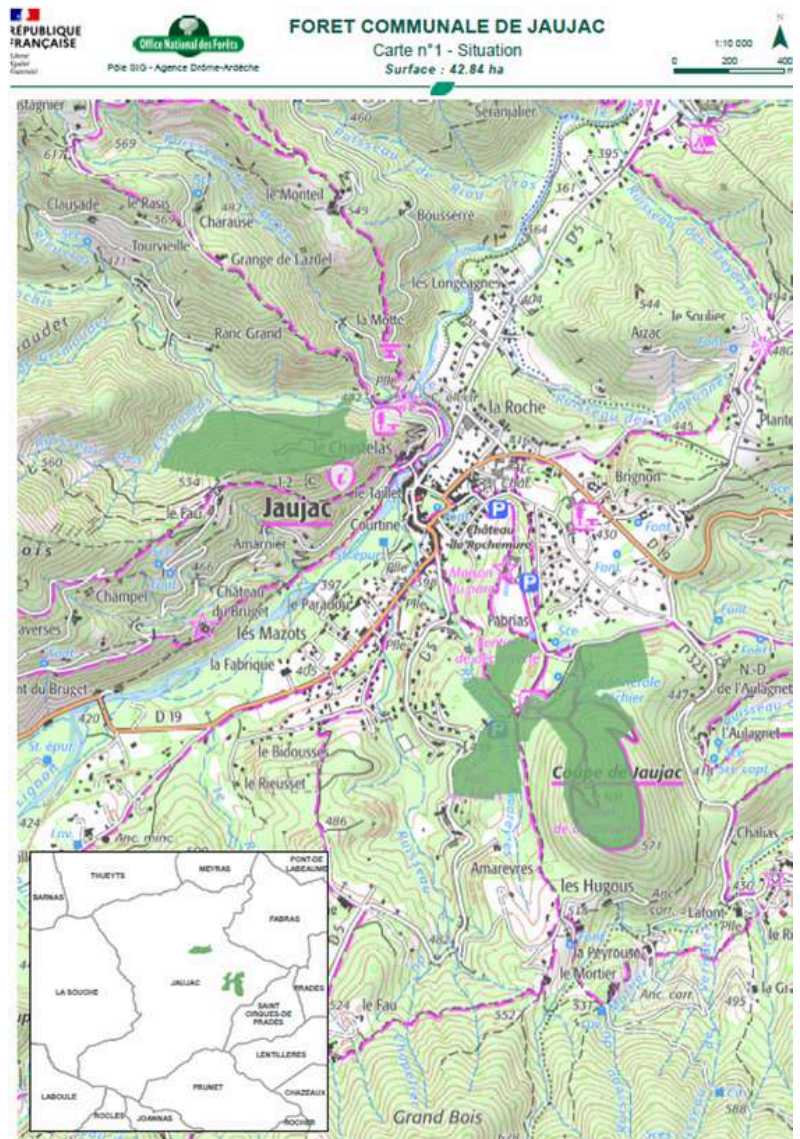
Ces deux parties distinctes sont découpées en sept parcelles forestières.

Il est à noter qu'en 2023, la Commune a fait le choix d'ajouter 4,19ha au régime forestier.

L'aménagement forestier

L'aménagement forestier permet :

- De garantir la gestion durable de la forêt (certification PEFC, accessibilité aux aides) ;
- D'expertiser l'état de la forêt et de dresser le bilan objectif de la gestion passée ;
- De permettre à la commune de se prononcer sur des choix concernant la gestion de sa forêt ;
- D'acter le programme d'actions : programme de coupes et de travaux ;
- De dresser le bilan financier.



Les peuplements

La répartition des essences fait de Jaujac une forêt très diversifiée :

- Châtaignier (30%) ;
- Pin laricio de Corse (42%) ;
- Douglas (8%) ;
- Pin maritime (5%) ;
- Autres feuillus (chênes vert et pubescent-robinier-merisier-frêne-peuplier-érables) (15%).

L'Association Futaie Irrégulière (AFI) a mis en place depuis 2011 dix placettes d'inventaire sur 12,39 ha, mesurées tous les 5 ans.

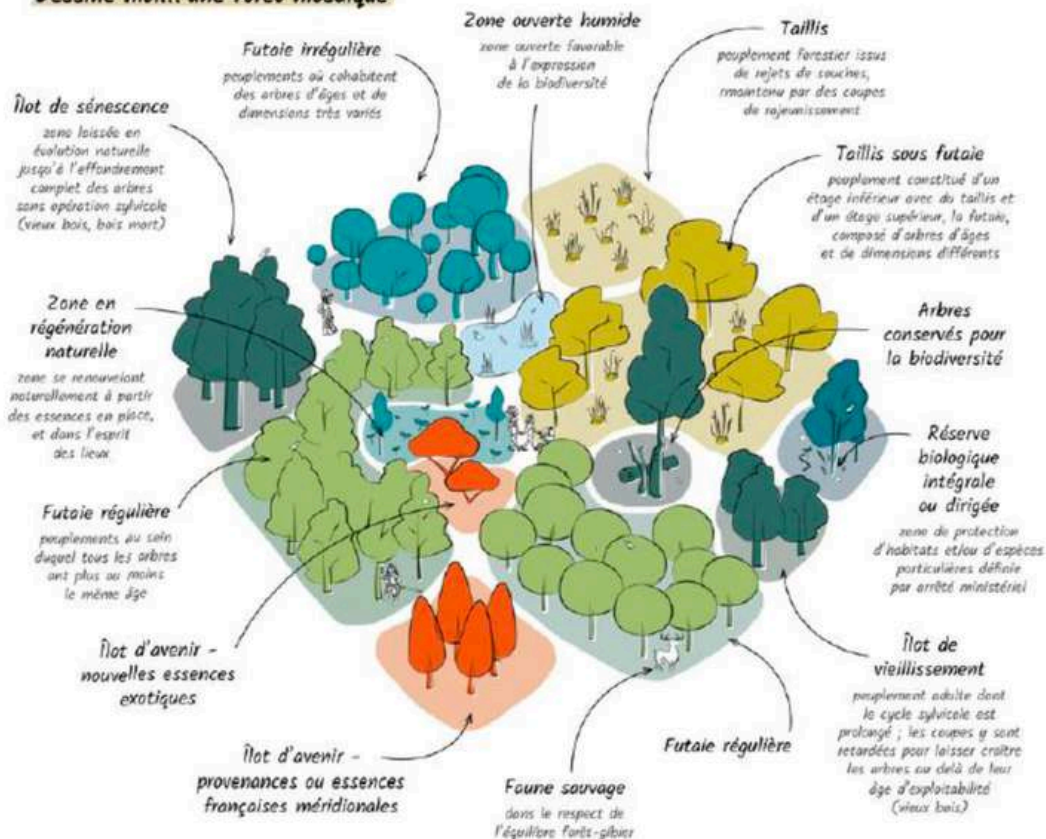
La prise en compte du changement climatique

Parmi les outils de diagnostic mis à la disposition des forestiers ces dernières années figure la plateforme Web "ClimEssences".

Son objectif est de comprendre les évolutions du climat à partir des différents scénarios de changement climatique modélisés par le GIEC et d'aider, à l'échelle d'une région forestière, à la réflexion sur le choix des essences locales à favoriser et éventuellement des essences nouvelles à installer.

L'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique vise soit à renforcer la résilience des peuplements existants, soit à accélérer leur transformation vers des peuplements plus adaptés.

Dessine moi... une forêt mosaïque



Elle est à mettre en œuvre à court ou moyen terme, en se projetant dans une perspective de long terme correspondant à la durée de vie des peuplements forestiers.



La forêt communale de Jaujac : propice au développement de la biodiversité

Pour la forêt de Jaujac, selon ces outils, le douglas et le pin laricio de Corse, compatibles selon le climat actuel, auraient comme principal facteur limitant à l'horizon 2070 le manque d'eau quel que soit le scénario, alors que les autres essences présentes n'auraient pas ce facteur limitant.

Pour préparer la forêt de Jaujac au changement climatique, les stratégies de gestion paraissant les plus adaptées sont les suivantes :

- Augmenter la diversité des essences, en favorisant les essences d'accompagnement adaptées ;
- Augmenter la diversité structurelle, en termes d'hétérogénéité verticale et horizontale : poursuivre la conversion des peuplements de taillis de châtaignier vers la futaie irrégulière, éviter les coupes rases de taillis et s'orienter vers la futaie irrégulière dans chaque intervention dans les peuplements résineux équiennes.

Cette stratégie sera adoptée ou poursuivie pendant cet aménagement lorsque des coupes auront lieu.

Le programme d'actions

L'objectif principal est l'accueil du public, en faisant en sorte que la forêt demeure un lieu de promenade agréable pour les habitants de la commune, tout en assurant une petite production de bois dans le cadre d'une gestion multi-fonctionnelle durable, les interventions privilégiant l'aspect esthétique et paysager et la moindre gêne pour les usagers. Pour cela, le traitement de la futaie irrégulière, bien adapté, sera poursuivi et adopté pour tous les peuplements.

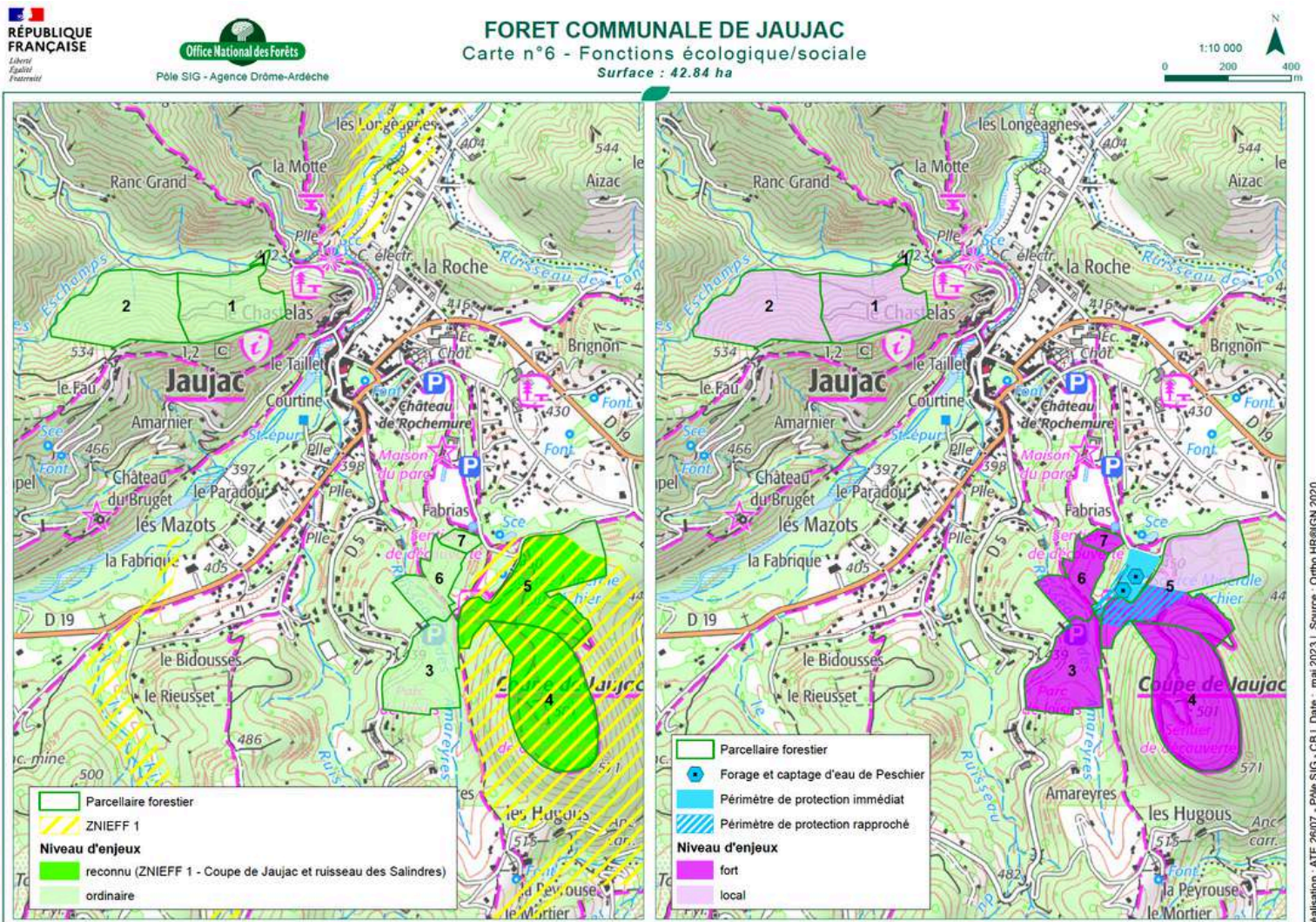
Le taillis de châtaignier, au volcan, qui prend déjà par endroits les allures d'une futaie sur souches, fera l'objet de coupes d'amélioration par balivage, dans la continuité de ce qui se pratique actuellement. Il s'agit de couper une quantité très limitée de bois pour permettre que le reste de la forêt se développe.

La futaie de pin laricio de Corse et de douglas, fera l'objet de coupes de futaie irrégulière à la rotation de 10 ans. La futaie de douglas dans le parc accrobranche fera l'objet d'une veille sanitaire, de manière à intervenir chaque fois que nécessaire pour prévenir tout dépérissement.

Aucune intervention n'est prévue dans les parcelles de la forêt qui se situe derrière le Chastelas.



Florian Paris, technicien forestier à l'ONF, responsable de la forêt de Jaujac



EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Rénovation du réseau d'eau potable de l'antenne de Coudon

Profitant du remplacement du réseau d'eau usée réalisé sur le chemin de Coudon (voir article suivant), la Mairie a procédé :

- Au remplacement du tuyau d'eau potable (AEP) desservant 3 riverains avec sortie de leurs compteurs sur le domaine public ;
- Au remplacement de 4 bouches à clefs grippées sur le chemin de Pomaret ;
- A l'installation d'une ventouse à l'extrémité de l'antenne AEP au croisement des chemins de Pomaret / Coudon afin de favoriser la purge automatique au point haut du réseau.

Ces travaux ont nécessité une coupure d'eau de cette antenne prise sur le réseau principal, situé sur la RD19.

Pour terminer, la Mairie a procédé au goudronnage en bicouches du chemin de Coudon afin de terminer proprement le chantier.



Sorties compteurs et ventouse



Prises en charge



Sortie compteur



Ventouse

Le Service de l'eau en action

En février, constatant une évolution significative de consommation lors des visites journalières au bassin du réservoir de Péreyres (+1,5m³/h), les agents municipaux ont rapidement et logiquement suspecté une fuite sur le réseau.

Dès lors, une procédure de géolocalisation de la fuite a été enclenchée en sectorisant le réseau ramifié en antennes isolables.

Après une succession de fermetures et d'ouvertures de vannes d'isolement sur les gros circuits tout en contrôlant l'évolution de la consommation, les suspicions se sont portées sur l'antenne, diamètre 100 mm, partant du Chemin des Sausses et desservant les abonnés de la tranchée (route de Lalevade), ainsi qu'un poteau incendie en bord de RD 19.

L'écoute acoustique a désigné définitivement une antenne secondaire de 40mm desservant 4 utilisateurs sur laquelle plusieurs réparations avaient déjà été réalisées par le passé et qui passe dans une propriété privée.

La décision de remplacer le tronçon concerné a été prise avec la pose d'une nouvelle vanne d'isolement (prise en charge) sur la ligne principale. Avec l'accord du propriétaire, le tronçon a été déplacé en limite de parcelle afin de ne pas trop affecter le terrain.

Le travail effectué avec la mini-pelle, à la disqueuse, et au marteau-piqueur pour éclater la roche (très présente à cet endroit) a duré plus d'une semaine.

Les autres difficultés rencontrées ont été de retrouver l'ancien réseau sur lequel il fallait se raccorder ainsi que les 2 réseaux du propriétaire.

Après remise en eau, la fuite qui résurgait dans un terrain en contrebas a cessé.

Ce travail montre à quel point il est délicat de gérer un réseau d'eau potable. Cela nécessite une parfaite connaissance des installations (captages, Unités de distribution, réseaux, qualité), de la réactivité et un grand professionnalisme de la part des agents municipaux.

La pression monte d'un cran lorsque les événements se produisent en période de sécheresse, ce qui fort heureusement, n'était alors pas le cas.



Ouverture de tranchée



Prise en charge sur tuyau fonte



Fermeture de tranchée



Prise en charge de deux branchements

Des travaux sur le réseau d'assainissement de l'antenne de la Bastide

L'assainissement collectif communal

La commune dispose de deux réseaux d'assainissement collectif raccordés chacun à une station d'épuration :

- La station de La Prade au centre-bourg qui supporte 660 raccordements incluant les différents services et commerces. Elle a été mise en service en 1978 ;
- La station du Chambon qui supporte 34 raccordements, le long de la RD19 en direction du village de La Souche.

L'exploitation de ces deux unités de traitement est assurée par les services communaux.

En 2019, la Commune a réalisé un diagnostic de la partie collective de l'assainissement afin d'avoir des données qualitatives et quantitatives sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et leurs dysfonctionnements. Ce type d'études permet :

- D'établir un diagnostic de l'état de fonctionnement des réseaux et des différents ouvrages ;
- D'inventorier les pollutions domestiques et industrielles à traiter ;
- De préciser l'impact sur les milieux récepteurs des dysfonctionnements des ouvrages par temps sec et de pluie ;
- De prévoir l'évolution des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs ;
- D'élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés en fonction de leur efficacité

Ci-joint un aperçu du plan des réseaux du centre bourg sur fond d'orthophotographie.



Les travaux sur l'antenne dite de La Bastide

La mise à jour du Diagnostic de 2019 a constaté notamment que l'antenne du réseau d'eau usée dite de « La Bastide » était très ancienne et drainait une importante quantité d'eaux parasites, venant saturer l'unité de traitement des eaux usées lors d'épisodes de pluie, importants. En effet, lors d'épisodes pluvieux, on constate une quantité très importante d'eaux claires, pouvant perturber le bon fonctionnement de l'unité de traitement. Cette dernière est même « by-passée » en cas d'apports trop importants.

Pour pallier ce problème, un renouvellement complet de l'antenne, avec reprise des branchements et réhabilitation des trois traversées du ruisseau, a été programmé en fin d'année 2023. La nature des désordres constatés par les inspections télévisuelles (fissures, infiltrations, effondrements, présence de racines,) ainsi que par les investigations directes ont incité à préconiser le remplacement complet du réseau.

L'opération se situait au niveau des Quartiers dits de « Coudon » et des « Mazots », entre la RD19 et la RD5, le long du ruisseau du Chapelier. Le réseau à renouveler relie le centre d'hébergement de « La Bastide » à la RD19 (sortie de Jaujac direction La Souche).

Les coûts des travaux

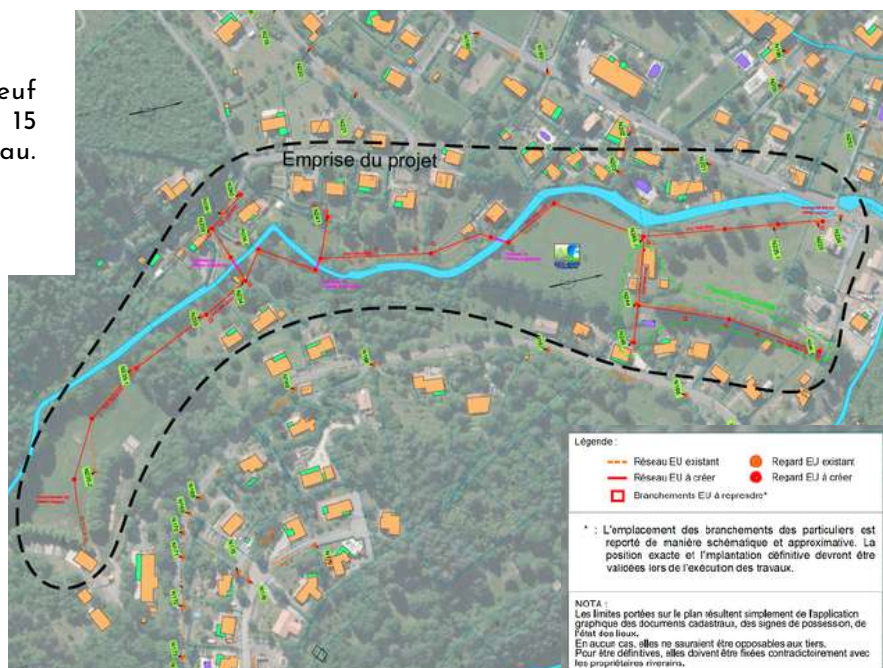
L'opération a consisté à poser un collecteur neuf sur 750 mètres linéaires avec reprise des 15 branchements et des trois traversées du ruisseau.

Le tout pour 260 000€.

Les derniers travaux ont donné lieu à un contrôle à la caméra de l'ensemble du réseau et à une épreuve d'étanchéité à l'air, menés par l'entreprise CITEC.

Le nivellement des terrains chez les riverains impactés a également été effectué pour ne laisser aucune trace des travaux réalisés en partie chez des particuliers.

Le chemin de Coudon a enfin été goudronné.



Traversée de ruisseau et bétonnage de la traversée



Regard



Nouveau réseau Ø200

Compactage de tranchée



Chaussée compactée

Goudronnage en bicouche du chemin de Coudon

Une étude de l'Etablissement Public Territorial de Bassin sur l'impact du changement climatique : suites...



L'EPTB s'est engagé dans une démarche stratégique visant à comprendre et limiter l'impact du changement climatique sur le bassin versant de l'Ardèche. Caractérisés par la dualité entre des étiages sévères et des épisodes cévenols violents, l'Ardèche et ses affluents sont particulièrement sensibles au dérèglement climatique. Sans anticipation, les conséquences pour les milieux naturels et les activités économiques pourraient être majeures.

Dans un précédent journal municipal, nous étions revenus sur la caractérisation de l'évolution passée des principaux paramètres climatiques (température et précipitations). Dans ce nouveau numéro, nous vous proposons un retour sur la question de l'évolution prévisible des principaux paramètres climatiques. Cela afin de comprendre les impacts attendus du changement climatique (niveaux d'eau, qualité des eaux, biotopes des écosystèmes aquatiques et humides), les usages et activités associés à la ressource en eau (alimentation en eau potable, agriculture, tourisme, hydroélectricité), et la qualité de vie (loisirs, paysages, vulnérabilité aux inondations).

PEUT-ON PREVOIR L'EVOLUTION DU CLIMAT A L'HORIZON DE PLUSIEURS DIZAINES D'ANNEES ?

« On ne peut pas prévoir la météo à plus de 10 ou 15 jours ? Comment pourrait-on prévoir le climat dans 50ans !? ». La question se pose en effet. Pour y répondre clairement il faut comprendre que l'état de l'atmosphère répond d'une part à une logique « chaotique » : un tout petit changement local peut avoir des grands effets. C'est l'effet dit « papillon ». De ce fait, effectivement, il est très difficile de prévoir la météo au-delà d'une quinzaine de jours car les modèles mathématiques des météorologues ne sont pas assez fins. Mais l'état de l'atmosphère répond aussi à une logique déterministe, parfaitement appréhendable par des lois physiques connues. Il est, par exemple, bien connu que, du fait de la variation de la position de la terre par rapport au soleil, il fait plus chaud l'été que l'hiver. De la même manière, on sait désormais relativement bien modéliser le rôle des gaz contenus dans l'atmosphère sur le climat. On sait donc approcher les conséquences de la hausse de la concentration de certains de ces gaz sur le climat, en particulier pour les températures. Ainsi, si on ne sait donc pas dire le temps qu'il fera le 23 juillet 2064, on sait très bien calculer que la décennie 2060 sera très probablement plus chaude que la décennie 2010 si l'humanité ne réduit pas ses émissions de gaz à effet de serre !

La difficulté des climatologues est leur impossibilité à prévoir comment la concentration de gaz à effet de serre va évoluer dans le futur. D'où la nécessité de dessiner plusieurs « trajectoires possibles ». Des simulations futures du climat sont ainsi produites par la communauté scientifique à partir d'un ensemble d'hypothèses et à l'aide de modèles climatiques. Cet article décrit les évolutions possibles du climat local à horizon 2050 et d'ici la fin du siècle, selon deux scénarios d'émission de gaz à effet de serre retenus :

- Scénario RCP 4.5 associé à une stabilisation des émissions avant 2100 ;
- Scénario RCP 8.5, associé à une forte augmentation des émissions et une absence de politique climatique.

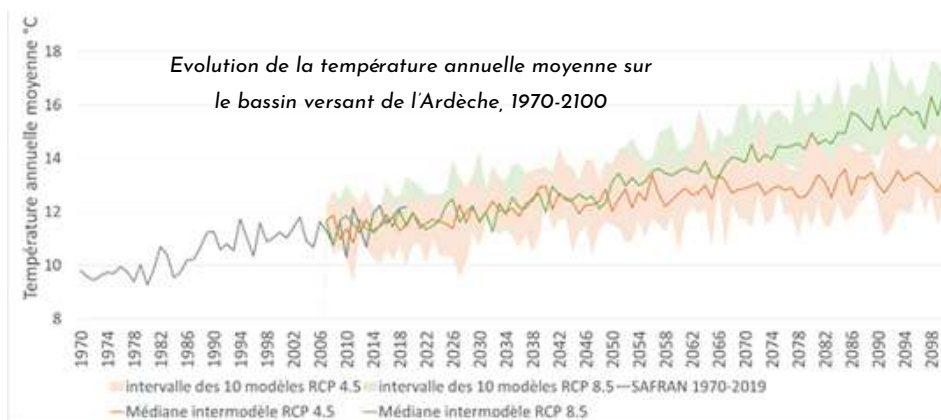
Ces simulations peuvent néanmoins permettre de dégager des signaux forts pour l'évolution à venir des grandes composantes du climat (précipitations, températures, évapotranspiration potentielle).

AUGMENTATION DES TEMPERATURES ANNUELLES MOYENNES JUSQU'A LA FIN DU SIECLE

Entre 2005 et 2050, les résultats varient relativement peu entre les différents scénarios, les températures dépendant essentiellement des émissions de gaz à effet de serre déjà réalisées. A partir de 2020, les températures continuent d'augmenter, à un rythme moyen de 0,3°C par décennie, pour une augmentation globale de la température moyenne de 1°C au cours des 30 prochaines années.

Les stratégies d'atténuations mises en place aujourd'hui auront un impact sur les températures à partir de 2050, date où on relève un décrochage notable entre les deux courbes. Au cours de la deuxième moitié du XXIème siècle :

- Dans le cas d'un scénario 4.5, le réchauffement additionnel par décennie est estimé à 0,15°C en moyenne, soit une augmentation globale inférieure à + 1°C en 50 ans.
- Dans le cas d'un scénario 8.5 d'absence de régulation des émissions de gaz à effet de serre, le réchauffement additionnel par décennie est estimé à 0,6°C par décennie en moyenne, soit une augmentation globale de l'ordre de + 3°C en 50 ans.

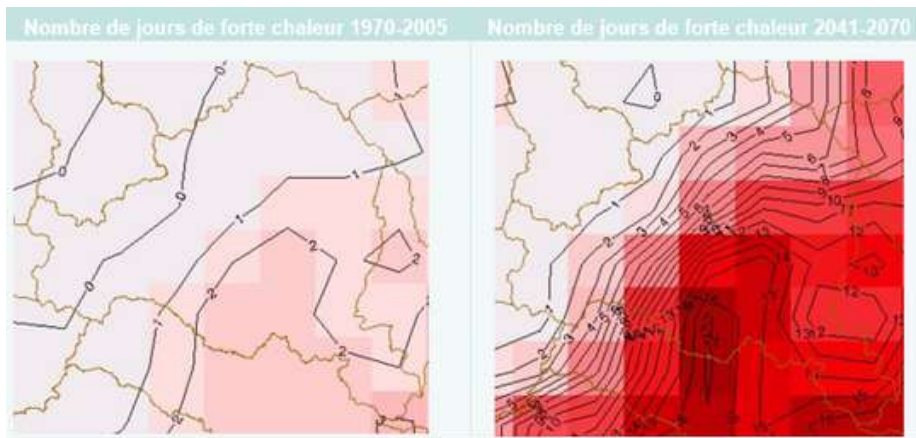
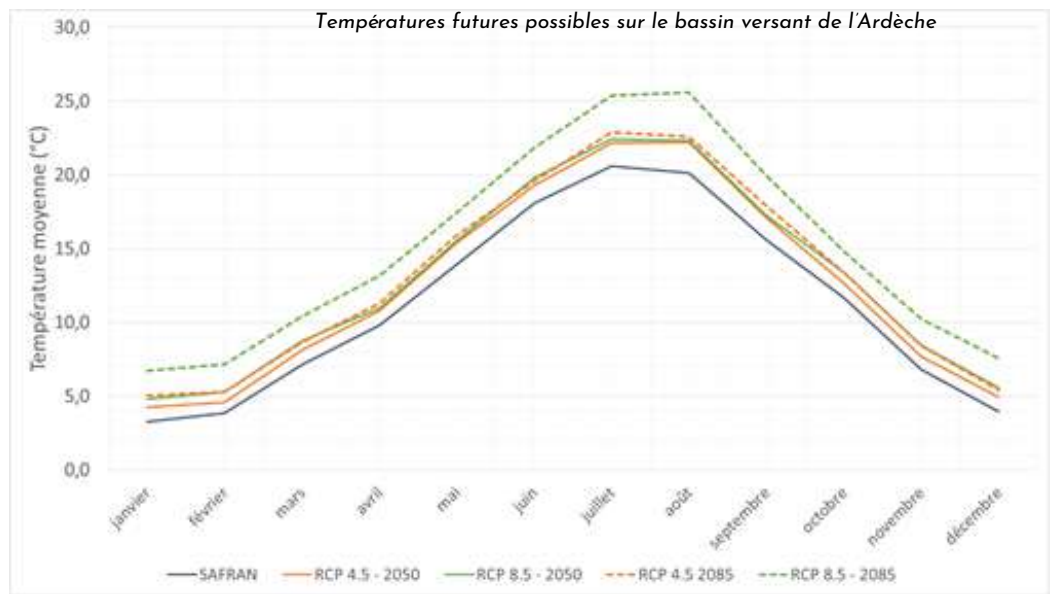


VARIABILITE SAISONNIERE DES AUGMENTATIONS DE TEMPERATURE

Quel que soit le mois de l'année, tous les modèles convergent vers une augmentation des températures.

La médiane inter-modèles laisse envisager un réchauffement plus important les mois d'été.

Les cartes disponibles sur les futurs du climat permettent également d'étudier l'évolution de certains indicateurs climatiques à signification biologique :



Evolution du nombre de jours de forte chaleur d'ici le milieu du siècle (RCP 8.5)

- Les isolignes du nombre de jours de gel, pour les périodes 1970-2005 et 2041-2070, renseignent la diminution du nombre de jours de gel sur le bassin versant d'ici le milieu du siècle. Tous les secteurs du bassin versant restent cependant sensibles au gel à horizon milieu de siècle. Des épisodes de gel tardifs tels que ceux observés en avril 2020 pourraient se reproduire d'ici la fin du siècle.
- Les cartes témoignent d'une augmentation du nombre de jours de forte chaleur.

DE FORTES INCERTITUDES SUR L'EVOLUTION DES PRECIPITATIONS

Les projections climatiques sont beaucoup moins tranchées et ne s'accordent pas sur une évolution des précipitations. Quel que soit l'horizon ou le scénario considéré, aucune tendance d'évolution des cumuls annuels ne peut être établie. Le cumul annuel de précipitations varie à horizon proche entre -15% et +15% selon les modèles et à horizon lointain entre -15 et +25%.

À l'horizon fin de siècle, il est possible que les précipitations sur la période estivale diminuent et que celles sur la période hivernale augmentent mais quelques modèles viennent nuancer ces conclusions.

ALLONGEMENT DES EPISODES DE SECHERESSE

Les cartes disponibles sur le site DRIAS, les futurs du climat permettent également d'étudier l'évolution de la durée des épisodes de sécheresse climatique.

A horizon milieu de siècle, la durée des épisodes de plusieurs jours consécutifs sans précipitation ne devrait globalement pas s'allonger. A horizon fin de siècle, la plupart des modèles convergent vers un allongement de ces épisodes. La médiane intermodèle anticipe un allongement des épisodes sans précipitations de +3 jours sur le secteur Montagne à +8 jours sur le secteur Ardèche Aval.

SYNTHESE DES PROJECTIONS CLIMATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT *

* COMPARAISON PAR RAPPORT A LA PERIODE 1970-2005

	MOYENNE ANNUELLE	MOYENNES SAISONNIERES	EPISODES EXTREMES
TEMPERATURES	Augmentation de +0,3 °C par décennie d'ici le milieu du siècle. A partir de 2050, entre 0,2 et 0,6 °C par décennie selon l'évolution des émissions de gaz à effet de serre	Réchauffement probablement plus marqué l'été Augmentation du nombre de jours de fortes chaleurs	Augmentation du nombre de jours de fortes chaleurs Diminution du nombre de jours de gel mais maintien de l'aléa
PRECIPITATIONS	Forte incertitude quel que soit l'horizon ou le scénario d'émissions considéré	Forte incertitude sur l'évolution d'ici le milieu du siècle. En fin de siècle, possibilité d'une diminution des précipitations estivales et d'une augmentation des précipitations hivernales.	Forte incertitude sur l'évolution de l'intensité des précipitations extrêmes. A horizon fin de siècle, augmentation de la durée des épisodes de sécheresse climatique



TRAVAUX



Des ultimes travaux pour les projets d'enfouissement des réseaux secs

En partenariat avec le Syndicat des Energies de l'Ardèche (SDE 07), la Commune a enfoui ces derniers mois trois linéaires de réseaux (électricité, téléphone, fibre et éclairage public) :

- Le long de la RD5 entre la rue Dubois Maurin et les limites communales à la route des Plots ;
- Au chemin du Moulinet ;
- Au quartier des Sausses.



Les réseaux aériens constituent une pollution visuelle, avec leurs lots de poteaux en ciment et fils inesthétiques. Ces travaux participent également, outre l'embellissement et la mise en valeur du village :

- Au renforcement des réseaux ;
- Aux économies d'énergies (utilisation de la technologie LED) ;
- Et ils améliorent la sécurité du réseau, du matériel et des hommes contre les intempéries.

Sur ces linéaires, les poteaux bois et béton ont pu être démontés. Après que les poteaux soient soutenus en partie haute, leur pied en ciment a été cassé au BRH, puis les armatures métalliques ont été disquées pour être ensuite déposées par la grue.



De nouvelles illuminations de Noël



Cette année, bien avant la période des fêtes, la Mairie a procédé à l'installation des illuminations de Noël.

Les nouvelles acquisitions se composent notamment des deux traversées d'escaliers de la Place, de motifs pour lampadaires, et d'une étoile sur la façade de l'église.

Dans un souci de sobriété énergétique, les illuminations renouvelées cette année sont exclusivement en LED.

Bravo aux services techniques pour leur travail !

Certains commerçants et particuliers avaient également décoré leurs vitrines, façades ou devants de porte. Nous les en remercions chaleureusement.



Les travaux de la micro-crèche intercommunale continuent !



Une micro-crèche à Jaujac ?

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans gère la compétence "Actions en faveur de la petite enfance et la jeunesse", en proposant notamment des structures d'accueil collectif des enfants de 0 à 6 ans (crèche de Lalevade, micro-crèche de Thueyts). Au fil des ans, et de l'occupation des structures existantes sur le territoire, il est apparu le besoin d'une structure complémentaire dans la Vallée du Lignon. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que la Commune s'est positionnée pour accueillir la future micro-crèche de 12 places. L'équipe municipale a souhaité que l'établissement soit en plein cœur du village, à proximité immédiate de l'école, pour faciliter la vie des parents. La commune a donc mis à disposition un terrain au niveau du Sportissage.

Le secteur du Sportissage fait donc l'objet d'un aménagement d'ensemble :

- La construction de 8 nouveaux logements en partenariat avec Ardèche Habitat ;
- La construction d'une micro-crèche au rez-de-chaussée ;
- La transformation en parking/jardin paysager ;
- L'enfouissement des réseaux secs sur la route des Plots ;
- La poursuite de la voie douce de Fabras qui s'arrêtait à 500 mètres avant le site (voir articles suivants).



Une micro-crèche : comment ça marche ?

Elle accueillera jusqu'à 12 enfants, âgés de 10 semaines à 6 ans, ce qui est largement inférieur à la capacité d'accueil des crèches collectives : entre 20 et 60 enfants.

L'établissement sera géré directement par la Communauté de communes.



Quel coût ?

Le projet est pris en charge par la Communauté de communes, et subventionné à hauteur de 80% de subventions (CAF, Etat...). Le maître d'oeuvre est le cabinet d'architecture Tam Tam, localisé à Saint-Privat. Son coût estimatif est de 486 516€ HT, soit un gros investissement pour le territoire !





Coulage de la dalle



Coulage des murs



Montage des murs en brique



Création d'un chaînage périphérique



Préparation du coulage de la dalle d'un étage



Préparation du coulage de dalle



Pose de pré-dalles



Montage des briques du 1er étage



Coffrage pour escalier



Passerelle entre les deux bâtiments



Pose de poutres sous dalle préfabriquées



Réalisation des pignons



Vue intérieure de 1er étage



Pose des fermettes



Pose des tuiles

Les travaux de sécurisation et création d'un cheminement piétons le long de la Route Départementale 5



Le Conseil municipal a poursuivi son programme d'aménagements, afin de faciliter les flux jusqu'à la Place du Champ de Mars, et d'améliorer les liaisons piétonnes jusqu'au centre-bourg.

Avec les travaux menés, il s'agit de créer un cheminement piétons le long de la route départementale 5, entrée Nord du village, et desservant le cœur du centre-bourg.



La route des Plots avant



La rue Dubois Maurin avant les travaux

La RD5 est une route départementale très utilisée.

Il s'agit d'une zone de transition entre un secteur de rase campagne et d'agglomération, présentant un trafic élevé.

De nombreux piétons y circulent, dans des conditions de sécurité qui sont loin d'être optimales. Il convenait donc d'y sécuriser les mobilités.

La Municipalité a souhaité mener :

- La réfection des parapets de protection sur 164 mètres linéaires (par l'entreprise Péreyron) ;
- La reprise de réseaux d'écoulement d'eaux pluviales et de bouches à clés endommagées (entreprise Valette) ;
- La création d'un belvédère surplombant la vallée du Lignon (travaux effectués en régie, voir article plus loin) en lieu et place d'un vieux garage racheté par la commune ;
- La création d'un cheminement piétons en enrobé coloré le long de la route départementale 5 de 700m, et desservant le cœur du centre-bourg (par l'entreprise Eurovia) ;
- La reprise intégrale de la chaussée en enrobé (par l'entreprise Eurovia) ;
- La création d'espaces verts (entreprise Plancher) ;
- La mise en oeuvre d'un sens unique de circulation des véhicules sur une portion de la voie communale depuis Sportissage vers Jaujac, permettant ainsi d'agrandir la largeur du cheminement piéton et de créer quelques places de stationnement en béton désactivé.

Le coût des travaux a été de près de 400 000€, dont une partie a été prise en charge par le Département de l'Ardèche (100 000€). La Municipalité a par ailleurs obtenu 150 000€ de subventions de l'Etat.

Pour rappel, l'enfouissement des réseaux secs sur le même linéaire de travaux a été effectué l'année précédente, pour un total de 550 000€ dont 150 000 à la charge de la commune. Le parking Sportissage a, quant à lui, été complètement ré-aménagé pour accueillir de nouveaux logements et la micro-crèche.

C'est maintenant tout le quartier qui aura été aménagé ! L'enjeu était à la fois d'améliorer le cadre de vie des habitants et l'accueil touristique, et de promouvoir les mobilités douces.



Dépose des vieux murs quand ils étaient trop endommagés

Réalisation de murs en pierres de protection



Réalisation et amélioration du réseau d'écoulements des eaux pluviales



Traversées en limites de propriétés privées



Création de massifs d'espaces verts



Bordures pour délimiter le stationnement



Pose de pavés



Coulage du béton désactivé



Places de stationnement avec basaltes, porphyre et pouzzolane



Raccordement avec le parking Sportissage



Rabotage



Cylindrage



Imprégnation



Goudronnage en enrobé de la chaussée



Remplissage des massifs en terre en régie



Eclairage encastré LED

Aménagement d'un nouveau belvédère sur le Lignon



En amont de l'important chantier d'aménagement de la route départementale n°5 (Route des Plots) et de la rue Pierre Dubois Maurin, la Municipalité a souhaité créer un nouveau belvédère.

Il faut dire que le paysage s'y prête. Le long de la rue Dubois Maurin, le panorama sur le vieux quartier du Chastelas est magnifique et la vue plongeante sur le Lignon et ses orgues basaltiques est spectaculaire !

Le Conseil municipal a donc acheté un vieux garage appartenant à la famille Nogaret.

La parcelle acquise par la commune est délimitée par la falaise d'un côté et par la route de l'autre côté ainsi que par un espace d'environ 25m² sur son flanc sud-ouest. Le site offre un point de vue particulièrement intéressant.

Pour la création de ce nouveau belvédère, le choix a été fait de le construire en régie. Ce sont donc nos habiles agents municipaux qui ont démolé le bâtiment en conservant une hauteur de mur d'environ 1m, qui ont créé deux escaliers au niveau des deux ouvertures pour monter sur la plateforme, décroûté des murs, remodelé des joints, remblayé le belvédère en cisal, créé une fosse pour la plantation d'un arbre, planté l'arbre...

Il convient maintenant de mettre en place des garde-corps autour de certains murs, de positionner une fontaine et deux bancs.

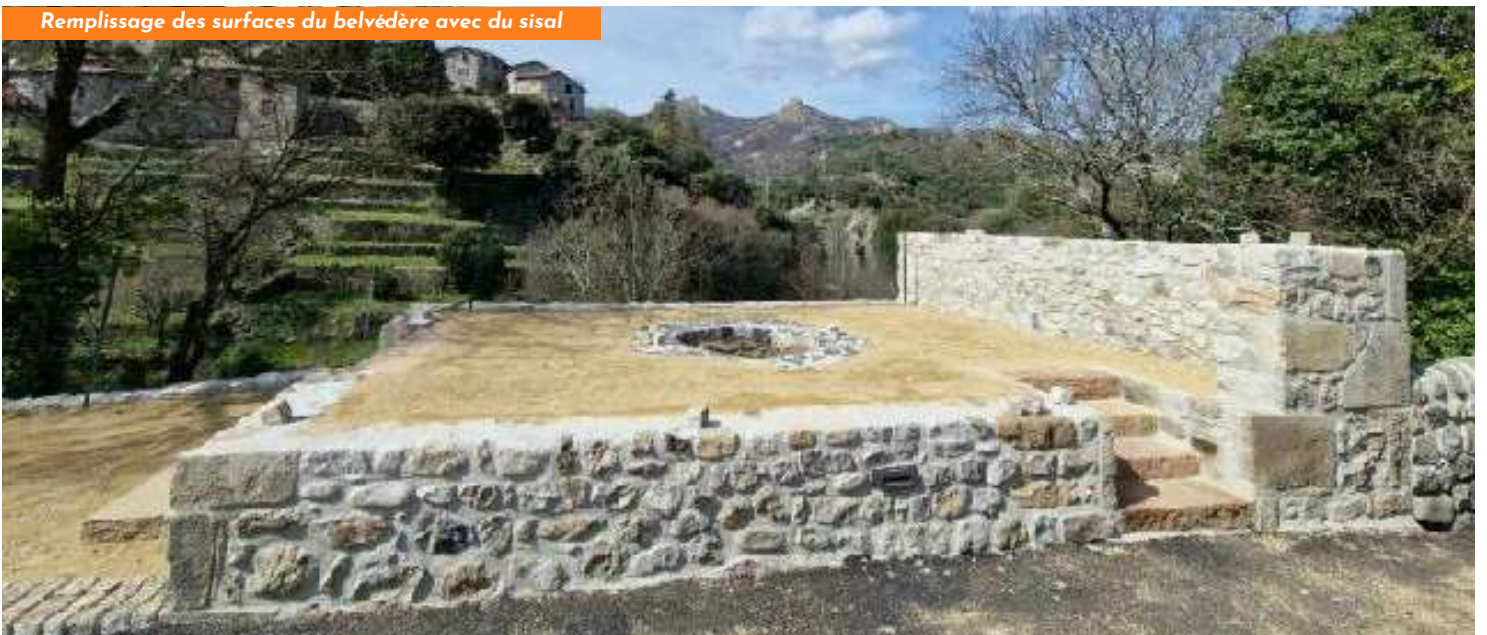




Pose des marches de l'escalier



Remplissage des surfaces du belvédère avec du sisal



Le bâtiment de la mairie fait peau neuve

La Municipalité a souhaité décrépiser la façade de l'entrée du bâtiment de la Mairie et son enceinte.

Il faut dire que cette façade ne rendait vraiment pas justice à la beauté de la Place de Jaujac, avec son crépi passé rose et son abri métalloplastique entouré de carrelage bleu à tâches.

L'équipe municipale, aidée de quelques habitants, a effectué des recherches pour trouver des photographies de l'époque où le bâtiment n'était pas crépi. Ils ont fait chou blanc ! Mais la décision a quand même été prise de procéder au décroûtage de la façade.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, nous nous sommes aperçus que la façade d'époque était de toute beauté avec des magnifiques pierres et linteaux.

C'est Monsieur Thimothée Oesch, artisan à la Souche, qui a réalisé ce chantier. Il a décroûté la façade et les murets de l'enceinte, rejointé les pierres, puis pour finir, a nettoyé les margelles et les piliers de l'enceinte.

Le chantier a conduit à quelques surprises :

- Un des murs de l'enceinte était construit en béton. Il a donc été nécessaire de réaliser un crépi de la même couleur que les joints sur ce mur.
- L'encadrement de la porte d'entrée a également dû être refaçonné en imitation pierre.
- Des agglomérés ont été découverts sous la fenêtre du bureau du Maire et ont été remplacés par des pierres.

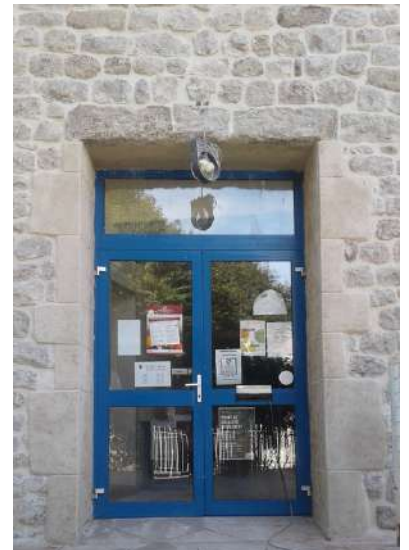
Le coût des travaux s'est élevé à 16 457€ HT.

Malgré ces quelques péripéties, cet excellent travail met vraiment en valeur la Maison commune ! Des lettres en acier indiquant Mairie ainsi que la devise, l'éclairage du bâtiment et la peinture des grilles sont également prévus.



Opération de décroûtage





Jambages en pierres reconstituées



La rénovation des calades de la Turbine et du Pont romain

Le Conseil municipal souhaite ré-aménager le site de la baignade de la Turbine, qui attire de nombreux touristes tout comme les habitants. Il s'agit en effet d'un lieu particulièrement intéressant :

- Magnifique point de baignade ;
- Une vue plongeante sur la coulée basaltique considérée comme la plus belle d'Europe, et ses magnifiques prismes à sections orthogonales ;
- Présence de l'emblématique "Pont romain" qui relie le site de la baignade à des sentiers de randonnée.



La situation des calades et de l'accès au pont avant les travaux

Le projet

Afin de proposer un espace public de qualité, à la mesure du patrimoine naturel et géologique, la Municipalité a souhaité rénover une première partie des calades en pierres sèches, dans les règles de l'art. Cela sur le linéaire du chemin d'accès à la plage de la Turbine au Pont romain, car la calade actuelle était très endommagée et ne permettait pas une accessibilité optimale.

C'est l'entreprise spécialisée "De pierres et de bois" qui a effectué les travaux. Ils consistaient en :

- Un nouvel aménagement d'accès au pont romain pour casser la hauteur avec la création de marches ;
- La reprise de la vieille calade en galets sur 45 m² ;
- La création d'un mur de soutènement en pierres sèches de 4m de long sur 0,6m de haut ;
- La création d'un nouveau cheminement en calade sur 39 m² ;
- La création de passages d'eau.

La pose des pierres s'est faite sur un lit de sable, avec des pierres de grès d'Ardèche et des pierres récupérées sur place provenant de l'ancienne calade détériorée.

Les éléments financiers

Les travaux ont coûté 45 135€ HT. Ils ont été subventionnés par le dispositif Coup de Pouce Pierres sèches mis en place par le Parc Naturel des Monts d'Ardèche et financé par la Région et par le Département de l'Ardèche. Le total des subventions a atteint 80%, soit le maximum autorisé par la loi.

La pierre sèche, c'est quoi ?



Sentier caladé, ruelle pavée, terrasses, béalières irriguant les châtaigneraies... la pierre sèche fait partie du patrimoine culturel de l'Ardèche et témoigne d'un savoir-faire ancestral. Il s'agit de choisir puis d'agencer des pierres sans utiliser aucun autre matériau. Les structures en pierre sèche sont réalisées en parfaite harmonie avec l'environnement à partir des matériaux locaux.

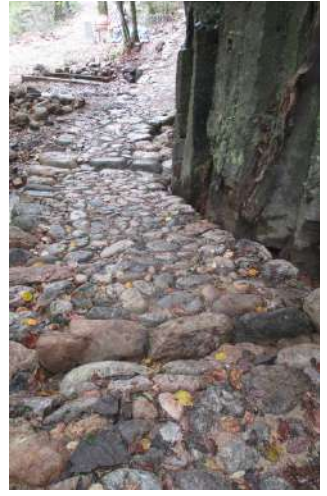
Cette technique évite aussi le ruissellement des eaux de pluies, freine l'érosion des sols et favorise une meilleure infiltration de l'eau.

Aujourd'hui, ces constructions font face à l'abandon et risquent de disparaître de nos paysages.



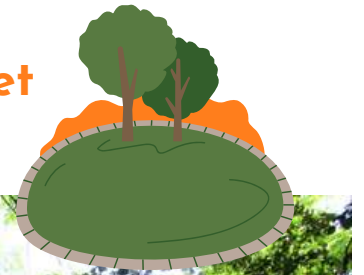
Préparation de l'accotement de la calade





Création d'un escalier tournant en balancier

Les travaux d'aménagement du Parc Marie Sauzet



Après la création du plateau multisports, la Municipalité a souhaité également travailler à la mise en valeur du Parc Marie Sauzet.

Le Parc a une situation idéale entre le plateau multisports, la maison de retraite et l'école publique.

La première phase des travaux qui a débuté il y a quelques mois et qui reprend actuellement, a pour objectif de créer un théâtre de verdure. Ce dernier pourra être autant utilisé pour des manifestations culturelles que par la communauté éducative comme une salle de classe extérieure. Les résidents de l'EHPAD et leurs familles pourront également bénéficier d'un lieu convivial.

Les travaux ont consisté à couper les nombreux arbres morts, terrasser le site, creuser et couler des fondations, et donc à créer des gradins. Un travail d'équipe très efficace, mené en régie par les agents du Service technique !

Ce projet a vocation de proposer dans le quartier un espace de nature, intergénérationnel, pédagogique, culturel, et sportif.





Création des trois gradins en pierre



Coffrage de la couvertine



Coulage de la couvertine



Remplissage partiel de terre des gradins

Un petit goudronnage au parking de l'école

Le temps ayant fait son oeuvre, la Municipalité a fait reprendre une portion du parking de l'école primaire, légèrement en pente, qui était bien abîmé.



Le raccord au parking de Castrevieille

Il manquait depuis des années quelques bordures à l'entrée du parking desservant l'école maternelle et le Château de Castrevieille.

La Municipalité a profité d'avoir des entreprises de BTP sous la main pour leur demander de poser des bordures et goudronner les raccords. Depuis la prise de la photo, le goudron a grisé pour prendre la même couleur que la voirie déjà existante.

Cela permettra d'éviter que le ruissellement des eaux pluviales crée des trous dans le parking à ce même endroit.

La réfection du muret de la Place

Le petit muret délimitant la Place du Champ de mars a dû être refait par les employés municipaux. Cela suite à un automobiliste peu scrupuleux, qui n'a pas laissé son adresse...

Sans témoins, impossible de se retourner contre qui que ce soit...

Malgré tout, encore un beau travail des agents !



Des travaux au logement du Chambon

La Mairie assure la gestion directe de plus de 20 logements. Aussi au départ d'un locataire, les Services techniques en profitent souvent pour réaliser des aménagements et de la rénovation.

Dans ce cas, c'est l'ancienne école du Chambon qui était concernée.

Un nouveau créneau de croisement

Il a été réalisé un créneau de croisement sur le Chemin du Chastagnier en dessous de Clauzade.

La Municipalité remercie les familles Vidal, Ventalon et Boyer pour avoir donné leurs accords.



L'amélioration des accotements sur les routes communales

De manière régulière, les employés communaux effectuent des travaux en bord de routes communales (débroussaillage, reprise des fossés d'évacuation des eaux pluviales...).

Lorsque nous avons des matériaux, nous en profitons également pour combler des accotements. Cela a notamment été le cas sur le chemin du Chastagnier et sur la route de Laulagnet.

L'installation d'une nouvelle poubelle de rue

Voici une nouvelle poubelle installée au parking dit du PNR, en régie par les services techniques !



La préparation de l'installation d'une future fontaine

Le service de l'Eau a tiré le tuyau d'alimentation de la future fontaine du belvédère de la rue Dubois Maurin.

Il servira également à l'alimentation de l'arrosage des futurs massifs.



Le remplacement du portail des ateliers municipaux

Il a été procédé au remplacement de deux portails motorisés à portes sectionnelles d'accès à l'un des bâtiments du Service technique municipal.



Manifestations Découverte
 Temps Culture
 Partage Créativité
 Sports Entraide être Bien
 Solidarité Jeunesse Richesse Loisirs Expositions
 Bénévolat Patrimoine
 Echange



VIE ASSOCIATIVE

Le soutien aux associations encore plus renforcé !

La contribution associative à la cohésion sociale est multiple. Les associations :

- Entretiennent les réseaux de relations au sein de la commune ;
- Favorisent la connaissance de l'autre et l'apprentissage de la vie collective ;
- Contribuent à faire de Jaujac un lieu où il fait bon vivre, animé, convivial, riche de possibilités, où chacun peut s'impliquer.

La Municipalité, ayant bien conscience que les associations œuvrent de façon irremplaçable au maintien et au renforcement du lien social dans notre village, a donc souhaité renforcer, cette année encore, son soutien financier.

Ainsi, le montant des subventions aux associations est de 14 840€ pour l'année 2023.

Sans prendre en compte, bien entendu, d'autres avantages en nature :

- Entretien du stade de football ;
- Locations de salles gratuites ou à tarif réduit ;
- Mise à disposition de personnel communal pour certains événements (installation de matériel, livraisons, réunions de préparation en amont...) ;
- Prêt de matériel (tables, chaises, barnums, bac buvette...).

14 840€
 De subventions
 aux associations

Nom de l'Association	Subvention
Amicale des sapeurs-pompiers	150
École - Amicale Laïque	600
École - Amicale laïque Noël	800
École - Déambull	3420
Déambull pour animations Jeux	1500
Comité des Fêtes - Fête de la purée	500
Comité des jeunes	200
Dojo jaujaquois	1000
Histoire et Patrimoine	200
Jaujac boules	200
Jaujac boules - Club sportif	500
Jaujac Sportif	200
Les Archers de Jaujac	200
Prévention routière de l'Ardèche	220
Tradéridéra	200
Gym "Lou Chastel"	300
Les randonneurs Cévenols	200
Le rythme au Corps	200
Musique & Handicap	800
Chaussée des géants	200
Des chefs pour des enfants	150
École de cirque	500
CETIAM	200
Syndicat ovin	650
Maison sport santé	1300
Compagnie du siècle	200
Aide sportifs	250
TOTAL	14 840€

Les Cévenols de Jaujac

Les membres de l'association se réunissent les lundis et jeudis après-midi, de 14h à 17h, dans le local situé Place des Fabricaires, route de la Souche. Au programme, parties de cartes, de scrabble, des discussions (souvent pour refaire le monde) ou des promenades. A 16h gâteaux et boissons (café, thé, chocolat ou tisane) sont servis.

Des voyages entraînent les adhérents vers les départements voisins. Ils se retrouvent également lors de repas dans les restaurants du voisinage ou de goûters.

Pour tout renseignement, prendre contact avec Guy MULOT au 04 75 93 21 02 ou guy.mulot0387@orange.fr

L'association de Gymnastique Volontaire « Lou Chastel »

Depuis 35 ans, l'association propose à ses membres, de septembre à juin, 2 heures de gymnastique par semaine, le mardi et le vendredi de 9h à 10h.

2 animatrices animent ces cours avec sérieux et bienveillance : le mardi est plus centré sur les étirements en profondeur, l'équilibre, l'assouplissement. Le vendredi, les cours sont plus toniques, partagés entre le cardio, la musculation et décontraction par étirements.



Pour l'année 2023-2024, l'Association rassemble 36 membres, qui se retrouvent dans la salle de Sportissage.

Chaque année, la Gym Volontaire s'associe avec les Randonneurs Cévenols pour une sortie pédestre, agrémentée d'un repas convivial au printemps et un repas dansant estival sur la place du village.

L'association est affiliée à la Fédération Française d'Education Physique de Gymnastique Volontaire et appartient à un réseau de 5000 clubs sportifs qui partagent les mêmes valeurs et le même sens de l'intérêt général. Les dirigeants et les animatrices assurent le bon fonctionnement de l'association pour permettre à tous les membres de bénéficier d'une activité sportive de qualité.

Déambull

Déambull: ses jeux, ses contes et sa musique !

L'association Déambull continue ses activités culturelles en itinérance et dans son café associatif de Prades.

A Jaujac, vous pouvez venir jouer chaque mois grâce à sa Ludothèque et emprunter des jeux/jouets pour tous les âges. Théo vous accueille un mercredi par mois aux Cévenols de 14h30 à 17h30 et dès qu'il fait beau sur la place avec les grands jeux en bois. Pour les contes, Valérie (Pimprenelle au fil de soi) vous invite à écouter ses racontines régulièrement à la bibliothèque. Quant à la musique, Nadège intervient à l'école pour les plus jeunes et à La P'tite Bulle pour un atelier chant adultes mensuel.



Pour plus d'informations sur les ateliers et activités, vous pouvez suivre les réseaux sociaux (FB, Instagram) : Asso Déambull ou contacter l'association via l'email deambull@yahoo.fr ou au 04 75 38 51 19

Jaujac Boules

L'association sportive « Jaujac boules », boules lyonnaises, dont le boulodrome se situe à Castrevieille est composée de 14 licenciés (dont 4 féminines) et 23 sociétaires. Son activité est principalement aux beaux jours avec entraînement tous les mercredis suivi d'un barbecue convivial.

3 concours sont prévus sur l'année : 1 doublette le 1er juin, 1 vétérans le 11 juillet, et le maître joueur de la société dont la date n'est pas encore fixée.

Cette année est prévue le 20 avril, les éliminatoires doubles mixtes du secteur d'Aubenas.

Pour pouvoir jouer l'hiver, en septembre, il a été créée une entente avec l'AEB Vals les Bains (qui possède un boulodrome couvert) un club sportif, ce qui a permis d'avoir de nouveaux licenciés.

De septembre à février, le club a affronté les clubs de Langogne, Crest, Villeneuve-de-Berg, Loriol, Montélimar. Les rencontres se composaient de parties traditionnelles (triple, double, simple, combiné) mais surtout de tirs sportifs (tir progressif sur 5 minutes, tir rapide en double sur 5 minutes, tir de précision).

Le Club a fini dernier ex aequo avec Montélimar, sur 10 rencontres jouées, 2 ont été gagnées, 1 match nul et 7 défaites. Le résultat est encourageant pour une première année !



Les randonneurs Cévenols



L'Association Les Randonneurs Cévenols de Jaujac" compte 70 licenciés tous adhérents à la FFRP.

Le Club fonctionne du mois de septembre jusqu'à fin juin, à raison de 2 sorties par semaine, de la façon suivante :

- le lundi à la journée - départ à 8 h 30
- le jeudi à la demi-journée - départ soit 13 h soit 13 h 30

Dans une ambiance sympathique et conviviale et le respect de l'environnement naturel.

Un programme mensuel est envoyé à l'ensemble des adhérents et comporte toutes les indications utiles : circuit, distance, dénivelé, niveau de difficulté de chaque sortie.

Pour ceux ou celles qui seraient tentés de nous rejoindre :

Contact : Yolande Constant - 06 86 88 93 73

Commandes de Fioul domestique - Groupement de Jaujac

Bientôt 10 ans !



C'est en effet au mois de septembre 2014 que fut créé le groupement d'achat de fioul domestique de Jaujac.

Les commandes groupées permettant d'obtenir des réductions de prix intéressantes, ce sont actuellement 139 personnes qui adhèrent au groupement. Depuis 2014 ce sont 179 commandes, représentant 530 000 litres de fioul, qui ont été passées aux divers fournisseurs du secteur.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec monsieur Guy MULOT au 04 75 93 21 02 ou guy.mulot0387@orange.fr



VIE QUOTIDIENNE

Commémoration du 11 novembre devant le Monument aux Morts

Le samedi 11 novembre, Henriette TELLIER, adjoint au Maire, et Patrick ROUVIERE, Président de la section locale des Anciens combattants, présidaient la cérémonie de commémoration de la Victoire et de la Paix en ce jour anniversaire de l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale.

Un jour d'hommage à tous les "Morts pour la France" et à "tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure" ainsi que l'a souligné le message de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire.

Un dépôt de gerbe a été effectué, suivi de la sonnerie aux morts puis de la Marseillaise. La cérémonie s'est achevée par le traditionnel salut aux porte-drapeaux.



La cérémonie des vœux 2024

Le samedi 6 janvier, la Municipalité de Jaujac a présenté ses vœux à la population.

Cela en présence des conseillers départementaux Bernadette Roche et Armand Badia, de représentants de la Brigade de Gendarmerie, du Responsable du Service de Gestion Comptable de la Trésorerie d'Aubenas, de nombreux élus des communes voisines...



L'occasion, pour le Maire, de présenter le bilan des actions menées, et de mettre en avant de multiples sujets : dynamisme démographique, vitalité de l'école, des activités économiques, des associations, présentation des travaux menés et de ceux prévus, développement des services publics, gestion budgétaire...

Tous ont ensuite pu partager le verre de l'amitié !

Voici le discours prononcé par le Maire pour l'occasion :

L'équipe municipale est très heureuse de vous retrouver nombreux à cette cérémonie de vœux. Ce moment privilégié nous offre l'opportunité de nous réunir, de mettre en lumière les actions accomplies, et de tracer ensemble les perspectives pour 2024.

Nous voici déjà dans la 2ème partie de cette mandature. La première fut éprouvante par bien des aspects : de la crise sanitaire à la situation géopolitique internationale avec des conflits aux portes de l'Europe et au Proche-Orient, en passant par le défi climatique, par le retour de l'inflation et par les tensions sociales qui traversent notre nation. Dans cette situation difficile, il devient impératif de renforcer la cohésion sociale et républicaine, de promouvoir l'universalisme, de cultiver l'esprit civique et de maintenir le respect de l'autorité sous toutes ses formes.

Pour autant, notre village, Jaujac, va de l'avant ! La vitalité de ses commerces et de son artisanat, la densité des animations, la qualité de vie, ainsi que les services proposés font de notre village un endroit où l'on souhaite s'installer et ne plus en repartir. Nous sommes heureux d'accueillir cette année une nouvelle coiffeuse, un nouveau restaurant Mamie Paillette, le Café des thés, l'Atelier Super sans plomb et l'atelier de restauration des ouvrages anciens. En 2023 et après le recensement, Jaujac compte 1 287 habitants. Cela confirme notre position de commune la plus peuplée du canton. Nous sommes fiers de souligner la présence de 3 centaines parmi nous : Mesdames Saizon, Coudène et Aymard. C'est une particularité qui distingue Jaujac, peut-être est-ce l'air de notre village qui favorise une longévité exceptionnelle.

Le fil rouge de l'équipe municipale, vous le savez, c'est le bien vivre dans notre village. Un défi de chaque jour qui mobilise toute notre énergie.

• CELA PASSE TOUT D'ABORD PAR DES SERVICES PUBLICS RENFORCES

Oui, c'est un choix, nous avons mis la défense du service public au cœur de notre mandat. Nous travaillons sans relâche au sein de la commune mais aussi auprès de l'intercommunalité pour construire un cadre de vie qui réponde à vos besoins. Le charme de la ruralité doit se conjuguer avec les services de proximité. C'est notre ligne de conduite.

• Le 1er des services publics, c'est l'école !

Parce que nous croyons fermement que l'avenir de notre village se construit dès aujourd'hui, nous voulons garantir que l'école publique offre le meilleur ! En France, nous le savons, tous les enfants ne partent pas avec les mêmes chances de réussite. Les revenus, le niveau d'études des parents, entre autres, sont autant de facteurs qui nourrissent les inégalités scolaires. A Jaujac, nous ne cédon pas au fatalisme. Nous allouons des ressources substantielles à l'école. Les élèves participent à une variété d'activités, initiées par les équipes pédagogiques et soutenues financièrement par la Municipalité et l'Amicale Laïque. Et je veux saluer l'engagement de la communauté éducative. Tous, nous concourons à favoriser l'égalité des chances. Depuis le début de ce mandat, nous avons maintenu les 5 classes et nous avons augmenté le nombre d'enfants inscrits. Ils sont 117. C'est remarquable pour une commune de notre taille. Notons également que l'équipe enseignante reste inchangée depuis quatre ans, garantissant ainsi une stabilité propice à l'apprentissage. L'école publique demeure une préoccupation constante. Nous croyons que chaque enfant mérite une chance équitable de réussir et de réaliser son potentiel pour que demain il puisse trouver toute sa place dans notre société, d'où qu'il vienne.

• Très important également dans notre bouquet de services publics : la bibliothèque municipale

La première porte d'une institution culturelle que l'on pousse dans sa vie, c'est généralement celle d'une bibliothèque. Culture et éducation sont le socle de notre République, parce que lieux de rencontre et de commun. Elles sont donc le moteur indispensable de la vitalité communale. La bibliothèque vient tout récemment de s'agrandir. Et c'est bon signe ! Nous tenons à exprimer la gratitude de tout un village envers les bibliothécaires bénévoles. Nous les saluons pour leur dévouement inlassable.

• Autre service public mis en place récemment, la Maison France Services

Le bureau de Poste offre depuis quelque mois une assistance dans les démarches administratives. Retraite, travail, impôts... Vous pouvez y trouver de l'aide pour tout un tas de choses. Cette initiative répond aux besoins de ceux qui se sentent trop souvent délaissés face à la fermeture des services publics de proximité et au tout numérique. Et en parlant de numérique... Les travaux de déploiement de la fibre touchent bientôt à leur fin. 2024 sera enfin synonyme de très haut débit pour tous les jaujacquois !

• Un service public qui est malmené au niveau national... C'est la santé

Alors que notre département compte deux fois moins de médecins que la moyenne nationale, ici, à Jaujac, nous en avons 3. La maison de santé peut par ailleurs compter sur des professionnels médicaux et paramédicaux investis. Je profite de parler du sujet de la santé pour saluer le Dr Delenne qui a récemment fermé son cabinet après des décennies de soin à la population.

• J'évoquais la croissance démographique de notre village. Pour l'accompagner nous accueillerons très bientôt notre premier équipement de petite enfance, la micro-crèche, j'y reviendrai.

• Le service public doit aussi aller de pair avec la proximité. Autant que possible, nous essayons d'apporter le service au plus près des habitants.

De multiples permanences sont organisées en mairie, notamment avec les membres du CCAS, l'assistante sociale, les bénévoles des banques alimentaires ou encore pour des conseils sur les rénovations thermiques de logements.

Vous le voyez à travers ces réalisations, contrairement à de trop nombreuses communes, à Jaujac nous réussissons à développer les services publics. Cela pour apporter du mieux vivre, à chaque étape de la vie, dans toutes ses dimensions.

• APRES LES SERVICES PUBLICS, UN AUTRE MARQUEUR IMPORTANT DE NOTRE VILLAGE C'EST LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ASSOCIATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Le dynamisme d'un village se mesure incontestablement à l'énergie de ses associations. A Jaujac, nous sommes comblés ! Nous les soutenons à hauteur de 15 000 euros par an et nous mettons à leur disposition des salles, du matériel, ainsi que des agents municipaux. Un grand merci une fois de plus aux bénévoles dévoués qui organisent des activités et qui font vivre notre village.

D'importantes festivités ont marqué l'année 2023 : le Salon du livre jeunesse, les 24h du naturaliste, la Chaussée des géants, l'Ardéchoise, la fête de la transhumance, la Fête de l'école, la Fête de la musique et le Feu de la St Jean, le feu d'artifice et le bal pour la fête nationale, le Festi Comédies, le Festival format, 3 diffusions de films, la fête votive qui a retrouvé son public, des concours de pétanque, de Molkky ou de caisses à savon, le traditionnel pique-nique au Peschier, une participation aux Etats généraux du film documentaire de Lussas, la Volcane, la journée du nettoyage de la planète, la commémoration du crash de l'avion de 1963, le concert d'orgue à l'église, le repas des aînés, des résidences de théâtre, des ateliers à la bibliothèque, des concerts, des pièces de théâtre, des expositions de gravures, de poésies, de photographies, de sculptures, de peintures, de maquettes en bois, des dédicaces... Ce ne sont que quelques exemples !

La culture et les festivités ont insufflé une dynamique exceptionnelle à Jaujac en 2023 ! Une telle programmation est rare dans un village de notre taille ! Nous nous efforcerons de maintenir cette cadence effervescente en 2024, avec la précieuse collaboration des associations et en soutenant leurs initiatives.

• UNE PARTIE IMPORTANTE DES ACTUALITES DANS UNE COMMUNE DYNAMIQUE, CE SONT AUSSI LES TRAVAUX !

2023 fut un très bon millésime, 2024 sera dans la continuité ! Sans dresser une liste exhaustive, le bulletin municipal se charge de détailler les projets, je tiens tout de même à mettre en lumière quelques dossiers majeurs.

- Les travaux du parking-paysager du Sportissage sont finalisés avec la mise en œuvre des plantations.
 - Sur ce même parking, la création de 8 logements avec Ardèche Habitat et la construction de la micro-crèche avec la CDC sont en cours. La micro-crèche est subventionnée à 80% pour un investissement majeur de près de 500 000 euros sur la commune !
 - Terminés également, l'enfouissement des réseaux secs des limites communales avec Fabras jusqu'à la Place St Bonnet. Le coût est de 550 000€ dont 150 000€ à notre charge.
 - Dans le même secteur, un vaste chantier a été entrepris de la route des Plots à la rue Dubois Maurin. Le but est de créer un cheminement piéton pour faciliter les déplacements jusqu'à la Place du Champ de Mars. Ce chantier a inclu la réfection des parquets sur 164m, la reprise des réseaux d'écoulement d'eaux pluviales, la réfection de la chaussée en enrobé, et la mise en place d'un sens unique depuis Sportissage jusqu'à la place St Bonnet. Ce sens unique permet d'agrandir le cheminement piétons, de créer quelques places de stationnement et de verdifier ce linéaire. Les prochaines semaines verront la création du cheminement piétons en enrobé coloré jaune sur 700m et la création des espaces verts. Le coût s'élève à près de 400 000€, avec seulement 150 000€ pour la Commune.
 - On a saisi l'opportunité des travaux pour acquérir un vieux garage et le transformer en belvédère. Le paysage s'y prête. Le panorama sur le Chastelas est magnifique et la vue plongeante sur le Lignon et ses orgues basaltiques spectaculaire ! Cette transformation a été réalisée par nos habiles agents municipaux qui ont démolé le bâtiment puis créé une plateforme. Les prochaines étapes consisteront à traiter les surfaces et à installer des garde-corps pour parfaire cet espace.
 - C'est tout le quartier des Plots, Sportissage et Dubois Maurin qui auront été aménagés !
- ***
- Nous voulions aussi aménager le Quartier des Sausses. C'était une promesse électorale. Une première phase a été achevée avec la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement entre 2021 et 2022. En 2023, nous avons enfoui les réseaux secs. Bien que le coût des travaux se soit élevé à 300 000 euros, ils ont bénéficié d'une subvention des 2/3 du montant. La Municipalité poursuivra sur ce secteur en 2024, avec l'amélioration de la récupération des eaux pluviales ; la reprise de la chaussée en enrobé ; et la création d'un cheminement piétons en enrobé coloré de 820m.

Nous avons également initié la première phase du projet d'aménagement de la Turbine. Afin de proposer un espace public de qualité, à la mesure du patrimoine naturel et géologique, nous avons rénové et agrandi la calade en pierres sèches, du chemin d'accès à la plage jusqu'au pont romain. Le coût des travaux a été de 45 000€, subventionnés à 80%. En 2024, nous nous attèlerons également à valoriser le belvédère de la Turbine, tout en cherchant des solutions pour résoudre les problèmes de stationnement pendant la période estivale.

La Municipalité a souhaité décrire la façade de l'entrée de la Mairie. Il faut dire que cette façade ne rendait vraiment pas justice à la beauté de la Place. Au fil de l'avancement des travaux, nous avons découvert sa splendeur originelle. Je crois pouvoir dire que cet excellent travail met vraiment en valeur notre Maison commune !

Après la création du plateau multisports en 2022, nous travaillerons également en 2024 à la mise en valeur du Parc Marie Sauzet. L'idée est d'y créer un théâtre de verdure. Il pourra être autant utilisé pour des manifestations culturelles que par l'école comme une salle de classe extérieure. Nous souhaitons aussi y adosser des équipements sportifs et pour enfants.

Au sujet de la forêt communale, nous avons acté avec l'aide de l'ONF, le Plan d'aménagement pour les 30 prochaines années de nos 40 ha. En 2024, nous allons mener une coupe dans le taillis de châtaigniers, sur les flancs du volcan. Il s'agira de couper une quantité très limitée de bois pour permettre que le reste de la forêt se développe au mieux.

Nous nous poursuivons la réfection des routes communales. Leur entretien n'est pas une mince affaire puisque la commune en compte 48 km. En 2023, 2 tronçons ont été pris en charge : la route du rond-point Gustou à Ranc Grand sur 1km, pour 40 000€ et la route de Laulagnet, pour 22 000 euros

Nous nous efforçons également d'améliorer notre cadre de vie avec différentes initiatives telles que : le fleurissement du village, la piétonisation de la Place, l'achat de décorations de Noël, la mise en place de totems avec la carte de Jaujac ou encore la réhabilitation de logements communaux.

Au sujet de l'eau potable, nous avons entrepris ces dernières années un lourd programme de travaux. En 2023, nous avons achevé, avec l'aide décisive de la Mairie de Prades, une interconnexion entre la ressource du Peschier et celle de Laulagnet. Cette liaison nous offre une certaine marge de manœuvre pendant la saison estivale, lorsque Prades peut nous approvisionner. Mais la situation est toujours tendue en ces temps de sécheresse extrême. Comme nos anciens savaient le faire, nous devons réapprendre à économiser notre eau. En ce qui concerne l'assainissement, des vieilles canalisations ont été entièrement renouvelées à la Bastide, Coudon et aux Mazots, sur une distance de 800m et dans des propriétés privées.

Enfin, vous le savez, l'Ardèche a été frappée ces dernières années par des incendies de forêt d'une ampleur exceptionnelle. A Jaujac 110 maisons n'étaient pas protégées. Nous avons installé en 2023 7 nouveaux poteaux incendie. En 2024, des bâches devront être installées dans les hameaux non desservis par le réseau d'eau potable. Ce travail nécessitera la mise à disposition de foncier et des accords avec les riverains. Cela représente 147 000€ de dépenses, que nous avons fait subventionner à 80%.

Après les travaux, je vais vous parler des finances, car l'un ne va pas sans l'autre ! Grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées, et une recherche appuyée de subventions : nous n'avons pas augmenté les impôts locaux, l'eau, l'assainissement et la cantine en 4 ans. En revanche, nous avons réduit la dette du budget communal. Notre capacité de désendettement est de moins de 6 mois. La moyenne nationale est de 10 fois plus ! Cette situation nous offre la sérénité nécessaire pour anticiper l'avenir et être prêts à financer de nouvelles opportunités.

Au cours des quatre dernières années, nous avons renforcé notre communication. Nous la concevons comme un moyen de vous tenir informés et de vous rendre compte. Une variété d'informations est partagée via les réseaux sociaux, le site internet et le journal municipal. Nous espérons sincèrement que vous en retirez satisfaction.

Nous avons continué à déployer nos propositions concernant la démocratie participative. Le 28 mai, la première édition du Budget participatif a connu son aboutissement avec 12 projets soumis au vote ! Le projet "Rénovation des calades entre le pont romain et le Monteil", avec 33 voix, sera concrétisé à hauteur de 20 000€. Une nouvelle édition a d'ores et déjà été lancée. N'hésitez pas à déposer vos projets ! Le Conseil municipal des jeunes a été lancé en cette fin d'année, regroupant 9 enfants de CMI, CM2, et 6ème. Il a pour objectif de développer leur esprit civique tout en leur offrant l'opportunité de conduire des projets collectifs. Et les idées ne manquent pas ! Nous l'avions également annoncé pendant notre campagne électorale, nous nous laissons la possibilité de mener des référendums décisionnaires locaux. Nous avons utilisé ce moyen pour vous consulter. Je retiens de cette expérience que les jaujacquois ont semblé satisfaits de pouvoir donner leur avis.

Je veux remercier l'équipe municipale pour son engagement au service de la population. Le rythme de travail est soutenu. Nous nous efforçons de donner le meilleur de nous-mêmes, chacun en fonction de sa sensibilité. Mais toujours en équipe, parce que la solidarité est la 1ère condition de la réussite collective !

En cette cérémonie de vœux, le Conseil municipal se joint à moi pour remercier le personnel municipal pour son implication de tous les jours. Vous le savez, dans les petites communes, ils sont amenés à être polyvalents. Ils nous aident au quotidien dans la mise en œuvre de nos projets et vous accompagnent dans vos démarches. Merci à eux pour leur sens du service public.

Un sincère merci également à tous nos partenaires du quotidien : notre Communauté de communes, les Sapeurs-Pompiers, les Gendarmes, les assistantes sociales, le PNR des Monts d'Ardèche, la Trésorerie et les élus des communes environnantes.

Écoute, engagement et travail demeureront les maîtres-mots de votre Conseil municipal pour l'année 2024.

En conclusion, j'ai choisi cette année d'emprunter à Simone Veil une phrase pleine de sagesse : « Aussi longtemps qu'on s'entend, qu'on partage, on vit ensemble ». Alors échangeons toujours, partageons ensemble et vivons pleinement cette nouvelle année.

Que la santé, le bonheur et l'épanouissement jalonnent vos existences. Très belle année à chacun et chacune d'entre vous ! Très belle année à Jaujac !

La Maison France Services vous reçoit à Jaujac pour vous aider dans vos démarches !



Afin de répondre aux enjeux d'accès aux services, la Municipalité avait sollicité la Préfecture et le Groupe La Poste afin de labelliser le Bureau de Poste de Jaujac en Maison France Services.

Concrètement, avec un agent supplémentaire, le bureau de Jaujac propose une aide dans les démarches relevant de divers organismes. Il s'agit de permettre aux usagers de réaliser les principales démarches administratives du quotidien, dans un lieu unique de proximité, en particulier dans les zones rurales.

Les espaces labellisés France Services sont des guichets uniques qui offrent à l'usager un bouquet de services sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès au droit...

Plusieurs services publics (CAF, les ministères de l'Intérieur, de la Justice, et des Finances publiques, les caisses d'assurance-maladie et d'assurance vieillesse, la Mutualité sociale agricole, Pôle emploi, La Poste...) y sont accessibles avec l'aide de conseillers France Services qui assurent un accompagnement administratif et numérique.



Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités-dessus :

- Une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...);
- Un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...);
- Une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...);
- Des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

À CHAQUE SITUATION INDIVIDUELLE, DES RÉPONSES ADAPTÉES :

- Je déclare mes revenus
- J'établis mon permis de conduire
- Je demande une aide (allocation logement, RSA)
- Je cherche un emploi
- Je cherche à rembourser mes soins
- Je prépare ma retraite
- Je fais face à un litige ou un conflit
- J'attends un enfant
- J'établis mes papiers d'identité
- ...

UN AGENT FRANCE SERVICES POURRA :

- vous accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et répondre à vos questions;
- vous aider dans les démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne);
- résoudre vos situations plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo avec l'usager;
- vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).

En 2020, 6 sites ont été labellisés France Services : Vernoux-en-Vivarais, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Agrève, Thueyts, Bourg-Saint-Andéol et Villeneuve-de-Berg. En avril 2021 : Meysse, Saint-Étienne-de-Lugdarès, Gropierres, Joyeuse et Valgorge.

En 2022, 4 nouvelles structures obtiennent la labellisation France services en Ardèche : Jaujac, Largentière, Les Ollières-sur-Eyrieux et Aubenas - Quartier Les Oliviers.



Conformément à ses engagements, la Municipalité agit pour renforcer la présence et assurer la qualité du service public à Jaujac.

Panneau Pocket au service des habitants de la commune

La Mairie de Jaujac a souhaité développer un nouveau canal de communication auprès des habitants grâce à la mise en place de l'application mobile Panneau Pocket.

Ce système qui se veut simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, mise en place du Plan communal de sauvegarde... depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, vous restez ainsi connectés à l'actualité de votre commune.

Panneau Pocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré.

Ainsi, les citoyens mettent en favoris les Communes, Intercommunalités, Gendarmeries... qui les intéressent. La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface.

Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle.

Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer Panneau Pocket sur son smartphone.



Soyez les premiers informés en téléchargeant gratuitement l'application



Scannez-moi



Pour les administrés, comment ça marche ?

1 Téléchargement de l'application disponible gratuitement sur : App Store Play Store AppGallery



2 Recherche de sa commune dans la barre de recherche.

3 Mise en favoris des communes, intercommunalités, gendarmeries, écoles, syndicats... qui l'intéressent en cliquant sur le cœur ♥.

4 Ouverture des notifications des entités que l'administré a mises en favoris pour accéder à l'information ou l'alerte.

Confidentialité assurée : aucune récolte de données personnelles (100% conforme RGPD), pas de création de compte ni géolocalisation.

Application gratuite pour les utilisateurs et sans publicité.

Disponible sur tous les supports : smartphone, tablette et ordinateur.

Informations en temps réel : notification envoyée instantanément sur l'écran du téléphone. C'est l'information qui va vers les habitants !



Panneau Pocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com.

Déchets, tri, compost, on s'y met tous. On peut faire encore mieux !

Vous l'avez remarqué, depuis la mise en place du tri des ordures ménagères, la répartition des différents types de produits jetables s'est profondément modifiée. Le nombre de conteneurs, leur remplissage et parfois leur débordement reste un problème majeur pour la qualité de l'environnement du village.

Si notre mode de vie entraîne la production de déchets ménagers sans cesse croissants (en France, 5 tonnes par an et par habitant), réduire ses déchets est une préoccupation d'un grand nombre de Jaujacquois. Si ce choix vient d'une prise de conscience écologique ou d'une volonté de faire des économies, la réduction des déchets ménagers est une excellente initiative, bonne à la fois pour la planète et pour le porte-monnaie. En effet, réduire ses déchets permet de gagner de l'argent ; il suffit simplement d'apprendre à s'organiser un peu différemment.

Oublier les produits jetables

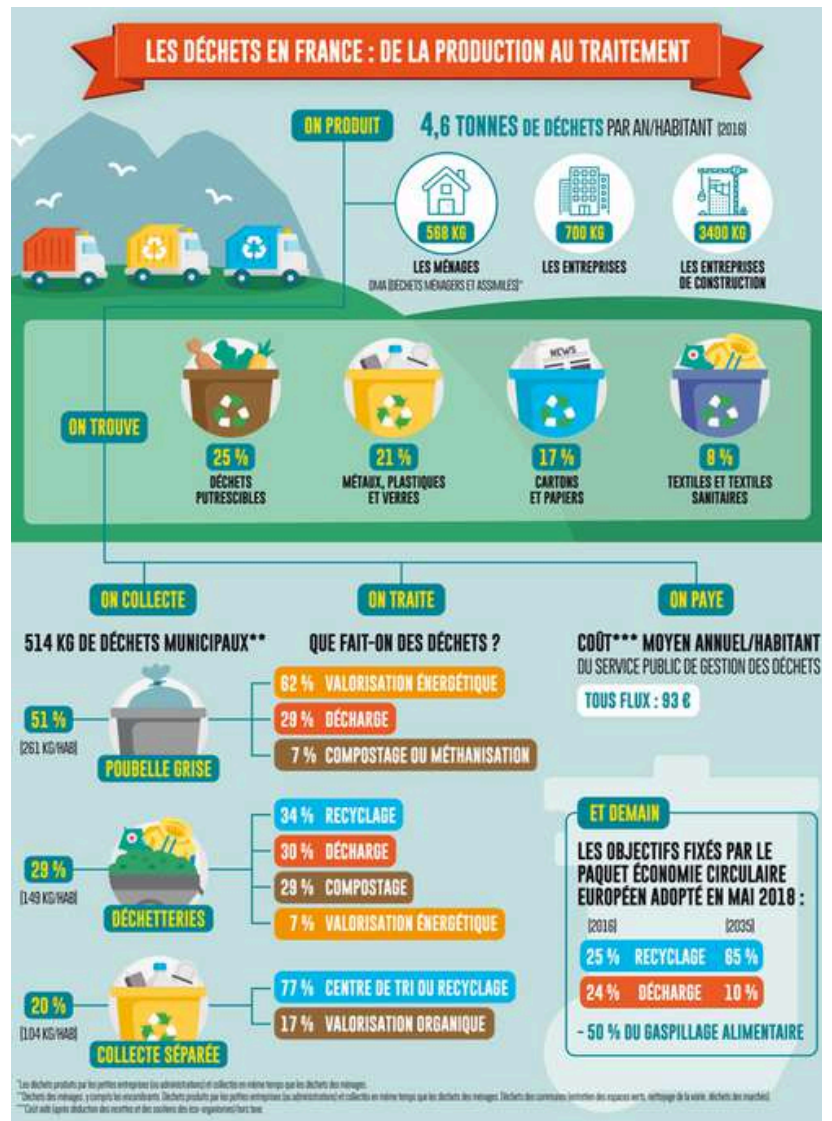
On estime que chaque Français jette environ 30 kilos de produits jetables par an. Évitez donc la vaisselle à jeter, les lingettes, les serviettes en papier... Il est préférable d'investir dans des objets durables que vous pouvez laver. Cela ne vous coûte pas plus cher, car vous n'aurez pas à acheter en permanence de nouveaux produits. Quant à l'excuse du temps gagné, elle est peu justifiée, car les machines à laver et les lave-vaisselles se chargent pour vous du nettoyage !

Préférer les produits réutilisables

Choisir des produits qui se réutilisent plusieurs fois ou à l'infini, comme les piles rechargeables, les filtres à café lavables, les stylos rechargeables... Remplacez les suremballages en aluminium ou les films alimentaires par des boîtes hermétiques en verre ou en plastique. Vous pouvez également éviter d'acheter du papier essuie-tout et le remplacer par des torchons et des chiffons. Il existe des chiffons essuie-tout lavables en magasin, mais vous pouvez tout aussi bien recycler de vieilles serviettes éponges que vous découperez en carrés à la taille qui vous convient ou utiliser des chiffons microfibrés, très pratiques pour tout faire dans la maison.

Limiter la consommation de plastique

Dans la perspective d'une économie circulaire, le recyclage du plastique n'est pas possible parce qu'il se dégrade au cours de son utilisation, mais aussi au cours de son recyclage. Le meilleur recyclage qui existe est celui du PET (Polytéréphtalate d'éthylène, utilisé pour les bouteilles plastique) qui consiste à le collecter et à le décontaminer. Il faut savoir que le plastique est «une éponge» : votre bouteille de jus d'orange aura absorbé des gouttes de jus d'orange, qu'il va falloir enlever. Et donc à la fin du recyclage, le plastique est dégradé : il a perdu de ses propriétés, on doit donc lui ajouter des polymères vierges pour recréer du plastique. C'est pourquoi lorsqu'on parle de recyclage du plastique, il ne s'agit pas de recyclage à proprement parler, mais de dé-cyclage. Votre bouteille, une fois qu'elle aura été recyclée une, deux ou trois fois, ne sera plus recyclable. On pourrait éventuellement parler de «recyclage» pour la transformation des bouteilles de plastique en pull, par exemple. Or, ce pull en s'usant et au cours des lavages, va libérer des fibres, donc des microparticules dans l'environnement et finira fatalement comme un déchet. Autre piste, on va pouvoir le décycler, le transformer en matériau de construction... Mais comme précédemment, le plastique va continuer à se dégrader. La meilleure solution reste donc de ne pas acheter de plastique !





Eviter les emballages

Les emballages et les suremballages représentent une quantité phénoménale de déchets chaque année. Il est pourtant très simple de les éviter. Si vous achetez en magasin des produits tout prêts. Privilégiez ceux qui n'ont pas de suremballage et qui sont conditionnés dans des emballages facilement recyclables comme le carton, le verre ou le métal. Par ailleurs, mettez-vous au vrac en apportant vos propres contenants (sac en tissu, bouteilles en verre, boîtes de conservation en verre, bocaux...).

Trier correctement ses déchets

Cela peut sembler être une évidence, mais le tri des déchets n'est souvent pas correctement effectué. Il faut dire que les mentions sur les produits industriels ne sont pas toujours claires, voire pas systématiquement apposées sur les produits une fois leur emballage ou leur suremballage ôtés. Par ailleurs, les consignes de tri varient d'un territoire à l'autre, ce qui fait qu'un élément recyclé dans une commune ne le sera pas forcément dans une autre. Difficile donc de s'y retrouver. Il n'est pas toujours aisé de savoir dans quelle poubelle jeter tel ou tel déchet. Renseignez-vous bien aux consignes de tri sur la commune : www.sidomsa.net/tri-selectif/tri-selectif.php

Faire du compost dans son jardin

En mettant au compost vos déchets de cuisine, vous réduisez vos déchets ménagers de l'ordre de 30 à 40 % par an et par personne. Si vous disposez d'un jardin, il suffit de vous mettre au compostage individuel en installant un composteur (en vente au SIDOMSA) ou en laissant un petit espace dédié à cet usage dans un coin du jardin. Si vous n'avez pas de jardin, il existe des composteurs de balcon ou de petits bacs de cuisine.

Consommer moins de papier

Le papier représente également un volume de déchet important. Même s'il est recyclable, il est préférable de le réduire. Pour ce faire, évitez d'imprimer des documents. Si vous ne pouvez vous en dispenser, limitez-vous aux pages utiles et imprimez systématiquement en recto-verso. Vous pouvez également coller un « stop pub » sur votre boîte aux lettres. En contrepartie, abonnez-vous aux newsletters ou suivez l'actualité en ligne des seules enseignes qui vous intéressent.

Bien choisir ses produits d'hygiène

Avec la cuisine, la salle de bain est l'une des pièces qui produisent le plus de déchets ménagers. Bidons plastiques de shampoing ou de gel douche, tubes de dentifrice, cotons démaquillants, déodorants... ceux-ci s'entassent dans notre poubelle et représentent un volume considérable. Pourtant, il est simple de réduire les déchets en optant pour des formules plus naturelles, plus saines, plus économiques et moins génératrices de déchets : pain de savon acheté en vrac, shampoings sous forme de savon... Vous pouvez fabriquer votre dentifrice, remplacer les cotons démaquillants pour des modèles lavables (idem pour l'hygiène féminine et les mouchoirs), opter pour une pierre d'alun au lieu d'un déo en stick ou spray... Les idées ne manquent pas !

Utiliser les points de collecte pour les déchets spécifiques

Certains déchets sont jetés à la poubelle classique alors qu'il existe des points de collecte qui permettent de les recycler ou de les traiter de manière à les détruire correctement. C'est le cas des piles, des cartouches d'encre, des médicaments, des appareils électroménagers, des ampoules, des clichés radiographiques ou encore de certains produits toxiques. Renseignez-vous et portez-les en pharmacie, en déchetterie ou en magasin.

Donner

Ne jetez plus vos vêtements qui ne vous plaisent plus, votre mobilier ou vos équipements fraîchement remplacés, donnez-les ! Vous pouvez les porter directement dans des points de collecte ou au sein d'associations qui viennent en aide aux plus démunis (Lalevade, Aubenas...). Vous pouvez aussi utiliser internet, via des plateformes spécialisées. Il est tout à fait possible de faire des heureux tout en réduisant vos déchets.

Réparer

Au lieu de jeter vos appareils en panne, vous pouvez les faire réparer. Vous ferez des économies considérables. Renseignez-vous sur les sites spécialisés en ligne. Et si vous souhaitez tout de même remplacer les appareils défectueux, donnez-les sur internet en précisant qu'ils sont en panne.

Civilité et animaux domestiques : tous concernés !

C'est un problème récurrent que nous avons bien du mal à traiter : les déjections canines non ramassées par les propriétaires de chiens.

Une incivilité qui semble encore s'accroître ces derniers mois, en particulier dans le centre-bourg. Pourtant nous sommes tous attachés à la qualité de notre cadre de vie.

Nous rappelons dans ces lignes que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, et ce, par mesure d'hygiène publique.



Le coût du nettoyage dévolu à la Commune et le temps de travail des employés municipaux ne doit pas être supporté par les citoyens respectueux de l'espace public.



Les règles pour le brûlage des déchets verts



Les incendies représentent la cause principale de destruction des forêts et des espaces naturels en Ardèche. Les incendies sont également de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens.

La majorité des incendies dont la cause est connue a pour origine les imprudences et accidents. Le feu nécessite donc d'être employé avec une attention toute particulière et uniquement en dehors des périodes à risques.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, hors activités agricoles et forestières, est interdit toute l'année en tout lieu du département.

Cependant, les particuliers soumis aux obligations légales de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour des habitations lorsqu'elles sont situées à moins de 200 m des bois, forêts landes et maquis sont, en l'absence de solution alternative, également autorisés à incinérer les végétaux coupés à cette occasion. Ces opérations sont soumises à déclaration préalable en mairie.

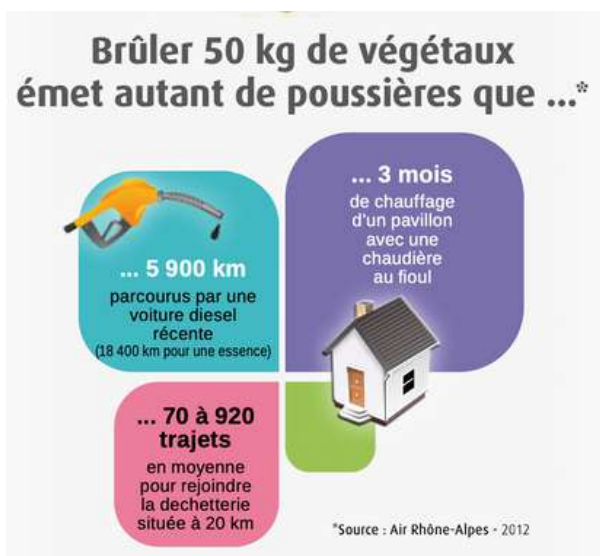
Pourquoi restreindre le brûlage des déchets verts ?

Le brûlage à l'air libre est une source d'émission importante de substances polluantes qui nuisent à l'environnement et à la santé publique. Cela émet en quantité des substances toxiques pour l'homme et notamment des particules fines qui peuvent provoquer une gêne respiratoire et véhiculent des composés cancérigènes au plus profond de l'arbre pulmonaire.

En application des directives européennes sur la qualité de l'air, du code de l'environnement, du code de la santé publique et du règlement sanitaire départemental, l'arrêté préfectoral n° 2013-077-0006 du 18 avril 2013 rappelle l'interdiction de brûler les déchets verts (disponible sur le site internet de la préfecture de l'Ardèche).

Quels sont les déchets concernés ?

Les éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets verts. Leur incinération est interdite, qu'ils proviennent de l'entretien de biens privés, du domaine public ou d'activités professionnelles.



Les actions de la municipalité autour de la Démocratie participative à l'honneur

C'est une belle reconnaissance pour la Municipalité que d'avoir été mis à l'honneur à la Une du quotidien régional du Dauphiné Libéré dans le cadre de ses politiques menées concernant la Démocratie participative.

Dans son programme de campagne, l'équipe municipale avait pris des engagements pour mettre en place plusieurs outils :

- La création d'un Budget participatif pour réaliser les projets proposés par les habitants ;
- La création d'un Conseil municipal des jeunes ;
- La mise en place de commissions citoyennes extra-municipales ;
- La possibilité de proposer des référendums décisionnaires locaux.

En 2023, toutes ces propositions ont été réalisées. On espère que vous en êtes pleinement satisfaits et que vous prenez plaisir à être consultés par le biais de ces nouvelles politiques.

Pour la Municipalité, être à votre écoute est un enjeu de tous les instants.

Guerre entre Israël et le Hamas # 36-37
L'horreur des massacres dans les kibboutz

LE DAUPHINÉ
libéré

Aubenas - Prives - Vallée du Rhône | 07A
Jeudi 12 octobre 2023 1,40 €

CAFFÉS LITTÉRAIRES

Ardèche | Les habitants sollicités sur les projets municipaux

À Jaujac, les citoyens ont la parole



Ainsi que se tient aujourd'hui, aux Vans, le congrès des maires de l'Ardèche, reportage dans la commune de Jaujac qui a érigé la démocratie participative en vertu cardinale. Photo Le DA, Anthony Gonzalez

Mondial de rugby # 29 à 31

Bleus : « Ça va taper très fort » contre les Boks



Photo Sipa/Adf Demayche

Travail # 39

Ces métiers qui recrutent avec des salaires élevés

Aubenas # 10

Faites de la science à la maison



Photo Le DA, Anthony Gonzalez

LE DAUPHINÉ

SPÉCIAL VINS, CES VIGNOBLES QUI MONTENT

Entre Bourgogne et vallée du Rhône, une dégustation de 10 cuvées avec l'université de la vie de la vigne.

5,90 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

OUI je m'abonne à **LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ** à l'adresse ci-dessous pour la somme de **19,90 €/an** (au lieu de 24,00 €) en 12 numéros.

Nom : _____ Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

2 Votre région Le fait du jour

Ardèche | Drôme

Ces mairies qui font participer les habitants pour élaborer le budget

Ainsi que se tient aujourd'hui, aux Vans, le congrès des maires de l'Ardèche se déroulera jeudi 12 octobre aux Vans. Les élus ne manquent pas d'idées pour améliorer la vie démocratique de leur commune. À Jaujac, la municipalité a décidé d'établir un budget participatif : les habitants ont été invités à voter pour leur projet favori.

Si vous habitez Jaujac, il faut être habitué à se rendre régulièrement aux urnes. Le 28 mai, le village ardéchois s'est vu une quinzaine de minutes à Aubenas et a été appelé à voter en dehors des scrutins classiques. Plus d'un tiers des électeurs se sont déplacés. « C'est plutôt encourageant. Nous avons eu 254 voix, soit 35 % des inscrits sur les listes électorales. Nous étions à dix points du score des européennes », analyse Marion Honoré, la maire du village d'environ 1 300 habitants. Ce jour-là, l'enjeu était double. La population était consultée pour l'implantation d'une antenne 4G dans la commune. Si le site est choisi, les habitants de Jaujac, il a permis de mettre en lumière une autre initiative : le vote du premier budget participatif du village.

Un vote ouvert dès 16 ans

C'était une promesse de campagne de l'équipe municipale. Après deux premières années à gérer la pandémie, elle a cru fin par concrétiser son projet. Une initiative de plus en plus courante en Ardèche et dans la Drôme. Elle a été mise en place à Valence. C'est ce qu'on appelle le budget participatif. Les habitants ont été invités à voter en dehors des scrutins classiques. Plus d'un tiers des électeurs se sont déplacés. « C'est plutôt encourageant. Nous avons eu 254 voix, soit 35 % des inscrits sur les listes électorales. Nous étions à dix points du score des européennes », analyse Marion Honoré, la maire du village d'environ 1 300 habitants.

« C'est une promesse de campagne de l'équipe municipale. Après deux premières années à gérer la pandémie, elle a cru fin par concrétiser son projet. Une initiative de plus en plus courante en Ardèche et dans la Drôme. Elle a été mise en place à Valence. C'est ce qu'on appelle le budget participatif. Les habitants ont été invités à voter en dehors des scrutins classiques. Plus d'un tiers des électeurs se sont déplacés. « C'est plutôt encourageant. Nous avons eu 254 voix, soit 35 % des inscrits sur les listes électorales. Nous étions à dix points du score des européennes », analyse Marion Honoré, la maire du village d'environ 1 300 habitants.

« Nous avions mis en place une commission extra-communale de démocratie participative qui devait notamment rédiger le règlement et instruire les dossiers », précise l'édile. « Il se compose d'un bon mix, mais aussi de citoyens qui peuvent intégrer pour découvrir le travail effectué par leurs représentants. »

Un « laboratoire démocratique » assidue

C'est finalement un projet de rénovation d'une cabane, accompagnée de la création d'un

« Nous avions mis en place une commission extra-communale de démocratie participative qui devait notamment rédiger le règlement et instruire les dossiers », précise l'édile. « Il se compose d'un bon mix, mais aussi de citoyens qui peuvent intégrer pour découvrir le travail effectué par leurs représentants. »

C'est finalement un projet de rénovation d'une cabane, accompagnée de la création d'un

« Nous avions mis en place une commission extra-communale de démocratie participative qui devait notamment rédiger le règlement et instruire les dossiers », précise l'édile. « Il se compose d'un bon mix, mais aussi de citoyens qui peuvent intégrer pour découvrir le travail effectué par leurs représentants. »

C'est finalement un projet de rénovation d'une cabane, accompagnée de la création d'un

« Nous avions mis en place une commission extra-communale de démocratie participative qui devait notamment rédiger le règlement et instruire les dossiers », précise l'édile. « Il se compose d'un bon mix, mais aussi de citoyens qui peuvent intégrer pour découvrir le travail effectué par leurs représentants. »

C'est finalement un projet de rénovation d'une cabane, accompagnée de la création d'un

« Nous avions mis en place une commission extra-communale de démocratie participative qui devait notamment rédiger le règlement et instruire les dossiers », précise l'édile. « Il se compose d'un bon mix, mais aussi de citoyens qui peuvent intégrer pour découvrir le travail effectué par leurs représentants. »

C'est finalement un projet de rénovation d'une cabane, accompagnée de la création d'un

« Nous avions mis en place une commission extra-communale de démocratie participative qui devait notamment rédiger le règlement et instruire les dossiers », précise l'édile. « Il se compose d'un bon mix, mais aussi de citoyens qui peuvent intégrer pour découvrir le travail effectué par leurs représentants. »

C'est finalement un projet de rénovation d'une cabane, accompagnée de la création d'un

« Nous avions mis en place une commission extra-communale de démocratie participative qui devait notamment rédiger le règlement et instruire les dossiers », précise l'édile. « Il se compose d'un bon mix, mais aussi de citoyens qui peuvent intégrer pour découvrir le travail effectué par leurs représentants. »

C'est finalement un projet de rénovation d'une cabane, accompagnée de la création d'un

« Nous avions mis en place une commission extra-communale de démocratie participative qui devait notamment rédiger le règlement et instruire les dossiers », précise l'édile. « Il se compose d'un bon mix, mais aussi de citoyens qui peuvent intégrer pour découvrir le travail effectué par leurs représentants. »

C'est finalement un projet de rénovation d'une cabane, accompagnée de la création d'un

68^e congrès des maires : « La gestion et la prévention de la gestion des crises en ligne de mire »

Rendez-vous très attendu, le congrès des maires constitue le temps fort d'une année de travail », rappelle Olivier Pévérelli, maire de Teill et président de l'AMF 07. L'Association des maires et présidents de communautés de communes de l'Ardèche. Pour cette 68^e édition, les échanges des maires et présidents de communautés de communes de l'Ardèche. Pour cette 68^e édition, les échanges des maires et présidents de communautés de communes de l'Ardèche. Pour cette 68^e édition, les échanges des maires et présidents de communautés de communes de l'Ardèche.

« Quelle est la thématique retenue cette année ? » « On a choisi d'aborder la thématique de la prévention et de la gestion des crises dans les territoires ruraux. Les maires et présidents de communautés de communes y sont plus en plus confrontés sans y être préparés. Je suis bien placé pour le savoir (référence au séisme du 11 octobre 2019, NDLR). Comment les élus doivent-ils réagir alors que la fréquence des risques majeurs se multiplie, qui est régulièrement en alerte... C'est une question

sur laquelle planche l'Association des maires de France et pour laquelle l'Ardèche a été retenue pour être département pilote avec une quinzaine d'autres territoires. » « Quel est le but de cette expérimentation ? » « Cette réflexion devrait donner lieu à une feuille de route. Plus on aura la boîte à outils fournie en matière de gestion des risques, plus on pourra se consacrer à notre vocation première qui est de faire en sorte que nos villes et nos villages prospèrent. »

« Quelle est la thématique retenue cette année ? » « On a choisi d'aborder la thématique de la prévention et de la gestion des crises dans les territoires ruraux. Les maires et présidents de communautés de communes y sont plus en plus confrontés sans y être préparés. Je suis bien placé pour le savoir (référence au séisme du 11 octobre 2019, NDLR). Comment les élus doivent-ils réagir alors que la fréquence des risques majeurs se multiplie, qui est régulièrement en alerte... C'est une question

sur laquelle planche l'Association des maires de France et pour laquelle l'Ardèche a été retenue pour être département pilote avec une quinzaine d'autres territoires. » « Quel est le but de cette expérimentation ? » « Cette réflexion devrait donner lieu à une feuille de route. Plus on aura la boîte à outils fournie en matière de gestion des risques, plus on pourra se consacrer à notre vocation première qui est de faire en sorte que nos villes et nos villages prospèrent. »

sur laquelle planche l'Association des maires de France et pour laquelle l'Ardèche a été retenue pour être département pilote avec une quinzaine d'autres territoires. » « Quel est le but de cette expérimentation ? » « Cette réflexion devrait donner lieu à une feuille de route. Plus on aura la boîte à outils fournie en matière de gestion des risques, plus on pourra se consacrer à notre vocation première qui est de faire en sorte que nos villes et nos villages prospèrent. »

sur laquelle planche l'Association des maires de France et pour laquelle l'Ardèche a été retenue pour être département pilote avec une quinzaine d'autres territoires. » « Quel est le but de cette expérimentation ? » « Cette réflexion devrait donner lieu à une feuille de route. Plus on aura la boîte à outils fournie en matière de gestion des risques, plus on pourra se consacrer à notre vocation première qui est de faire en sorte que nos villes et nos villages prospèrent. »

sur laquelle planche l'Association des maires de France et pour laquelle l'Ardèche a été retenue pour être département pilote avec une quinzaine d'autres territoires. » « Quel est le but de cette expérimentation ? » « Cette réflexion devrait donner lieu à une feuille de route. Plus on aura la boîte à outils fournie en matière de gestion des risques, plus on pourra se consacrer à notre vocation première qui est de faire en sorte que nos villes et nos villages prospèrent. »

sur laquelle planche l'Association des maires de France et pour laquelle l'Ardèche a été retenue pour être département pilote avec une quinzaine d'autres territoires. » « Quel est le but de cette expérimentation ? » « Cette réflexion devrait donner lieu à une feuille de route. Plus on aura la boîte à outils fournie en matière de gestion des risques, plus on pourra se consacrer à notre vocation première qui est de faire en sorte que nos villes et nos villages prospèrent. »

sur laquelle planche l'Association des maires de France et pour laquelle l'Ardèche a été retenue pour être département pilote avec une quinzaine d'autres territoires. » « Quel est le but de cette expérimentation ? » « Cette réflexion devrait donner lieu à une feuille de route. Plus on aura la boîte à outils fournie en matière de gestion des risques, plus on pourra se consacrer à notre vocation première qui est de faire en sorte que nos villes et nos villages prospèrent. »

Une centaine d'exposants au salon des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche

C'est l'autre grand rendez-vous de jeudi 12 octobre au hameau couvert des Vans. Le salon des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche, accueilli au congrès des maires, est toujours très prisé des élus. L'événement, organisé par Le Dauphiné Libéré - Elva. Events depuis une dizaine d'années maintenant, réunit cette année encore une centaine d'entreprises et autres partenaires des collectivités.

Il constitue une belle avenue pour les maires et présidents d'intercommunalités, qui peuvent directement échanger avec eux, d'autant que - les patrons de grandes entreprises comme Rampa, Berthoud... sont souvent eux-mêmes présents sur les stands. Ce sont des personnes que les élus ont rarement l'occasion de

traverser leur savoir-faire, rappelle Olivier Pévérelli, maire de Teill et président de l'Association des maires de l'Ardèche (AMF 07). Sur le salon, les relations sont simples. On arrive à échanger en toute liberté. Ça nous permet de nous présenter. Souvent, on aborde avec eux des enjeux communs mais aussi de partenariats.

« Preuve de l'attractivité de ce rendez-vous, Olivier Dupont, ministre du Travail, du Plein-emploi et de l'Insertion, a annoncé sa venue et son intention de débarquer dans les allées du salon afin de partager et recueillir les observations, analyses et remarques des élus, avant d'intervenir devant l'assemblée des 600 congressistes attentifs pour l'événement. »

« C'est d'autant plus important que ce sont eux qui traduisent nos projets à

Le Centre d'hébergement touristique de la Bastide labellisé "Valeurs du Parc"

La marque « Valeurs du Parc » est une marque nationale de la fédération des Parcs naturels régionaux de France, et déclinée localement dans les Monts d'Ardèche.

Pour l'obtenir, il faut respecter les critères d'un cahier des charges sélectif basé sur la qualité de l'accueil, le lien au territoire, la valorisation des produits locaux, l'intégration dans le paysage et la préservation de l'environnement...

Les bénéficiaires de cette marque, qu'ils soient professionnels du tourisme ou producteurs, sont donc les « ambassadeurs » du Parc et vous entraîneront dans la passion de leurs métiers et de leur territoire.

En privilégiant ces entreprises, le consommateur participe à la vie du territoire dans lequel il vit ou qu'il visite.

Dans les Monts d'Ardèche, 180 professionnels du tourisme et producteurs sont titulaires de cette reconnaissance. Ils sont :

- Hébergeurs : gîtes, maisons d'hôtes, hôtels, camping, hébergement insolite ;
- Maisons ou Musées thématiques ;
- Agriculteurs : castanéiculteurs, producteurs de myrtilles, apiculteurs, viticulteurs...
- Minéraliers : producteurs d'eaux minérales ;
- Accompagnateurs de pleine nature : randonnée, équitation, VTT, parapente, canyoning, canoé, via ferrata...



Lucette Aymard a fêté ses 100 ans !



Lucette est née le 23 septembre 1923 à la Souche.

Lucette, qui porte très bien ses 100 bougies, a célébré son anniversaire d'abord avec sa famille, notamment sa fille, sa petite-fille et son petit-fils, le dimanche 24 septembre.

Jocelyne Chamodon, représentant la Municipalité de Jaujac, lui a remis le traditionnel bouquet de fleurs offert aux centenaires de la Commune (au nombre de 3 cette année !).

Ensuite, ce fut la fête au Foyer des cévenols, avec ses amis ! La chorale s'est reformée pour l'occasion et le Maire a fait un discours en l'honneur de Lucette !

A 100 ans, Lucette a pleinement profité de ces moments festifs. Il faut dire que ce n'est pas tous les jours que l'on a 100 ans !



Le Budget participatif de Jaujac : le 26 mai de 8h à 12h, votez pour votre projet préféré !

Dès le début de ce mandat en 2020, l'équipe municipale a souhaité favoriser l'engagement citoyen en lançant un budget participatif. L'objectif : impliquer encore davantage les jaujacquois dans la vie du village en leur permettant de proposer des projets et/ou de voter pour leurs projets préférés. Après une première édition plébiscitée, un nouvel appel à projet est intervenu à la fin de l'année 2023.

Les projets ici présentés ont été retenus par la Commission extra-municipale Démocratie participative et seront soumis au vote le dimanche 26 mai prochain, de 8h à 12h en Mairie. Une enveloppe financière de 20 000 € dédiée à la réalisation des projets est d'ores et déjà affectée au budget d'investissement de la Commune.

1. RÉNOVER LA CALADE DU CHASTELAS

20 000€

L'idée : Il s'agit de rénover et de sécuriser la calade du Chastelas (pose de rampes et réfection de certaines marches). Ce trajet est très fréquenté, soit pour aller à la table d'orientation ou au Donjon soit aussi pour aller à la rivière. Cela représenterait une plus-value et entretiendrait le patrimoine de ce vieux quartier de Jaujac, endroit prisé et très visité des touristes pour ce village de caractère



2. DONNER UN NOM À L'ÉCOLE PUBLIQUE

2 500€

L'idée : L'école publique de Jaujac n'a pas de nom. La proposition est de donner un nom à l'école du village. L'exemple cité est celui de Jean Zay.

NB : Résistant durant la Seconde Guerre mondiale, républicain et humaniste, Jean Zay (1904-1944) est un ancien ministre du Front populaire, reconnu comme l'un des bâtisseurs de l'école publique française. Il a été assassiné en juin 1944 par la Milice.

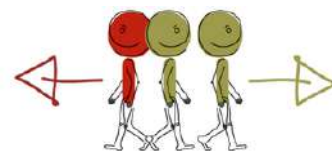
3. (LA) PLACE AUX JAUJACQUOIS ! - AMÉNAGEMENT PARTICIPATIF AVEC LA CRÉATION DE MOBILIER EN BOIS

L'idée : mener un projet d'aménagement participatif de la place du village avec des ateliers de concertation, et des chantiers participatifs permettant la réalisation de mobiliers en bois local et ferronnerie de l'espace public. Il s'agirait d'améliorer le principal espace public partagé par tous les jaujacquois afin qu'il réponde davantage aux différents usages : associations, producteurs/revendeurs des marchés, joueurs de pétanques, habitants de la place, enfants, parents, personnes âgées...

20 000€



4. MISE À DISPOSITION/PRÊT DE MATÉRIEL DIVERS AUX HABITANTS



L'idée : Mettre à disposition du matériel/outils appartenant à la Commune aux habitants de Jaujac (inspiration du SEL (Système d'échange Local)). Exemples de matériel visé : vaisselle en grande quantité ou vaisselle spécifique pour les groupes, écocup, tables/chaises/bancs, barnum, matériel de son, outils? A voir selon les besoins des habitants.

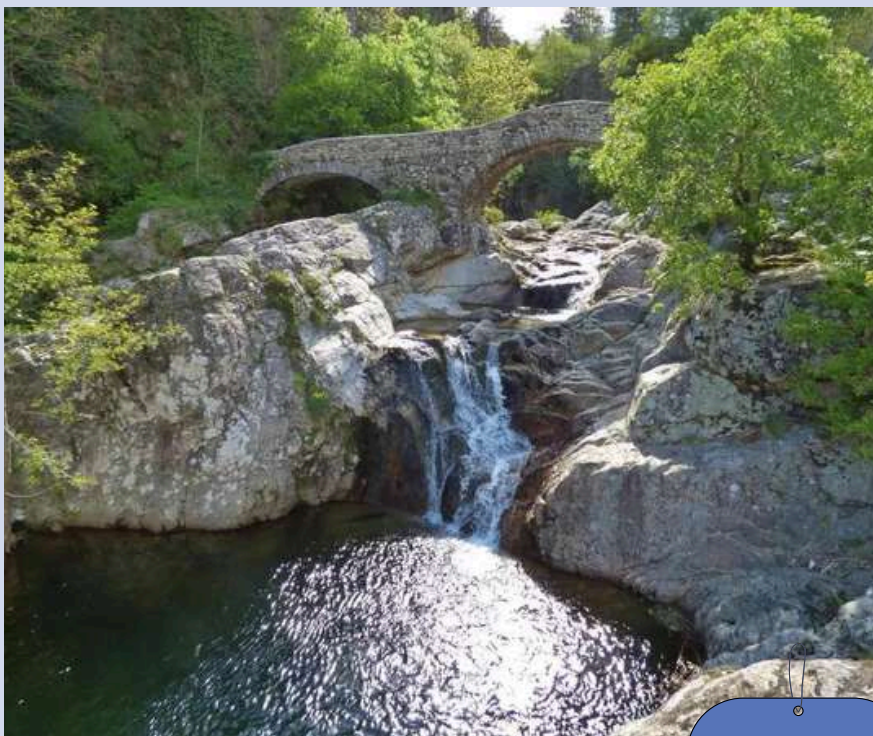
5 000€

5. CONSTITUTION D'UN COMITÉ CITOYEN POUR LA CULTURE DE L'EAU - UN PROJET D'HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE

L'idée : Aménager le territoire afin d'accroître au fil du temps sa capacité à stocker les eaux de pluie en surface et dans le sous-sol, permettant ainsi d'augmenter la disponibilité de cette ressource primaire et vitale, tout en réduisant l'érosion.

4 axes :

- Education populaire (temps de sensibilisation auprès de différents publics comme des ateliers de transmission de pratiques, conférences, visites guidées sur des lieux sensibles)
- Animation (une journée conviviale et festive avec des artistes)
- Chantier (travaux collectifs)
- Cartographie (création d'une base de données pour répertorier le patrimoine existant en état ou à restaurer)



10 000€



6. EMBELLISSEMENT DES HAMEAUX JAUJACQUOIS

L'idée : Rendre les hameaux de Jaujac plus accueillants. Exemple d'actions : sécurisation des piétons par l'installation de pots de fleurs et de poteaux, installation de bancs, réalisation d'une fresque sur le mur de l'ancienne école du Chambon, aires de pique-nique, jeu de boules...

20 000€

FINANCES

Les comptes administratifs et de gestion de l'année 2023

Le budget général présente des recettes de fonctionnement à 1 523 998€ et des dépenses de fonctionnement à 1 197 215€, et un résultat de clôture de 326 784€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 902 787€ et les dépenses de 851 718€, et le résultat de clôture de 172 941€. Les RAR (restes à réaliser) sont de - 56 749€.

+499 725€



+21 700€



Le budget de la cantine présente des recettes de fonctionnement à 124 626€ et des dépenses à 116 292€, et un résultat de clôture de 16 203€. Au niveau de l'investissement, les dépenses sont de 419€, le résultat de clôture de 5 496€.

Le budget de l'eau présente des recettes de fonctionnement à 325 575€ et des dépenses de fonctionnement à 222 564€, et un résultat de clôture à 21 324€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 912 972€, les dépenses de 995 368€, avec un résultat de clôture de 64 133€. Les RAR sont de +62 516€ (attente de versement de subventions obtenues).

+85 458€



+ 15 717€



Le budget de l'assainissement présente des recettes de fonctionnement à 124 114€ et des dépenses à 137 174€, avec un résultat de clôture de - 10 544€. Sur l'investissement, les recettes sont de 96 255€ et les dépenses de 126 763, avec un résultat de clôture de + 26 261€. Les RAR sont de +70 778€ (attente de versement de subventions obtenues).

Le budget de la Bastide présente des recettes de fonctionnement à 97 918€ et des dépenses à 110 280€, et un résultat de clôture à 93 423€. Sur l'investissement, les recettes sont de 2 187 546€ et les dépenses de 2 178 823€, avec un résultat de clôture de - 37 094€.

+ 56 328€



Les taux d'imposition communaux inchangés mais une hausse étatique

Plusieurs jaujacquois nous ont interrogés sur la « hausse » des impôts locaux.


Rappelons tout d'abord que le Gouvernement a mis en œuvre une disparition progressive de la taxe d'habitation payée par tous les contribuables, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Aujourd'hui, cela se traduit par une baisse très importante de cette taxe pour plus de 80% de la population.

Concernant la taxe foncière, la Commune a souhaité ne pas l'augmenter depuis plusieurs années.

En 2021, la loi a transféré le taux de taxe foncière bâtie du département aux communes. En aucun cas, votre commune n'a pour autant augmenté sa fiscalité (l'ancienne part départementale rejoint simplement la colonne de la commune sur votre feuille d'impôt).

Vous avez pu néanmoins constater une hausse du montant payé. Vous pourrez vérifier dans votre avis de taxe foncière que cette augmentation est liée à l'évolution des « bases » (à savoir la valeur de votre logement mise à jour par l'Etat) et non à une augmentation du taux d'imposition décidé par vos élus municipaux.

Zoom sur les budgets 2024

 Les budgets primitifs communaux ont été votés à l'unanimité en avril.

Ils se veulent être la vitrine de l'action municipale, au service de l'attractivité et de l'amélioration du cadre de vie.



Dans le détail, les budgets prévoient :

- Budget principal : section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 1 570 556€, section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 1 244 004€.
- Budget de l'assainissement : section de fonctionnement équilibrée à 186 976€, section d'investissement équilibrée à 170 930€.
- Budget de l'eau : section de fonctionnement équilibrée à 360 904€, section d'investissement équilibrée à 250 806€.
- Budget de la cantine : section de fonctionnement équilibrée à 133 960€, section d'investissement équilibrée à 5 496€.
- Budget la Bastide : section de fonctionnement équilibrée à 217 636€, section d'investissement équilibrée à 234 507€.



Grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées, il est prévu que le budget communal soit exécuté avec :

- Des taux d'imposition sans augmentation ;
- Aucun recours à l'emprunt ;
- Une dette en diminution. La capacité de désendettement du budget communal est de moins de 6 mois. La moyenne pour les communes de la même strate est de 6,1 ans.



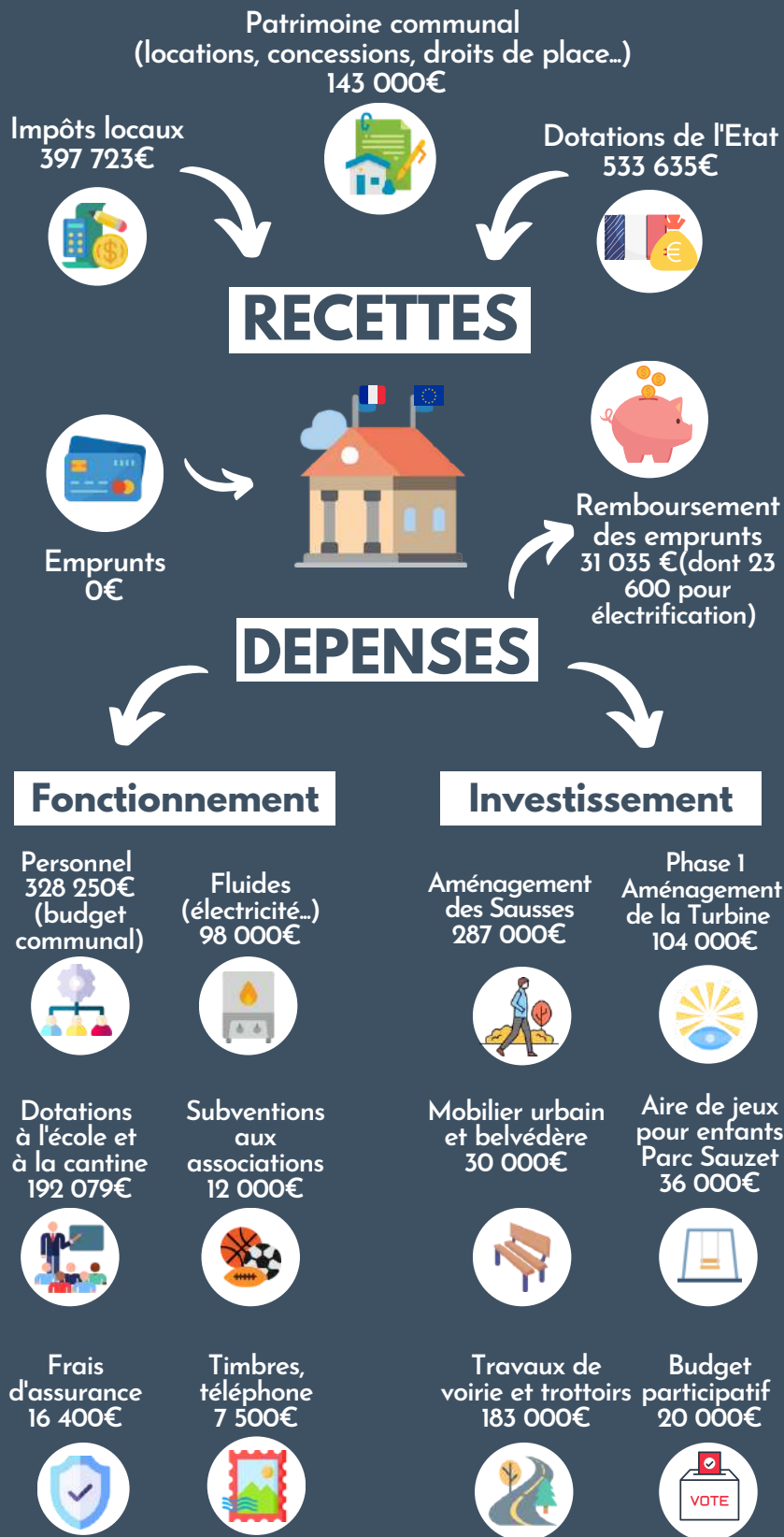
La Municipalité propose des investissements ambitieux, notamment :

- La création d'un cheminement piétons au quartier des Sausses, la réfection de la chaussée, la reprise du pluvial et la fin des travaux d'enfouissement ;
- La création d'un cheminement piétons de la route des Plots à la rue Dubois Maurin, la pose de garde-corps sur le nouveau belvédère, la création des espaces verts ;
- Le début de travaux d'aménagement à la Turbine (études de projet, enfouissement des réseaux, belvédère) ;
- La création d'une aire de jeux pour enfants au Parc Marie Sauzet et la fin des gradins ;
- La réfection de trottoirs autour de la Place et vers la Place de la Poste, la réfection des traversées en pavés de la rue Jean Moulin, la réfection de diverses voiries et murs de soutènement ;
- La création d'un parking au Monteil ;
- L'achat de mobilier urbain (bancs, fontaines...) ;
- L'achat d'une enseigne pour la mairie ;
- Le changement des portails des ateliers communaux ;
- Une provision de 20 000€ pour la mise en œuvre du Budget participatif ;
- La mise en place de bâches de protection contre les incendies.

Budget primitif

général 2024

Zoom sur quelques données



L'atelier de restauration de livres



Julie Tyrlik a ouvert son atelier à Jaujac en février 2023. Elle propose des prestations de conservation-restauration de livres anciens et documents graphiques (estampes etc.), ainsi que de la reliure courante. Elle travaille pour des institutions publiques et privées (bibliothèques, archives, musées), et participe régulièrement à des chantiers pluridisciplinaires dans le sud de la France.



© Nina Robin

Julie Tyrlik fait partie du collectif CR07 (conservation-restauration Ardèche) qui réunit d'autres professionnelles du patrimoine installées sur le territoire et issues de spécialités complémentaires : peinture, sculpture et textile.

Sur rendez-vous : julie.tyrlik@gmail.com
Site internet : www.atelierjulietyrlik.fr
Instagram : [cr07.ardeche](https://www.instagram.com/cr07.ardeche)

Super sans plomb



L'atelier installé à Jaujac depuis la fin de l'année 2023, est une petite imprimerie artisanale qui utilise la technique d'impression traditionnelle à caractères mobiles. Il est principalement tourné vers l'utilisation de caractères en bois, qui, contrairement aux caractères en plomb, étaient plutôt destinés à la réalisation de documents de grands formats (affiches...) et/ou éphémères.

Imaginé par Jean-Charles Bassenne et Julie Tyrlik, il est dédié à la création d'objets imprimés (affiches, cartes, carnets...) et proposera des ateliers pour les particuliers et les scolaires.



L'atelier (en cours d'aménagement) étant de taille réduite, l'équipe Super Sans Plomb est actuellement à la recherche d'un espace de stockage pour y entreposer une partie de son matériel (±15m²). N'hésitez pas à les contacter si vous avez un lieu à proposer !

Contact : jcbassenne@gmail.com | 04 75 95 18 41

Le Café des Thés



Après plusieurs mois de rénovation d'une bâtisse historique au cœur du village, le « Café des thés » a ouvert ses portes le 15 décembre 2023 !

Dans un cadre chic et rétro, vous pouvez découvrir une sélection de boissons chaudes et froides accompagnées d'un assortiment de gourmandises locales. Les thés, infusions et cafés sont disponibles à la dégustation sur place, ainsi qu'à la revente. La boutique propose également des idées cadeaux, avec un coin épicerie sucrée pour composer de jolis paniers garnis.

Vous serez accueillis par Elodie, engagée dans une démarche de consommation locale et qualitative, qui se fera un plaisir de vous conseiller. Agée de 34 ans et forte de plusieurs années d'expériences dans le milieu de l'Hôtellerie-Restauration, elle est tombée sous le charme du village.

Retrouvez l'ensemble des horaires sur la devanture du commerce, mais également sur Internet (Google, Facebook, Instagram).



NOUVEAUTÉ

Le tri se simplifie, tous les emballages se trient !

Plus d'infos sur www.sidomsa.net

CITEO sidomsa

LE GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETS

100 % DES EMBALLAGES

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

CONSERVES, BOUTEILLES EN MÉTAL, BÉBÉTES, ...

TOUTES LES BRIQUES ALIMENTAIRES

BÉBÉTES DE LAIT, BÉBÉTES DE CRÈME, BÉBÉTES DE SOJA ET DE PAIN DE PAIN, ...

TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

FLACONS EN PETIT VOLUME, BOUTEILLES EN PETIT VOLUME, ...

100 % DU VERRE

POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE

100 % DES PAPIERS ET CARTONNETTES

TOUS LES PAPIERS ET CARTONNETTES

Les cartons doivent être amenés en déchetterie

ET MES AUTRES DÉCHETS ?

DANS LE BAC ORDURES MÉNAGÈRES

En sac fermé : les déchets d'hygiène (mouchoirs, lingettes, coton-tige, cotons, couches, protections hygiéniques...), les petits objets en plastiques (stylo, rasoir, brosse à dents...), les sacs aspirateurs...

DANS LE COMPOSTEUR

Les déchets alimentaires (épilures de légumes et fruits, marc de café (cassés et mouillés) et les petits déchets de jardin (feuilles, tontes) et cendres de cheminée. Réservez votre composteur dès maintenant sur composteursidomsa.net

EN DÉCHETTERIE

Les encombrants, les gros cartons, les meubles/mobiliers, l'électroménager, les gravats, le bois, la ferraille (les sextoires), les déchets verts, les déchets spéciaux (peintures, solvants), les piles, les accumulateurs, les batteries, les radiographies médicales, la vaisselle cassée, la literie du chat...

ASTUCES POUR BIEN TRIER

- JETER EN VRAC les emballages dans la poubelle jaune
- NE PAS LAVÉ les emballages mais bien les vider
- NE PAS IMBRIQUER plusieurs emballages les uns dans les autres
- SÉPARER les différents éléments d'un emballage
- Plier les CARTONNETTES pour gagner de la place dans la colonne bleue

ASU Protège des Sources et Volcans COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION TERRITOIRES EN ACTION

PROPRIÉTAIRE FONCIER

Je protège le potentiel agricole et la valeur de mon terrain

Je le mets à disposition d'un agriculteur

Pour vous orienter dans vos démarches, contacter le service agriculture de la communauté de communes cdc@ardechedessourcesetvolcans.com ou 04 75 89 01 48

METTRE À DISPOSITION MON TERRAIN, QUELS INTÉRÊTS ?

- ✓ **Participer au Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Ardèche des Sources et Volcans**

Louer ou vendre son terrain à un agriculteur, c'est contribuer à la production alimentaire locale. Le territoire a besoin d'installation d'agriculteurs pour favoriser sa résilience alimentaire. Contrairement aux idées reçues, les porteurs de projets sont nombreux et n'ont pas nécessairement besoin d'importantes surfaces pour avoir une installation viable.

- ✓ **Éviter la perte de valeur de mon terrain et répondre aux obligations d'entretien**

La remise en état de parcelles laissées en friche, ça coûte cher ! En étant exploité par un agriculteur, j'évite aussi la perte de valeur de mon terrain et sa dégradation liée à l'enrichissement. En le mettant à disposition d'un agriculteur, je trouve une solution pour assurer l'obligation d'entretien de mon terrain. C'est aussi un moyen de conserver un paysage ouvert et de lutter contre le risque incendie, un terrain accueillant une activité permet de se soustraire à la nécessité de débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour des constructions.

- ✓ **Valoriser économiquement mon terrain**

Le louer ou le vendre pour un projet agricole, c'est m'assurer un revenu, qui en même temps contribue à la dynamique agricole.

VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL



Marion HOUETZ

Maire de Jaujac

Responsable du Pôle Attractivité, Finances et ressources humaines, Engagement citoyen, Gestion du patrimoine communal

Vice-présidente de la Communauté de communes

Ardèche des Sources et Volcans à

l'Environnement, l'Agriculture, et la Maison de santé



Guy BOUCHER

1er Adjoint

Responsable du Pôle Transitions, Aménagements, Gestion des équipes techniques et des travaux, Tourisme et démarche Village de caractère



Henriette TELLIER

2ème Adjointe

Responsable du Pôle Education, Santé, Culture, Gestion de la Bastide



Nicolas MARTIN

4ème Adjoint

Responsable du Pôle Aménagement du territoire, Urbanisme, Gestion de la régie eau et assainissement
Conseiller délégué de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans aux Sports et Equipements sportifs



Joceline CHAMODON

3ème Adjointe

Responsable du Pôle Social, Inclusion



Jean-Christophe ROUDIL

Conseiller municipal

Délégué à l'Agriculture et à l'économie circulaire
Coresponsable pour l'Environnement et la Gestion de la Bastide



Patricia BERTHON

Conseillère déléguée

Responsable de la mission Communication et Evènementiel
Coresponsable pour l'Economie, le Tourisme, les Mobilités



Patrick ROUVIERE

Conseiller municipal

Délégué aux Associations culturelles
Coresponsable pour les Travaux



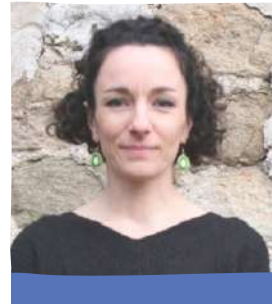
Christine MOURARET

Conseillère municipale

Déléguée aux Mobilités et à l'Inclusion numérique
Coresponsable pour les aménagements et la Gestion des équipes techniques



Michaël BARKATS
Conseiller municipal
Délégué aux Sports, Associations sportives et au suivi du Comité des Fêtes
Coresponsable pour l'Economie, le Tourisme, la Gestion de la Bastide et l'Événementiel



Marie ESNAULT
Conseillère municipale
Déléguée aux Commissions extra-municipales, au budget participatif
Coresponsable pour la Démocratie participative, le Tourisme, et l'Eau



Nicolas DUROURE
Conseiller municipal
Délégué à l'Environnement
Coresponsable pour l'Agriculture, l'Economie circulaire et la Démocratie participative



Laurence CAUDRON
Conseillère municipale
Déléguée à la Jeunesse
Coresponsable pour l'Economie et le Tourisme



Denis DJERANIAN
Conseiller municipal
Délégué à la Culture
Coresponsable pour le Tourisme et l'Événementiel



Magali MUSSO-TARASCO
Conseillère municipale
Déléguée à l'Accès aux soins et la prévention, relation avec la Maison de santé.



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023

1) Décision modificative N°2 - Budget général 15400

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
023	: + 18 768	7381	: + 25 768
6228	: + 7 000		
Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
2031	: + 4 000	021	: + 18 768
2115	: +241 000	1322	: + 2 188
2158	: - 10 000	1321	: + 203 044
2184	: - 15 000		
2188	: - 30 000		
2315	: + 34 000		

2) Décision modificative N°1 - Budget eau 15402

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Article 2313/041	: + 445 828	Article 2313/041	: + 445 828
Article 213 /041	: + 43 047	Article 213/041	: + 43 047

3) Décision modificative N°2 - Budget assainissement 15403

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Article 2315/041	: - 90 630	Article 2315/041	: - 90 630

4) Décision modificative N°1 - Budget La Bastide 15406

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Art 1687	: + 8 000	Art 1687	: + 8 000
Art 2188	: - 8 000	Art 238/041	: + 8 000
Art 2313/041	: + 8 000		
Art 238/23	: + 8 000		

5) Demande de subvention auprès de l'Etat, du Département et de la Région pour le projet de création d'un cheminement piéton et de sécurisation au quartier des Sausses

Après avoir réhabilité les réseaux d'eau et d'assainissement au quartier des Sausses (pour 380 304€ HT), et suite à l'enfouissement des réseaux secs sur le secteur (pour 355 000€ HT), il est projeté de créer un cheminement piéton et ses aménagements, le long de la voie communale des Sausses.

Le coût des travaux est estimé à : 339 382€ HT.

Le projet peut être éligible à une subvention dans le cadre du dispositif DETR 2024, du dispositif Atout Ruralité du Département et des dispositifs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Subvention DETR : 101 814€ HT soit 30% ;
- Financement Région : 67 877€ HT soit 20% ;
- Financement Atout Ruralité (Département) : 101 814€ HT soit 30% ;
- Autofinancement Commune : 67 877€ HT soit 20%.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite les subventions indiquées ;
- Autorise le maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

6) Demande de subvention auprès de l'Etat et du Département pour le projet de valorisation du site touristique de la Turbine et de ses coulées basaltiques

Le Conseil municipal souhaite réaménager le site de baignade de la Turbine.

Le projet d'aménagement de la Turbine a pour objectif de répondre à plusieurs objectifs :

- Ré-organiser le stationnement anarchique ;
- Agrandir légèrement et conforter le belvédère en le mettant au niveau du sol ;
- Créer un véritable espace piéton (avec des usages de loisirs : tables, bancs arceaux pour stationnement vélo) ;

- Créer un point WC avec la mise en place de toilettes sèches ;
- Améliorer l'accès à la Plage (calades, pas d'âne) ;
- Améliorer la signalétique (patrimoine géologique, faune/flore, industriel, déplacements) ;
- Proposer un nouveau sentier de randonnée.

Le coût des travaux est estimé à 232 840,22€ HT.

Le Maire précise qu'une partie du projet peut être éligible à une subvention dans le cadre du dispositif DETR 2024 de l'Etat, et des dispositifs du Département de l'Ardèche.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 93 136,09 € HT soit 40 % ;
- Demande de subvention Département : 93 136,09 € HT soit 40 % ;
- Autofinancement commune : 46 568,04€ HT soit 20 %.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite les subventions indiquées ;
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

7) Création d'un Conseil municipal des jeunes

Considérant que l'équipe municipale, attachée au principe de participation des habitants à la vie de la commune, entend mener, conformément à son projet municipal, une politique de citoyenneté active, de dialogue et d'échange avec l'ensemble des habitants, notamment les plus jeunes ;

Considérant les objectifs attendus suivants :

- Permettre aux jeunes Jaujacois d'exprimer leurs idées et leurs propositions pour la collectivité et réfléchir avec eux aux améliorations pour la commune ;
- Leur donner le droit à la parole et être à l'écoute de leurs besoins, leurs envies ;
- Contribuer à leur apprendre à exprimer leurs idées, échanger, débattre, argumenter ;
- Obtenir les points de vue des jeunes sur les dossiers portés par la collectivité ;
- Développer chez les enfants une citoyenneté active, qui renforce leur créativité et leur autonomie.

Le Conseil municipal :

- Acte création d'une nouvelle instance de participation citoyenne nommée « Conseil Municipal des Jeunes » ;
- Valide les modalités de sélection, de fonctionnement et d'organisation du futur « Conseil Municipal des Jeunes » telles que décrites dans la Charte de fonctionnement annexée à la présente délibération.

8) Dénomination d'une voie communale

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la dénomination et la numérotation ont été validées par délibération du Conseil municipal en date du 24 juillet 2017.

Madame le Maire indique que l'impasse située entre les parcelles AE 172 et A 176-177 n'avait pas été dénommée en 2017, car elle ne desservait aucune maison. Depuis une construction a été édifée sur la parcelle AE 172. Il convient donc de dénommer cette impasse afin que l'habitation soit repérable.

Madame le Maire énonce les propositions faites par certains membres du conseil municipal :

- Proposition 1 : Impasse Clothilde HABOZIT
- Proposition 2 : Impasse des Basaltes

Madame le Maire met au vote les propositions.

- Proposition 1 : 3 pour - 5 contre - 7 abstentions
- Proposition 2 : 5 pour - 3 contre - 7 abstentions

Le Conseil Municipal valide la dénomination « Impasse des Basaltes ».

Toutes les délibérations ont été votées à unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER DÉCEMBRE 2023

1) Tarif redevance abonnement et prix du m³ pour l'eau et l'assainissement pour 2024

Le Conseil municipal décide, pour ne pas impacter les habitants dans une période de forte inflation, de ne pas modifier les tarifs actuels, soit :

Abonnement	EAU	ASSAINISSEMENT
Compteur 3 m ³	92.00 € H.T.	75.00 € H.T.
Compteur 5 m ³	132.00 € H.T.	104.00 € H.T.
Compteur 10 m ³	183.00 € H.T.	149.00 € H.T.
Le M ³	1.45 € H.T.	1.05 H.T.

2) Tarif 2024 pour la location des gîtes de Castrevieille

Le Conseil municipal fixe les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2024 :

Basse saison	Moyenne saison	Haute saison	2 nuitées	3 nuitées
300 €/semaine	350 €/semaine	450 €/semaine	130 €	175 €

3) Convention avec le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi

Madame le Maire donne lecture de la convention établie par le Centre Départemental de Gestion de l'Ardèche pour le calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la présente convention pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

4) Répartition des subventions aux associations

Après discussion le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montant 2023
Amicale des sapeurs-pompiers	150
Amicale Laique	600
Amicale Laique (Noël)	800
Dojo Jaujacquois	1000
Histoire et patrimoine	200
Jaujac Boules	200
Jaujac Sportif	200
Tradéridéra	200
Les Archers de JAUJAC	200
Le Rythme au corps	200
Des chefs pour des enfants	150
Ecole de cirque	500
CETIAM	200
Comité des jeunes	200
Les randonneurs Cévenols	200
Gym Lou Chastel	300

Le Maire rappelle que d'autres subventions aux associations ont pu être votées tout au long de l'année. Ce tableau n'est donc pas exhaustif.

5) Décision Modificative N° 3 : Budget général 15400

Vu l'achèvement des travaux de pose des horloges connectées en 2023, et cela plus rapidement que prévu,

Le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Article 2041582/204 : + 14 315€	Article 10222 : + 4 500€
Article 2115 : - 6 815€	Article 10226 : + 3 000€

6) Décision Modificative N° 2 Budget 15402 Eau

Afin de procéder au transfert des immobilisations avant amortissement, le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Article 2156/041 : + 223 000€	Article 213/041 : + 179 953€
Article 213 /041 : - 43 047€	

7) Décision modificative N° 2 Budget 15406 - La bastide

Afin de procéder aux amortissements des travaux de construction, il convient d'intégrer les dépenses inscrites au compte des avances (238) au compte 2313.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Article 2131/041 : 2 058 834€	Article 238/041 : 2 058 834€
Article 2153/041 : 12 650€	Article 2313/041 : 12 650€

8) Coupe de bois en 2024 en forêt communale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé (m3)	Surface en ha
4	Irrégulière	119	6
5	Irrégulière	97	4

2- Précise leur mode de commercialisation.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité, sauf l'attribution de la subvention à la Gym et à l'Association des randonneurs : 1 abstention.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2024

1) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements de l'année précédente

Le CGCT dispose que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Budget général

Le montant des dépenses d'investissement budgétées au budget primitif et suite à des décisions modificatives s'établit en 2023 à 1 316 148,89€. Le Conseil municipal donne l'autorisation au Maire de faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

- Chapitre 20 :
 - Article 2041582 (Autres groupements-bâtiment et installations) : 2 250€
 - Article 2051 (concessions, droits similaires) : 500€
- Chapitre 21 :
 - Article 2152 (Installation voirie) : 16 000€
 - Article 21534 (Réseau électrification) : 2 000€
 - Article 2158 (Autres installations matériel, outillage technique) : 2 000€
 - Article 2188 (Autres immobilisations corporelles) : 9 000€
- Chapitre 23 :
 - Article 2315 (immobilisations en cours - constructions) : 20 000€
 - Article 2313 (immo en cours - installations technique) : 20 000€
 - Article 238 (avance commandes) : 6 000€

Budget de l'eau

Le montant des dépenses d'investissement budgétées au budget primitif et suites aux décisions modificatives s'établit en 2023 à 321 980,90€. Le Conseil municipal donne l'autorisation au Maire de faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

- Chapitre 21 :
 - Article 2188 (Autres immobilisations) : 5 000€
- Chapitre 23 :
 - Article 2315 (immo en cours - constructions) : 30 000€.

Budget assainissement

Le montant des dépenses d'investissement budgété au budget primitif et décisions modificatives s'établit en 2023 à 171 310,67€. Le Conseil municipal donne l'autorisation au maire de faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

- Chapitre 21 :
 - Article 2156 (Matériel spécifique) : 5 000€.
- Chapitre 23 :
 - Article 2315 (immo en cours - constructions) : 10 000€.

2) Annulation de dette au service de l'eau suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers de l'Hérault

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de le constater. Le trésorier municipal a informé la Commune de la décision du juge et sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de cette dette.

Le Conseil municipal :

- Approuve l'effacement de dette pour un montant total de 580,05€ ;
- Précise l'inscription de cette dépense à l'article 6542 du budget du service de l'Eau.

3) Tarifs location la Bastide

Les tarifs sont les suivants, à compter du 1er janvier 2025 :

	ENFANTS jusqu'à 12 ans	ADULTES
Gestion libre (1) (Hors Week-end)	26€*	35€*
Demi-pension (1) (Petit-déjeuner + diner)	36€*	50€*
Pension complète (1) (Petit-déjeuner + déjeuner ou pique-nique + diner)	46€*	60€*
Repas supplémentaire (Déjeuner ou pique-nique)	6€*	15€*
Petit-déjeuner supplémentaire	6€*	6€*

* Tarif TTC par personne et par nuit / TVA 10 % / Taxe de séjour comprise dans le tarif

(1) En cas de demande de privatisation de la chambre (moins de 3 personnes dans la chambre) un supplément de 15 € TTC par nuit et par personne sera facturé.

Forfait 1 nuit pour 1 maison (16 couchages) (Week-end)	560€*
Location de la maison d'accueil pour une journée (de 8 h à 18 h en semaine)	300€*

* Tarif TTC / TVA 10 % / Taxe de séjour comprise dans le tarif

Location de la maison d'accueil avec ou sans couchages

	HABITANTS JAUJAC	EXTERIEURS
Location de la maison d'accueil le week-end (du vendredi 17 h au dimanche 18 h)	600€*	900€*/nuit
Forfait pour 1 chambre de 4 personnes (2)	80€*/nuit	85€*/nuit

* Tarif TTC. / TVA 10 % / Taxe de séjour compris dans le tarif

Location linge de lit : 6 euros TTC / parure de lit

Forfait pour un animal : 5 euros TTC / nuit avec autorisation du propriétaire.

4) Aide financière sportifs

Le Conseil municipal, souhaitant apporter son soutien à Clémence BREYSSE, qui a participé à de nombreuses compétitions de judo afin d'obtenir sa ceinture noire 2ieme Dan, décide d'attribuer une aide financière de 250€ à sa famille.

5) Acquisition de parcelles de terrain - quartier les Sausses

Madame BERTHON Patricia ne prend pas part à la discussion et au vote.

Considérant le projet d'aménagement du quartier les Sausses, visant à améliorer la circulation des véhicules et des piétons, il est apparu nécessaire de procéder à l'acquisition de terrain en bordure de voirie.

Vu les échanges entre les propriétaires riverains et la commune,

Le Conseil municipal :

- Approuve l'acquisition au prix de 6.20€ le m², les parcelles suivantes :

Propriétaire	Section /Parcelle	Surface acquise
Mr CELERIE Romain et Mme CELERIE Chloé	AE 729 et 731	18 ca et 18 ca
Mr LIAUTIER Ghislain et Mme MOUTET Olivia	AE 727	89 ca
Mr TERRASSE Guy et Mme MONICO Florence	AE 716	1 a 21 ca
Mr POURCHAIRE Christian	AE 740	34 ca
Mr BERTHON Philippe	AE 743	52 ca
Mr BLANC Jean-Louis	AE 735 ET 736	40 ca et 12 ca
Mme CROZE M.Thérèse Mme PALOC Christine Mr CROZE Lilian Mr VALLINT Claude Mr VALLINT Thomas Mr VALLINT Rémy	AE 749	81 ca
Mr MILIONNE Rico et Mme MILIONNE Michèle	AE 745	1 a 78 ca
Mr CHAZE Damien et Mme JEAN Laurence	AE 875	19 ca
Mr LAGET Philippe et Mme LAGET Charlotte	AE 739	70 ca
Mme SALINDRE Héléne Mme GAC Paule	AE 747	03 ca
Mr TEYSSIER Dominique	AE 524 en partie	
Mr CONSTANT Jacques et Mme CONSTANT Yolande	AE 634 en partie	

- Autorise Madame le Maire et l'adjoint à signer tous les documents afférents à ces acquisitions ;
- Dit que les crédits nécessaires à l'acquisition des parcelles de terrain seront inscrits au budget primitif 2024.

6) Demande de réduction de consommation d'eau

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une réclamation concernant une consommation d'eau anormale lui a été adressée par l'Abonné n° A00984 Compteur N° C00857. Consommation relevée pour 2023 : 834 m3. En vérifiant son compteur le propriétaire a constaté une fuite dans le regard (raccord fendu). La réparation a été réalisée par un plombier.

Le Conseil Municipal accorde une réduction de 820 m3.

7) Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Conseil municipal décide d'accorder la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions et fixe les montants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat fixé par le décret	Montant fixé par la collectivité
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

8) Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes

Considérant que les budgets annexes : eau - assainissement- caisse des écoles - cantine scolaire et la Bastide n'ont pas leurs propres personnels et qu'en conséquence ce sont les agents du budget général qui sont utilisés, il convient donc que les budgets annexes remboursent les charges de personnel au budget général.

Le Conseil municipal décide l'affectation des charges de personnel suivante pour l'année 2024 :

Budget Caisse des Ecoles

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	45 %
ATSEM	BEAUVAIS Christelle	100 %
	VALETTE Marion	100 %
Adjoint technique PPAL	PIQ Guillaume	10 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	5 %
Agent de surveillance	CHAREYRE Sylvie	72 %
Agent de surveillance	Remplacement / renfort école	100 %

Budget Cantine Scolaire

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	55 %
	CROS Noëlle	100 %
	BATAILLE Pascaline	78 %
	CHAREYRE Sylvie	28 %
	TRENTIN Jonathan	100 %
Agent de surveillance	Remplacement	100 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	15 %

Budget annexe Eau

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif	GANDON Lisa	25 %
Adjoints techniques	LEYNAUD Justin	25 %
	VIDAL Cédric	75 %
	VAUCLARE Bernard	30 %
	AIZAC Thierry	20 %
	SCHENCK Mathieu	75 %
	Renfort	67 %

Budget annexe Assainissement

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif	GANDON Lisa	50 %
Adjoints techniques	LEYNAUD Justin	75 %
	VIDAL Cédric	25 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	20 %
	SCHENCK Mathieu	25 %
	Renfort	50 %

Budget la Bastide

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif	GANDON Lisa	5 %
Adjoint technique	NOEL Loïc	60 %
	Renfort	100 %

9) Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07, qui précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage pour le projet de fiabilisation BT sur le poste Pont du Bruget.

10) Motion - Eau et assainissement

La législation prévoit le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale. Aussi, aux côtés de l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche, le Conseil municipal de Jaujac :

- S'oppose à une uniformisation du mode de gestion des services de l'eau et de l'assainissement ;
- Souhaite que les élus locaux puissent librement choisir, en conscience, l'organisation qui leur paraît la plus appropriée ;
- Demande le retrait du transfert obligatoire de ces compétences à l'échelle intercommunale.

11) Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Le Conseil municipal :

- Décide de recourir à l'assistance technique départementale avec les options suivantes : SATESE, SATEP et Ingénierie ;
- Autorise le Maire à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Autorise le Maire à solliciter une assistance d'ingénierie au besoin et à signer les lettres de mission d'ingénierie.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

1) Attribution du marché pour l'aménagement du quartier des Sausses

Suite à la Commission d'Appel d'Offres du 13 mars 2024, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché public suivant : Aménagement du quartier des Sausses - Création d'un cheminement piéton avec l'Entreprise EUROVIA DALA AUBENAS pour un montant de 227 015€ H.T.

2) Approbation des comptes de gestion 2023 de la Trésorerie municipale des budgets : principal, de l'eau, de l'assainissement, de la cantine scolaire et de la bastide

Madame le Maire expose que le trésorier municipal a arrêté les comptes de gestion 2023 des budgets. Ces comptes sont en parfaite adéquation avec les réalisations des dépenses et recettes constatées chez l'ordonnateur sur le même exercice.

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2023 présentés par le comptable.

3) Vote du Compte Administratif 2023

Mme TELLIER Henriette est désignée présidente. Madame le Maire se retirant au moment du vote des comptes administratifs.

- Budget général

Les réalisations 2023 se présentent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit 2023	Excédent antérieur	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 197 214.51	1 523 998.58	326 784.07	0	326 784.07
Investissement	851 718.62	902 787.22	- 51 068.60	121 872.99	172 941.59

Les restes à réaliser 2023 en investissement sont arrêtés ainsi : RAR Dépenses : 365 605,81€
RAR Recettes : 308 856€
Résultat RAR : - 56 749,81€

Le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2023 présenté
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 326 784,07€ au compte 1068 du budget primitif 2024.

- Budget cantine

Les réalisations 2023 se présentent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit 2023	Excédent antérieur	Résultat de clôture
Fonctionnement	116 292.17	124 626.10	+ 8 333.93	7 869.71	16 203.64
Investissement	419.93	0	- 419.93	5 916.65	5 496.72

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le Compte Administratif 2023 présenté,
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 16 203,64€ au compte 002 du budget primitif 2024.
- Budget eau

Les réalisations 2023 se présentent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit 2023	Excédent antérieur	Résultat de clôture
Fonctionnement	322 564.15	325 575.97	3 011.82	18 312.53	21 324.35
Investissement	995 368.79	912 972.57	- 82 396.22	146 529.90	64 133.68

Les restes à réaliser 2023 en investissement sont arrêtés ainsi : RAR Dépenses : 38 579€
RAR Recettes : 101 095,33€
Résultat RAR : 62 516,33€

Le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2023 présenté,
- Affecte la somme de 21 324,35€ au compte 002 excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2024.
- Budget Assainissement

Les réalisations 2023 se présentent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit 2023	Excédent antérieur	Résultat de clôture
Fonctionnement	137 174.52	124 114.82	- 13 059.70	2 515.21	- 10 544.49
Investissement	126 763.34	96 255.46	- 30 507.88	56 769.67	26 261.79

Les restes à réaliser 2023 en investissement sont arrêtés ainsi : RAR Dépenses : 19 872€
RAR Recettes : 90 650€
Résultat RAR : 70 778€

Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2023 présenté.

- Budget de la bastide

Les réalisations 2023 se présentent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit 2023	Excédent antérieur	Résultat de clôture
Fonctionnement	110 280.68	97 918.54	- 12 362.14	105 785.70	93 423.56
Investissement	2 178 823.95	2 187 546.78	8 722.83	- 45 817.54	- 37 094.71

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le Compte Administratif 2023 présenté,
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 93 423,56€ pour 37 100€ au compte 1068 et 56 323,56€ au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget primitif 2024.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Jaujac

11 Place du Champ de Mars - 07380 JAUJAC
04 75 93 22 28

Secrétariat ouvert au public :

Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h à 12h

www.jaujac.fr - mairie@jaujac.fr

Facebook : Jaujac Village d'Ardèche

Bibliothèque

1 Place de l'église - 07380 JAUJAC
04 75 93 29 98

Horaires :

Mardi de 9h à 11h30

Samedi de 9h à 11h30

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Château de Blou - 07380 THUEYTS
04 75 89 01 48

Office du tourisme

Meyras - Neyrac les Bains : 04 75 36 46 26
Jaujac : 04 75 35 49 61

ADMR Meyras

04 75 37 79 24

Urgences

SAMU : 15

Gendarmerie : 17 / Brigade de Thueyts : 04 75 36 40 80

Police : 04 75 89 22 22

Pompiers : 18

Hôpital d'Aubenas : 04 75 35 60 60

Etat des routes d'Ardèche : 04 75 65 52 52

Services médicaux

Pharmacie : 04 75 93 20 70

Médecins généralistes : Dr GARRY, Dr NITTING et Dr LEMINEUR : 04 28 40 01 50

Psychologue Clinicienne, DELENNE Francine : 06 45 80 34 46

Praticienne en psychothérapie, RIVIER Sylvie : 06 14 65 80 02

Cabinet infirmier : 06 21 34 68 58

Pédicure podologue, GONTHIER-WAUQUIER Virginie : 06 07 40 97 85

Orthophoniste, LEYNAUD Aurélie : 06 22 72 19 22

Ostéopathe, STAGNETTO Amandine : 06 16 58 70 14

Acupunctrice traditionnelle chinoise, LANGUEBIEN Ancis : 06 99 29 35 74

Sage femme, JOACHIN Lilas : 06 78 51 76 30

Cabinet kinésithérapie et osthéopatie des 4 Vallées : 04 75 88 47 44

EHPAD : 04 75 89 82 60

ETAT CIVIL DE OCTOBRE À MARS

Naissances

- Eulalie DEJOUX, de Samuel DEJOUX & Marie RAVOLOLONIRINA, le 6 décembre 2023 à Aubenas
- Siméon DECLERCQ BOUVIER, de Camille DECLERCQ & Mélanie BOUVIER, le 9 décembre 2023 à Montélimar
- Damian AYMARD MOUTINHO, de Kévin AYMARD & Laura MOUTINHO, le 4 janvier 2024 à Aubenas
- Anna CHARLEUX, de Adrien CHARLEUX & Olivia DURAND, le 7 mars 2024 à Aubenas

Décès

- CUSSON Maurice, le 14 novembre 2023
- VOLLE Lucette, veuve BRIOUDE, le 26 novembre 2023
- BERTRAND Jean, le 14 décembre 2023
- RIBUOT Jean, le 19 décembre 2023
- ESPOSITO Joseph, le 3 janvier 2024
- BES Alice, épouse CULOT, le 8 janvier 2024
- PEREZ Maryse, épouse GARRIGUES, le 9 janvier 2024
- MEJEAN Daniel, le 22 janvier 2024
- TOURVIEILLE Jean, le 29 janvier 2024
- VIGOUROUX Simone, veuve DALLARD, le 7 février 2024
- FAURE Jean, le 10 février 2024
- SAUTEL André, le 17 février 2024
- VOLLE Marianne, épouse BARAL, le 21 février 2024
- PASQUET Jeanne, veuve COCHEN, le 7 mars 2024
- GONNET Maurice, le 16 mars 2024
- SEUZARET Roger, le 26 mars 2024

Mariages

- BERTRAND Antoine & GIRAUD Héloïse, le 7 octobre 2023
- MAUMY Philippe & ROMME Lamberta, 20 mars 2024



Notre commune s'est portée candidate, et a été retenue pour le « Programme National Pont 2023-2025 ». Ce programme est porté et entièrement financé par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), établissement public partagé entre l'État et les collectivités.

Il permet de recenser et d'évaluer :

- les ponts et buses de plus de 2m d'ouverture portant une voie communale ;
- les murs de soutènement de plus de 2m de hauteur visible soutenant une voie communale faisant partie du domaine public.

Des inspecteurs d'ouvrages d'art du bureau d'étude mandaté (INFRANEO) ont donc arpenté notre commune au mois d'avril pour examiner la centaine d'ouvrages retenus. Nous recevrons ensuite dans les 6 mois suivant la visite, un « carnet de santé » pour chaque ouvrage avec une estimation de l'état des ouvrages et des suggestions de surveillance et d'entretien.

Mairie de
Jaujac
village d'Ardèche



L'Echo du Volcan

Mai 2024

*Rédaction, maquette et mise en page ont été intégralement réalisées
par les élus et les services municipaux*

Mairie de Jaujac
11 Place du Champ de Mars
04 75 93 22 28
mairie@jaujac.fr